

# FORUM

ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVÉ



## AGENDA SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVE

« ENJEUX, DEFIS, PROBLEMATIQUES »

Juillet 2016  
Actualisé en Mars 2017  
**Validé le 8 avril 2017**

---

## AVANT-PROPOS

Pour établir un dialogue institutionnel fructueux entre les autorités haïtiennes et les membres représentatifs du secteur des affaires, le Forum Economique du Secteur Privé a employé un cabinet de consultants afin de produire, sous la supervision d'un Comité de suivi, et à partir de termes de références fournis par le Conseil, un document intitulé : « Agenda Socio-Economique du Secteur Privé, Enjeux, Défis, Problématiques ».

Cet Agenda se veut un document de travail qui pourra servir de support à des discussions constructives et fructueuses entre les Autorités de notre Pays et le Secteur Privé haïtien afin d'emprunter, ensemble, le chemin de la Révolution de Croissance à laquelle nous aspirons.

Cette Révolution de Croissance ne deviendra une réalité que lorsque les milliers de micros, petites et moyennes entreprises appartenant à la classe moyenne d'Haïti auront accès à un Marché régulé par un cadre juridique et réglementaire ouvert, transparent et égalitaire, supporté par des institutions étatiques efficaces, permettant ainsi à nos entrepreneurs de multiplier par 10 les emplois existants grâce à leur créativité et à l'environnement incitatif qui sera mis en place.

Cet environnement incitatif devra être, entre autre, constitué d'un système fiscal raisonnable au niveau de son barème d'impôt, du tarif douanier et autres redevances mais implacable contre les fraudeurs et les contrebandiers de tout acabit qui sapent les pouvoirs régaliens de l'Etat et rendent impossible la redistribution de richesses par le biais des services publics auxquels a droit la Population, en particulier la partie la plus défavorisée de celle-ci.

L'Agenda Socio-Economique du Secteur Privé est, nous le savons, un document imparfait dans le sens qu'il nous a fallu faire des choix de priorités nous amenant à mettre de côté certains défis, enjeux, problématiques jugés urgents par certains ; cela a été un dilemme difficile à résoudre lorsque l'on vit dans un Pays où tout est à faire et où tout est prioritaire.

L'Agenda Socio-Economique du Secteur Privé n'est pas, non plus, le reflet de l'opinion de la totalité du Secteur Privé haïtien. Il est, plutôt, un compendium de constats et de propositions de Politiques Publiques faites par une partie importante et représentative de ce secteur formel de notre Pays.

Nous vous invitons donc à lire ce document, à le critiquer et à participer au débat qu'il ne manquera pas de susciter et, enfin, à vous employer, par vote influence, votre vote, vos décisions ou vos actions, à rendre possible et réelle la Révolution de Croissance que nous vous proposons.

### FORUM ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVE

Association des Industries d'Haïti (ADIH)  
Association Maritime d'Haïti (AMARH)  
Association des Professionnels de Banques (APB)  
Association Touristique d'Haïti (ATH)  
Chambre de Commerce américaine d'Haïti (AMCHAM)  
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH)  
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ouest (CCIO)  
Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)  
Groupe COLES  
Groupe DEKA  
Groupe DIGICEL  
Groupe SOGEBANK  
Groupe UNIBANK  
Entreprise Cimenterie Nationale d'Haïti (CINA)  
Entreprise Les Moulins d'Haïti (LMH)  
Entreprise Comme il Faut

## INTRODUCTION

Le secteur des affaires, conscient de l'urgente nécessité de changer les paradigmes prédominants dans notre société, a entamé, depuis plus d'une dizaine d'années, un plaidoyer pour de nouvelles pratiques aussi bien de gouvernance par les autorités de l'Etat que de responsabilité sociale et fiscale des entrepreneurs devant conduire à un statut d'Etat émergent pour l'Haïti de 2030. Des changements d'attitudes, de mentalités et d'approches devraient remplacer le vécu et les multiples expériences qui ont marqué l'existence de notre pays, ainsi que les choix qui ont fragmenté notre société au lieu de l'enrichir de manière équitable et soutenable :

- Le laisser-aller de ceux qui se contentent de peu, les bénéfiques non-durables du modèle « business as usual » qui renforce la dépendance externe, entretient une croissance quasiment nulle et multiplie les risques de fragilité qui empêchent toute amélioration du bien-être des familles les plus pauvres ;
- Le retour au modèle autoritaire basé sur le clientélisme politique et les pratiques antidémocratiques ;
- Les orientations populistes qui depuis le début des années 80 n'arrivent pas à créer les conditions de richesse équitable et un fonctionnement harmonieux des secteurs, en raison de l'affrontement d'options différentes et contradictoires, de la faiblesse des capacités de régulation des pouvoirs publics, d'un appareil productif essoufflé et désarticulé.

Ces choix ont nourri une histoire marquée par des luttes entre les élites politiques et économiques, des luttes de pouvoir caractérisées par un non-développement économique et la prédominance de formes antidémocratiques de pouvoir. Ils ont contribué à créer notre société d'aujourd'hui divisée, affaiblie par des crises politiques multiples qui lui ont fait rater de nombreux rendez-vous avec la prospérité et provoquer le départ de beaucoup d'haïtiens éduqués et formés qui auraient dû être la force de travail d'Haïti, une « informalisation » croissante de l'économie et de l'appareil d'Etat, un sentiment de fatigue des partenaires traditionnels dont les contributions ne sont plus à la hauteur des défis existants, une gouvernance peu performante marquée par la méfiance et l'irresponsabilité.

Le secteur des affaires réaffirme une fois de plus que les changements pour le mieux-être de toutes les couches sociales et économiques de la nation passent par une seule option, celle de la « Révolution de Croissance » ancrée dans les principes démocratiques, le respect de l'État de droit, la moralité dans les affaires publiques et privées et la bonne gouvernance, visant une expansion de la classe moyenne entrepreneuriale et une augmentation significative et continue de l'investissement national et étranger générateur de milliers d'emplois. C'est l'unique voie pour mettre Haïti sur la voie du développement et de la modernité, pour la sortir de son statut de PMA et consolider les acquis pour la transformer en une société plus équilibrée et en paix avec elle-même.

Pour réussir le pari de la Révolution de Croissance, les membres du Secteur des affaires réunis au sein du Forum Economique du Secteur Privé (FESP) sont convaincus qu'il faut un nouveau contrat social. Depuis 2011, ils ne cessent d'insister sur l'urgence de créer « Un Nouveau Consensus Social pour une Révolution de Croissance » qui devrait constituer la boussole des élites économiques et politiques, de la société civile et des forces religieuses, ainsi que de nos partenaires. Aussi, est-ce dans cet ordre d'idée que le présent document regroupe l'ensemble de leurs réflexions sur les innovations à apporter au climat des affaires pour construire ce nouveau consensus et qui, une fois concrétisées, concourront à freiner la dégradation économique qui s'accélère de jour en jour, qui aggrave la décapitalisation de l'élite économique et la paupérisation de la classe moyenne, accentuant les déséquilibres sociaux.

L'Agenda Socio-économique du Secteur Privé comprend trois parties. La première partie du document met en évidence les actions indispensables pour construire le cadre qu'il faut pour une croissance soutenue et accélérée, créant des milliers d'emplois dans une économie diversifiée et robuste, ouverte à tous et connue pour sa soutenabilité environnementale et sa gouvernance moderne. Au nombre des priorités examinées figurent l'institutionnalisation du Dialogue public-privé permanent et productif, l'établissement d'un partenariat public-privé institutionnel et fonctionnel, une réforme fiscale et des instruments financiers appuyant la croissance, la levée des contraintes qui pèsent sur les investissements et influencent la perception de la conduite des affaires dans notre pays, la mise en condition des secteurs devant garantir une diversification soutenable et la compétitivité des produits haïtiens. La seconde partie se concentre sur le renforcement des efforts déjà consentis pour renverser l'asymétrie des échanges commerciaux qui caractérisent les relations entre notre pays et ses partenaires. Ce renversement passe par une meilleure gestion publique et privée des intérêts commerciaux haïtiens notamment avec la République Dominicaine, une lutte sans relâche contre la contrebande, une meilleure intégration dans la région notamment en prenant les dispositions nécessaires pour rendre effective l'appartenance d'Haïti au CARICOM et en optimiser les retombées, une maîtrise des instruments commerciaux multilatéraux notamment ceux de la facilitation des échanges.

La troisième partie du document expose les efforts nécessaires pour accélérer le processus de mise en œuvre des priorités du Programme de Promotion pour un Travail Dément (PPTD). Elle retrace l'engagement du secteur privé de promouvoir, dans un cadre de relations tripartite, l'amélioration des conditions de travail au sein des entreprises haïtiennes.

## **Le Forum Economique du Secteur Privé renouvelle ses engagements pour un Nouveau Consensus Social pour la mise en œuvre de la Révolution de Croissance**

Le Forum Économique du Secteur Privé (FESP) continue de croire que la Révolution de Croissance n'est possible qu'à travers un « Nouveau Consensus Social » et est la seule option stratégique viable à terme pour atteindre, d'ici 2030, une économie :

- Diversifiée et dans laquelle l'agriculture, produisant tant pour le marché local que pour l'exportation, doit y jouer un rôle important, en association avec le tourisme et l'industrie,
- Pro-environnement qui est une exigence incontournable face aux menaces venant de la dégradation alarmante et accélérée de la couverture forestière estimée à moins de 2% ;
- Dynamique et robuste avec un taux de croissance annuelle du PIB dépassant +10% qu'il faut atteindre et dépasser pour que le revenu par habitant d'Haïti atteigne d'ici 2030 celui des « pays à revenus moyens inférieurs » et qui créera des centaines de milliers d'emplois dans des entreprises travaillant tant pour le marché local que pour l'exportation ;
- Compétitive grâce au maintien d'une situation équitable pour tous les investisseurs, nationaux et étrangers y compris ceux de la diaspora qu'assure un gouvernement national fort, transparent et fonctionnel stimulant les actions visant les dix-sept Objectifs de Développement Durable ;
- Décentralisée tablant sur une croissance économique nationale, avec des effets immédiats en milieu rural, contribuant ainsi à une réduction drastique de la pauvreté ;
- Intégrée à l'économie mondiale, résultat d'efforts continus de reformes des politiques commerciales et de renforcement des capacités des entreprises haïtiennes à mieux se positionner sur les marchés extérieurs.

Aussi, le Forum soutient-il fermement et sans atermoiements : une gouvernance d'entreprises conforme aux standards internationaux, le plein respect des obligations des contribuables et des dispositions des lois fiscales, l'économie de marché, la libre entreprise et la privatisation des services publiques à travers des Partenariats Publics-Privés (PPP), la démocratie, l'état de droit et des élections honnêtes, la responsabilité sociale des entreprises. Les entreprises et associations qui composent le Forum sont prêtes à jouer pleinement leur rôle en INVESTISSANT, en CRÉANT DES EMPLOIS et en PARTICIPANT AU CHANGEMENT. Le Forum appuie fermement la construction d'un secteur privé « inclusif », pro-marché et pro-démocratie, qui inclut dans son périmètre les PME, les micro-entreprises informelles à encadrer en vue de leur formalisation, les grandes entreprises nationales, les investissements de la diaspora haïtienne et des étrangers. Elles lancent un appel pressant au secteur public et aux élites politiques de libérer sans plus tarder les forces productives nationales en mettant en place toutes les conditions pour la réussite de la Révolution de Croissance.

Le Forum est convaincu que les engagements pris par le secteur privé et les élites économiques doivent marcher de pair avec la modernisation du secteur public, des engagements des élites politiques dénoués d'intérêts individuels, une participation des représentants de la société civile, et un accompagnement de la communauté internationale aligné aux choix stratégiques haïtiens adoptés dans le cadre d'un Dialogue Public-Privé basé non seulement sur le respect mutuel, la transparence et la responsabilité, mais aussi sur l'urgente nécessité d'effectuer sans délai des réformes radicales dans notre mode de fonctionnement de sorte qu'Haïti puisse avancer vers :

- Un gouvernement moderne et efficace, anticorruption, conscient de son devoir de reddition des comptes envers la Nation, et qui est en harmonie avec un secteur privé aussi dynamique, anticorruption ;
- Un environnement de travail sécuritaire, plus stable et moins chaotique ;
- Une structure sociale plus inclusive, moins inégale, plus juste et moins polarisée ;
- Une terre d'opportunités d'affaires, capable de retenir sa jeunesse et ses progrès économiques,
- Une société plus harmonieuse, dans laquelle l'accès équitable à une justice agissante et impartiale est la règle et non l'exception.

## **Appel du Forum à ses partenaires pour mobiliser leurs supports pour la réussite du Nouveau Consensus Social**

**Aux élites politiques,** le Forum leur demande de décréter l'urgence et de participer à une transformation radicale des pratiques d'accès au pouvoir. Il les incite à se moderniser et à accepter, comme les élites économiques, civiles et religieuses, le changement, la transparence, le principe de la reddition de comptes et la lutte sans merci contre la corruption. Elles doivent, en prenant fonction aux postes électifs et nominatifs, renoncer aux modes archaïques de gestion de la Chose Publique et s'engager dans la voie de la modernité, libérant ainsi les forces productives nationales, faire de leur gestion un agent de croissance et de développement durable. Elles doivent accepter que le fardeau fiscal doit être supporté par tous indistinctement, comme le secteur privé accepte lui qu'il faut pleinement respecter les lois et obligations fiscales pour donner à l'État les moyens d'une politique appuyant la Révolution de Croissance ; elles doivent comprendre la nécessité de taux d'imposition plus bas qui incitent moins à la corruption et qui rendent Haïti plus compétitif sur la scène internationale. Elles doivent donner leur appui sans réserve aux mécanismes de Dialogue Public-Privé permanents et doivent les accepter comme une partie importante du Nouveau Consensus Social. Elles doivent travailler, de concert avec les élites économiques, civiles et religieuses, à la réduction de la dépendance nationale vis-à-vis l'aide étrangère.

**A la Diaspora haïtienne,** le Forum les invite à continuer à explorer les opportunités d'affaires dans lesquelles leur savoir-faire et leurs expertises combinées à leur capacité d'investissement peuvent être un des leviers de lancement de la Révolution de Croissance. La Diaspora a aussi la possibilité de faire partie des déclencheurs nécessaires pour construire cette nouvelle Haïti respectueuse des droits et des devoirs de chacun, offrant un traitement équitable et inclusif à tous.

**Aux élites civiles et religieuses,** le Forum sollicite leur appui au plaidoyer nécessaire pour sensibiliser tous les secteurs à participer à la construction de ce Nouveau Consensus Social. Elles doivent poursuivre leurs efforts pour consolider les acquis et apporter les changements d'attitude et de mentalité indispensables pour le fonctionnement d'une démocratie saine que pilote un Etat de droit respectueux des libertés politiques, économiques et sociales, sans préjugés et discrimination de couleur, de religion, de genre et d'option politique.

**A la communauté internationale,** le Forum lui demande de renoncer aux clichés préétablis qui, au lieu de stimuler, empêchent de mettre à profit les compétences haïtiennes et écartent du même coup les capacités à faire grandir et à consolider la mise en place du Nouveau Consensus Social. Il l'invite à contribuer, dans le respect des choix stratégiques nationaux, à la construction d'un État haïtien fort et performant qui est la seule planche de salut pour réussir ce pari de la Révolution de Croissance ; à continuer à considérer le secteur privé comme un partenaire important pour trouver les nouvelles solutions aux problèmes nationaux; à appuyer la venue en Haïti de l'investissement direct étranger (IDE), mais pas aux dépens de l'investissement national qui a participé activement durant les soixante dernières années à garder Haïti à flot et en vie; à s'engager à utiliser le plus que possible et de façon efficiente les ressources nationales humaines, financières et organisationnelles afin de participer pleinement à la Révolution de Croissance et à aider de manière active au renforcement et à la croissance de ces ressources nationales.

**Aux opérateurs étrangers porteurs des IDE,** condition sine qua non à la réussite de la Révolution de Croissance, le Forum les invite à accroître leurs investissements et à profiter de manière équitable des opportunités d'affaires en observant les mêmes lois et règles que les entreprises haïtiennes et à s'associer toutes les fois que cela est possible aux entrepreneurs haïtiens qui connaissent bien les paramètres locaux et peuvent augmenter les chances de réussite de ces investissements.

**Aux ONG, fondations et aux autres institutions caritatives,** le Forum leur demande de jouer un rôle différent dans le futur d'Haïti. Elles doivent demeurer des partenaires importants pour le secteur public et les couches les plus pauvres de la population. Elles ne doivent en aucun cas miner ou saper le processus de renforcement de l'État et d'un secteur public performant et moderne.

**TABLE DES MATIERES****AVANT-PROPOS****INTRODUCTION****TABLE DES MATIERES****PREMIERE PARTIE : CADRE POUR UNE CROISSANCE ACCELEREE ET SOUTENUE**

- Chapitre 1 Dialogue public-privé
- Chapitre 2 Secteurs porteurs de croissance
- Chapitre 3 Infrastructures et logistique
  - Energie
  - Télécommunications et TIC
  - Transport
- Chapitre 4 Perception du climat des affaires et Investissements
- Chapitre 5 Financement de la croissance
  - Fonds et programmes publics de financement
  - Partenariat public-privé
  - Assurances
  - Réforme fiscale
  - Modernisation du cadre légal et règlementaire du Secteur financier

**DEUXIEME PARTIE : CADRE DES ECHANGES COMMERCIAUX**

- Chapitre 6 Echanges avec la République Dominicaine et lutte contre la contrebande
- Chapitre 7 Intégration régionale – CARICOM
  - Libre circulation des marchandises
  - Libre circulation des services
  - Libre circulation des personnes
  - Harmonisation des lois et règlements
  - Accord CARICOM – Cuba
  - Accord de partenariat économique (APE)
- Chapitre 8 Facilitation des échanges
  - Accord sur la facilitation des échanges (AFE)
  - Programme de Facilitation des échanges
- Chapitre 9 Programme d'Aide au commerce - Haïti



**TROISIEME PARTIE : CADRE POUR UN TRAVAIL DECENT DANS LES ENTREPRISES HAÏTIENNES**

- Chapitre 10 Réforme de la législation du Travail  
Chapitre 11 Politique salariale  
Chapitre 12 Endossement de la Politique nationale de formation professionnelle  
Chapitre 13 Institutionnalisation du Dialogue social  
Chapitre 14 Réforme de la sécurité sociale

**ANNEXES**

- Annexe 1 :** Plan de communication  
**Annexe 2 :** Propositions de la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI) en vue de l'endossement de la Politique nationale de santé et du Plan directeur 2012-2022 du Ministère de la Santé Publique et de la Population  
**Annexe 3 :** Propositions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Grand' Anse (CCIGA)  
**Annexe 4 :** Liste des personnalités et institutions rencontrées  
**Annexe 5 :** Liste des institutions et entreprises membres du Forum Economique du Secteur Privé  
**Annexe 6 :** Liste des sigles

**Remerciements****LISTE DES ENCADRES**

- Le Forum Economique du Secteur Privé renouvelle ses engagements pour un Nouveau Consensus Social pour la mise en œuvre de la Révolution de Croissance
- Appel du Forum à ses partenaires pour mobiliser leurs supports pour la réussite du Nouveau Consensus Social
- Indice de l'effondrement de l'économie nationale : Récession soutenue sur fonds d'instabilité politique.
- Pacte pour l'emploi et la croissance économique inclusive
- Actions recommandées par l'ADIH pour le Secteur Textile
- Actions à entreprendre pour augmenter les revenus de l'EDH, Résumé Exécutif
- Recommandations de la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)
- Recommandations de l'Association Touristique d'Haïti (ATH) pour le Secteur Energie
- Besoins en infrastructures de transport aérien et maritime identifiés par l'ATH
- Textes en examen pour la réforme du Climat des affaires
- Principes d'un Etat démocratique désireux de se développer
- Mesures gouvernementales sur les modalités d'importation de 23 produits en provenance de la République Dominicaine
- Guichet unique
- Quelques indices additionnels pour justifier la ratification de l'AFE par Haïti ; autres opportunités pour Haïti

- Portail d'information commerciale d'Haïti (PICH)
- Cadre légal et réglementaire régissant la détermination du salaire minimum
- Pacte national pour une éducation de qualité

#### LISTE DES TABLEAUX

- Distribution du PIB selon les secteurs primaires, secondaires et tertiaires
- Projection de la croissance (PIB)
- Flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) en millions de dollars américains
- Importations de produits agro-industriels en provenance de la République Dominicaine
- Formation professionnelle : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre du résultat 2.4 du PPTD –Haïti 2015-2020
- Dialogue social : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.1 du PPTD –Haïti 2015-2020
- Dialogue social : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.2 du PPTD –Haïti 2015-2020
- Dialogue social : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.3 du PPTD –Haïti 2015-2020
- Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 1.3 du PPTD – Haïti 2015-2020
- Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 3.1 du PPTD – Haïti 2015-2020
- Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 3.2 du PPTD – Haïti 2015-2020
- Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.6 du PPTD – Haïti 2015-2020

#### LISTE DES FIGURES

- Evolution du PIB au cours des 15 dernières années
- Evolution des demandes d'avantages incitatifs octobre 2013 – janvier 2016

**PREMIERE PARTIE****CADRE POUR UNE CROISSANCE ACCELEREE ET SOUTENUE**

Faire doubler le revenu per capita d'ici 2030, c'est trouver les raccourcis pour enclencher une croissance accélérée à deux chiffres et maintenir cette course en renversant les inégalités existantes pour que l'objectif de l'élargissement de la classe moyenne avec un pouvoir d'achat amélioré se réalise.

Cette recherche de croissance élevée, durable, équitable et soutenue s'effectue dans un contexte d'effondrement de l'économie nationale et d'un environnement des affaires nécessitant de nouvelles attitudes des décideurs publics et privés, des incitations pour lever les contraintes structurelles et attirer les solutions indispensables pour avoir un appareil productif plus performant pour mieux positionner les exportations haïtiennes et offrir une production de substitution aux importations en qualité et prix compétitifs.

**Indice de l'effondrement de l'économie nationale :  
récession soutenue sur fonds d'instabilité politique.**

- ✓ Détérioration de la compétitivité externe d'Haïti ;
- ✓ Faiblesse *de la production* et dépendance envers les importations ;
- ✓ Fragilité des entreprises, surtout des PME ;
- ✓ Érosion des salaires et du pouvoir d'achat ;
- ✓ Investissements étrangers et locaux en baisse ;
- ✓ Importance du secteur informel et de la contrebande ;
- ✓ Augmentation du financement monétaire évinçant ainsi le crédit au secteur privé ;
- ✓ Concentration du crédit au secteur privé sur des secteurs à faible valeur ajoutée,
- ✓ Faible accès aux produits et services financiers ;
- ✓ Cadre légal et réglementaire obsolète et lenteur des changements nécessaires ;
- ✓ Faible capacité d'adaptation à la baisse de l'aide internationale et de mobilisation de sources alternatives de revenus.

Parmi les déclencheurs qu'il faut pour instaurer cette nouvelle dynamique économique et sociale, sont (i) l'institutionnalisation du Dialogue public-privé, (ii) le choix stratégique de filières de production à forte valeur ajoutée et bénéficiant de coût et de disponibilité de facteurs de production compatibles aux exigences de compétitivité interne et externe, (iii) la disponibilité des infrastructures et de la logistique nécessaires pour le développement de ces filières, (iv) des instruments financiers et un cadre légal et réglementaire alignés aux besoins des opérateurs et investisseurs ; (v) la poursuite des efforts de redressement des indicateurs de perception du climat des affaires.

## CHAPITRE 1.- DIALOGUE PUBLIC-PRIVE

Au cours des trente-cinq dernières années, les secteurs public et privé haïtiens ont expérimenté plusieurs mécanismes de Dialogue Public -Privé (DPP). Il s'agit :

- Des commissions présidentielles ad hoc, créées selon l'article 18 du décret de 2005 régissant l'Administration centrale de l'Etat, pour étudier toutes questions stratégiques d'intérêt national ;
- Des comités mixtes ayant un mandat pour travailler sur des questions économiques spécifiques, créés selon les dispositions de textes juridiques ou réglementaires ;
- Des conseils d'administration mixtes de certaines institutions de l'Etat ;
- Des instances de concertation tripartite, réunissant les représentants du Gouvernement, des employeurs et des syndicats, avec pour mandat de concilier et d'arbitrer sur les questions relatives au droit du travail et de son application au sein des entreprises ;
- Des fora de consultations formelles ou informelles, organisés par les autorités nationales ou des associations représentatives des intérêts privés pour échanger sur des thématiques spécifiques.

A des moments précis, ces espaces de dialogue ont permis l'adoption de mesures de politiques publiques adoptées au cours des décennies 1990 et 2000 et une meilleure implication du secteur privé dans la gestion de la chose publique.

A titre illustratif, Le Livre Blanc du Secteur privé (1991), les travaux de la PROMINEX « Vers la refonte du cadre réglementaire des affaires » (1991) et de la Commission présidentielle sur la croissance et la modernisation économique (1996), les propositions d'analyse du cadre juridique régissant le commerce international (2010) sont cités comme référence pour les mesures de politiques publiques suivantes : l'élimination du plafond sur les taux d'intérêt, la libéralisation du financement de la facture pétrolière financée jusque-là par affectation de devises aux « importations prioritaires », l'élaboration de projets de lois économiques portant sur les assurances, la refonte du code des investissements, le cadre légal et réglementaire portant sur les zones franches, des propositions de refonte du code du commerce, le cadre juridique et institutionnel de modernisation des entreprises publiques, l'identification de traités multilatéraux à ratifier.

Depuis sa création, la commission présidentielle tripartite pour la mise en œuvre des avantages préférentiels de la loi Hope a facilité l'adoption et l'implémentation des outils administratifs à utiliser par les exportateurs pour bénéficier de ces avantages, à rechercher de nouveaux marchés en connectant les manufactures haïtiennes aux donneurs d'ordre, à motiver l'établissement de nouvelles infrastructures d'accueil comme la parc de Caracol et des zones franches privées ainsi que les investissements des hommes d'affaires dans ce secteur pour se lancer dans la fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée. Elle a aussi servi de médiateur pour concilier les intérêts des travailleurs et des employeurs et améliorer ainsi les conditions de travail dans les entreprises.

En 2009, les travaux des commissions présidentielles, notamment celles sur la Compétitivité et l'Education ont joué un rôle de premier plan dans l'orientation des choix stratégiques de politiques publiques au cours des cinq dernières années. Les filières prioritaires retenues dans le rapport de la Commission sur la Compétitivité sont celles qui ont priorisé les actions gouvernementales et guidé les investissements nationaux et étrangers. Le rapport de la Commission sur l'Education est à la base des mesures de réformes et des programmes d'actions du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ; il a fait l'objet en 2015 de l'adoption des sept engagements du Pacte National pour une éducation de qualité auquel a adhéré le Forum Economique du Secteur Privé et d'autres entités représentatives du secteur des affaires.

L'Exécutif haïtien a développé au cours des années la pratique d'inviter les représentants du secteur privé à participer à des assises internationales et à donner leur avis sur des projets de décisions, des mesures de politiques publiques et d'accords intéressants leurs secteurs. C'est ainsi qu'il est devenu de plus en plus courant d'inclure des représentants du secteur privé dans la composition des délégations en mission à l'étranger, d'organiser au niveau national et sectoriel des assises de haut niveau ou techniques qui prennent la forme de fora, de réunions et d'ateliers de travail, de séminaires de partage d'expérience ou tout simplement de rencontres informelles, de déjeuner d'affaires, d'échanges de document ou d'information. Ces pratiques ont fortement influencé la constitution de comités mixtes pour débattre d'une question spécifique et dans des délais très courts avec comme résultats de formuler des propositions concrètes de mesures et d'actions à l'Exécutif. La grande faiblesse de ces pratiques non-institutionnalisées a été l'absence de mécanisme de suivi entre les organes du secteur privé et l'Exécutif ainsi qu'avec le Parlement lorsqu'il s'agissait de vote de textes législatifs.

Les conclusions du 1<sup>er</sup> forum des Etats généraux sur l'investissement en Haïti, organisé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie en 2012, ont servi à établir une matrice d'actions qui a guidé les travaux de la Commission présidentielle sur la réforme du droit des affaires et qu'utilise aujourd'hui le Groupe de travail sur le climat des affaires (GTCA) pour proposer aux décideurs politiques les réformes juridiques et règlementaires à implémenter pour améliorer le climat des affaires.

Parmi les plus récentes expériences de formalisation du Dialogue Public – Privé au niveau national, figure la structuration du Conseil de Développement Economique et Social qui avait été institué par le décret de 2005 sur l'Administration centrale de l'Etat et que l'Arrêté du Premier Ministre du 9 juillet 2012 précisait le mode de composition et de fonctionnement. Cette instance regroupe vingt-neuf membres représentant les différents secteurs de la vie nationale, à savoir les secteurs économiques et sociaux, la société civile, le Parlement, les organes de protection et de sécurité sociale. Il est ouvert à toute autre institution qui en fait la demande. Sa mission est de veiller à l'harmonisation des politiques publiques sectorielles avec le plan national de développement, de valider et de proposer des réformes de politiques publiques dans les domaines touchant l'économie et le social et de créer un espace de

dialogue social entre les différents secteurs de la vie nationale pour favoriser des prises de décisions consensuelles sur les grands thèmes d'intérêt public. L'arrêté lui donne aussi des attributions précises incluant, entre autres, une fonction de conseil sur les conventions de partenariat public- privé (PPP), de rédacteur du projet national de développement, de production de note sur la conjoncture et sur les orientations économiques, d'établissement de relations de travail permanentes avec les Unités d'études et de Programmation des ministères techniques. Cette instance a organisé plusieurs événements. Il n'existe pas d'instruments publics permettant de mesurer le niveau de participation et d'implication des acteurs privés dans la définition de l'agenda de travail. Le décret du 6 janvier 2016 met en veilleuse cette institution qui continue cependant à fonctionner.

Au niveau sectoriel, le secteur privé entretient des relations formelles avec les autorités compétentes de leur secteur et le Parlement. Dans le cadre du dialogue sur le droit du travail et de son application, les trois secteurs ont signé le 19 février 2015 un protocole pour la promotion du travail décent qui définit un agenda de travail pour les quatre prochaines années avec la facilitation du Bureau International du Travail. Cet agenda, piloté par un comité national tripartite de suivi, vise vingt et un résultats articulés autour de quatre priorités que sont :

- **Priorité 1** : Respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail ;
- **Priorité 2** : Créer des opportunités et favoriser des conditions de travail et de revenus décents pour les femmes et les hommes ;
- **Priorité 3** : Promouvoir un socle de protection sociale universelle et non discriminatoire ;
- **Priorité 4** : Renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Pour l'année 2015-2016, le Comité national de suivi a décidé de travailler sur trois des vingt-un résultats: la révision du Code du travail, la formation professionnelle et le dialogue social.

Depuis son installation en août 2013, le Conseil supérieur des salaires remplit ses fonctions et a déjà produit des rapports recommandant les améliorations salariales à adopter par l'Exécutif pour le salaire minimum. Il a aussi proposé une nouvelle classification des entreprises.

Nommé aussi en août 2013, le Conseil d'Administration des Organes de Sécurité Sociale (CAOSS) a démarré ses travaux depuis le 4 septembre 2013. Il est composé de neuf membres : trois désignés par l'Exécutif, trois par le patronat et trois par les syndicats. Il coiffe les deux institutions : l'ONA et l'OFATMA. Il a pour mission d'approuver leur plan stratégique, leur plan annuel d'opérations, leur budget, leurs règlements intérieurs (manuel d'opération et de procédures). Il doit se prononcer sur les changements relatifs à la structure générale de ces deux institutions. Il doit aussi commanditer un audit annuel de leurs comptes et en ratifier les résultats.

Les opérateurs touristiques ont une tradition de travail avec le Ministère du Tourisme. Le conseil consultatif en charge de ces relations a été remplacé récemment par une structure légale « le Conseil National du Tourisme ». En effet, le décret du 6 janvier 2016 portant une redynamisation de cette

instance lui donne une fonction d'organe consultatif avec pour mission de fournir des propositions et des avis sur les questions intéressants le tourisme. Il prévoit aussi la mise sur pied de deux organes d'exécution de ce conseil : (i) les Conseils de développement des pôles touristiques en charge de développement du secteur au niveau des pôles touristiques et d'assurer la mise en œuvre des projets de développement touristiques conformément au plan d'aménagement touristique du pôle, et (ii) l'Office de Promotion du Tourisme qui a, entre autres, la mission de promouvoir la Destination touristique Haïti.

Dans le cadre de la gestion des questions commerciales et de promotion des investissements, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a développé des relations avec le secteur des affaires mais il n'existe pas encore une plateforme de dialogue public-privé structurée assurant permanence et continuité dans la prise de décision et de suivi dans ce domaine. Il a été établi un comité mixte pour le CIR<sup>1</sup> mais il est peu opérationnel.

Le privé est invité à participer au conseil d'organisation autonome (EDH, Zones Franches, CMEP, Conseil National du Tourisme, etc.). L'obligation d'hypothèque légale demeure une contrainte majeure qui bloque la participation des chefs d'entreprises à ces organes.

L'inventaire des propositions et recommandations émanant du secteur privé et présenté aux gouvernements au cours des dix dernières années a été réalisé dans le cadre des travaux de cet agenda<sup>2</sup>.

Il a démontré la volonté de ses membres de ne pas se laisser emporter par le découragement et les frustrations qu'ont pu créer les pertes d'opportunités d'affaires et de compétitivité dues à la persistance d'une situation économique qui s'est de plus en plus dégradée et de rechercher continuellement les voies et moyens pour établir le Nouveau Consensus Social indispensable pour une Croissance accélérée, équitable, durable et soutenue. Cependant, ont manqué et manquent encore des mécanismes institutionnels solides et résistants aux crises pour assurer un suivi permanent et productif de ces propositions et recommandations.

Les leçons à tirer de l'expérience de ces trente-cinq dernières années sont que le Dialogue public-privé (DPP) est devenu un concept faisant partie de la culture administrative haïtienne. Les travaux issus de ces échanges ont influencé positivement l'agenda du développement des affaires quand ils ont été réalisés dans un cadre institutionnel formel marqué par la continuité de l'action de l'Etat, et qu'il existait

Une volonté de toutes les parties de créer les conditions nécessaires pour booster la croissance et améliorer les conditions de travail. Les échecs et les retards ont été dus à l'émergence de crises

---

<sup>1</sup> Voir Chapitre 9

<sup>2</sup> Voir Inventaire pour le positionnement du secteur des affaires, Version du 21 mars 2016

politiques sources d'instabilité et d'insécurité qui ont suspendus le travail des instances de dialogue. Aussi, plus la démocratie est-elle florissante, plus le dialogue est-il fructueux. Les passerelles avec le Parlement sont nettement insuffisantes pour permettre au secteur privé de jouer le rôle de locomotive pour améliorer la productivité de cette entité, notamment la réduction des délais de vote des textes légaux. Par ailleurs, la méfiance profondément enracinée entre les acteurs représentatifs des secteurs public et privé ainsi que le manque de continuité dans les agendas gouvernementaux et la faiblesse des structures de concertation à l'intérieur du secteur privé ont été les blocages majeurs dans l'institutionnalisation du Dialogue. Même si aujourd'hui des structures et des passerelles existent, l'interconnexion pour garantir l'effet de synergie et d'harmonisation dans les actions fait encore défaut.

***Dans ce domaine, le Forum Economique du Secteur privé plaide en faveur de l'établissement et du maintien d'espaces de Dialogue Public-Privé institutionnel basé non seulement sur le respect mutuel, la transparence, la responsabilité et la continuité, mais aussi sur l'urgente nécessité d'effectuer sans délai des réformes radicales dans notre mode de fonctionnement.*** A cette fin, il recommande :

#### **Au titre des mesures à court terme :**

- Etablir un pacte national pour un Dialogue public-privé formalisant les engagements des représentants des secteurs, confirmant leur volonté de changer radicalement leurs modes de fonctionnement et de gestion de l'économie haïtienne, et de réduire le déficit de confiance existant entre eux à travers l'échange d'informations sur les intérêts et motivations de chacun ;
- Faire l'inventaire des instances de concertation existantes, analyser leur performance, proposer une architecture d'ensemble cohérente pour un dialogue public-privé institutionnel permanent et des mécanismes sectoriels opérationnels garantissant l'harmonisation des travaux pour éviter des doublons et des décisions discordantes ;
- Mettre en place une commission publique-privée pour travailler à la formalisation du Conseil de Développement Economique et Social (CDES) avec pour mandat d'établir un diagnostic des contraintes ayant limité la participation des représentants des secteurs, de proposer le nouveau cadre légal institutionnel et le cadre interactif de suivi des propositions et recommandations du Secteur privé ;
- Proposer et faire la promotion de mécanismes de communication permanents favorisant une interaction active des secteurs comme un site web ou une fenêtre internet consacré exclusivement au Dialogue public-privé ;
- Etablir des passerelles institutionnelles de concertation et de consultation entre le secteur privé et le Parlement ;
- Proposer des mesures et modalités facilitant la participation des hommes et femmes d'affaires au conseil d'administration prévu par les lois et les règlements ;
- Rendre opérationnel le Conseil National du Tourisme ;



- Renforcer les échanges en vue de la formalisation de comités mixtes formels pour les filières à forte valeur ajoutée ;
- Renforcer les fora d'échanges à l'intérieur du secteur privé et institutionnaliser l'organisation des Etats généraux chaque deux ans.

### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Travailler avec l'Exécutif à l'adoption du projet de loi institutionnalisant le Conseil de Développement Economique et Social (CDES), à sa soumission au Parlement ; engager le plaidoyer en vue de son vote ; établir avec l'Exécutif un plan d'action pour sa mise en opération ;
- Revoir le cadre légal du Conseil d'administration des organes de sécurité sociale (CAOSS) et des deux organes ONA et OFATMA pour en faire de véritables conseils d'administration dotés de pouvoir de désigner les directeurs généraux, en proposer la révocation au besoin, proposer les budgets de ces entités, en effectuer le contrôle et proposer tous amendements au besoin ;
- Encourager les instances concernées à adopter et à mettre en opération un système de vote électoral électronique tenant compte des caractéristiques propres à Haïti et de l'expérience accumulée depuis 1990.

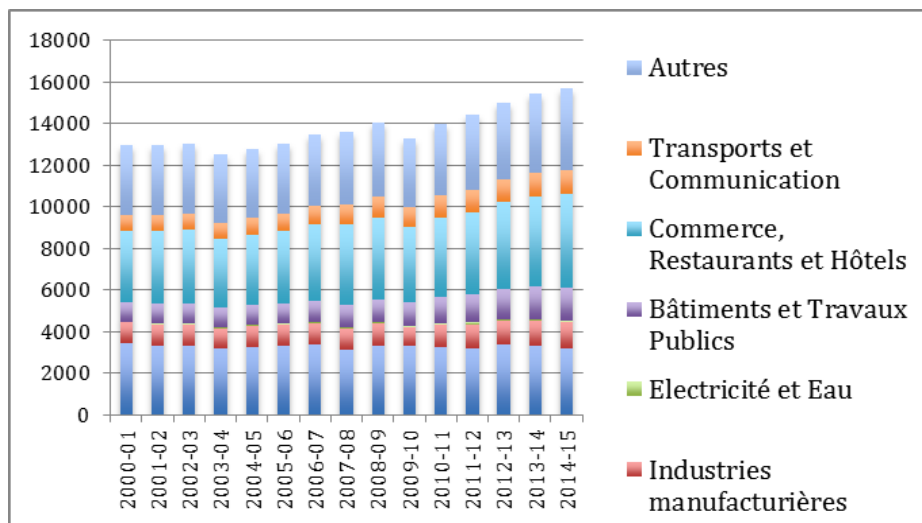
## **CHAPITRE 2.- SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE**

Au cours des dernières années, les leviers de croissance n'ont plus été les secteurs productifs (Secteurs primaire et secondaire) comme l'agriculture, les industries manufacturières et la construction mais plutôt les secteurs de service (le secteur tertiaire) notamment la branche Commerce, Restaurant et Hôtels :

Secteurs	Périodes				
	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2010	2011-2015
<b>S. Primaire</b>	40.76%	35.10%	33.80%	25.13%	22.10%
<b>S. Secondaire</b>	20.37%	22.10%	18.09%	15.83%	18.13%
<b>S. Tertiaire</b>	34.47%	39.58%	45.19%	51.70%	51.76%

*Distribution du PIB selon les secteurs primaires, secondaires et tertiaires*

Projection de la croissance (PIB)					
	Agriculture	Industrie	Commerce	Construction	Tous les secteurs
2015-2016	+2.3%	+2.1%	+3.8%	+4.3%	+3.6%



Evolution du PIB au cours des 15 dernières années

**L'Agriculture** confronte de plus en plus de problèmes et n'arrive pas à se relever suffisamment pour garantir une autonomie alimentaire. La production destinée au marché local se concentre sur les céréales, les cultures maraîchères, les fruits et aussi l'horticulture. Le riz est quotidiennement consommé par une large partie de la population à un rythme croissant ; sa culture demeure une filière prioritaire dans trois (3) principales régions du pays (Artibonite, Fort-Liberté et Plaine des Cayes) ; le rendement à l'hectare est très faible (environ moins d'un tiers des grands pays producteurs) et la production nationale n'arrive à satisfaire que 25 % de la demande. Les filières d'exportation les plus soutenues sont les huiles essentielles (vétiver, amyris), le cacao, les mangues, le café non torréfié, la banane, les produits de la mer (anguilles vivantes, coquillages (lambi), langoustes congelées, concombre de mer, etc.). Il y a aussi dans le Nord un retour à la production de sisal qui fut avec le coton des exportations importantes au début des années 1900. Une partie de la production agricole est aussi utilisée pour les activités d'agro-industrie : la canne à sucre pour la fabrication du rhum, du clairin et du rapadou, le sorgho pour la production de la boisson malta, les fruits pour la fabrication des jus et des confitures, le lait pour le fromage, etc. Les établissements touristiques s'approvisionnent aussi auprès des producteurs locaux qui sont obligés d'investir pour respecter les standards de qualité et de traçabilité.

Face à la dégradation de ce secteur qui emploie la moitié de la population active, surtout en milieu rural, l'Exécutif a fait le choix stratégique de le promouvoir comme base de l'expansion de l'économie nationale. Il cible « *les investissements qui pourraient accélérer l'expansion de la production agricole pour la porter à des niveaux qui permettent de réduire la pauvreté rurale par la création d'emplois valorisants* ».

A cette fin, il a initié des programmes d'accompagnement des producteurs et d'attraction des investissements privés : amélioration des paquets techniques, campagnes de promotion des avantages incitatifs pour les investissements, programme de crédit et d'assurance agricole, promotion de la

production locale dans la cadre de la politique nutritionnelle, modernisation du transport agricole, installation d'un réseau de laboratoires, numérisation à travers un système de code-barres renfermant les informations sur le produit, révision du cadre légal et réglementaire, etc. La Banque centrale a adopté aussi dans le cadre de son programme incitatif des mesures visant à améliorer l'accès au crédit pour les productions d'exportation.

Toutefois, l'agriculture haïtienne est très vulnérable aux aléas climatiques qui affectent sa production et entraîne une hausse des prix des produits locaux et un approvisionnement des marchés dans une forte proportion par des produits importés. Tel fut le cas en 2015 lorsque le phénomène El Nino a aggravé les problèmes de sécheresse qui fatiguaient le pays depuis plus de trois ans, entraînant des pertes de l'ordre de 50% de la production agricole par rapport à la moyenne quinquennale et menaçant d'affecter plus de 3.5 millions de personnes, surtout les ménages les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire. C'est dans ce contexte déjà fragile que la région du Grand Sud fait face depuis octobre 2016 aux conséquences du passage de l'ouragan Mathieu qui a occasionné des dommages et des pertes estimés à 573 millions de dollars américains, qui a mis 77% des ménages résidents dans cette partie de l'île en situation de difficulté d'accès aux produits alimentaires et qui a provoqué une grande mobilisation du Ministère de l'Agriculture et de ses partenaires à agir dans le cadre d'un plan de relèvement triennal (2016-2019) mis en place au cours du mois suivant le passage de l'ouragan.

*Les industries manufacturières d'exportation* qui occupent la première place dans les exportations haïtiennes n'arrivent pas à tirer le maximum des opportunités d'affaires qu'offre ce secteur en raison du manque d'infrastructures d'accueil, du coût élevé des transactions et de services de logistique (énergie, port), des restrictions sur les horaires et conditions de travail, et l'instabilité politique.

Suite au retrait des avantages préférentiels pour certains pays de la région et les ouvertures qu'offrent à Haïti la législation américaine Hope-Help et le CBTPA, le pays est continuellement sollicité pour de nouveaux investissements. Les branches de cette industrie sont essentiellement concentrées dans le département de l'Ouest, plus précisément dans l'aire métropolitaine où sont localisées 83% des entreprises employant 78% des ouvriers. L'ouverture du Parc Industriel de Caracol dans le Nord, les extensions des installations de CODEVI et la nouvelle zone franche d'Handxom à Ferrier dans le Nord-Est ont créé de nouveaux pôles décentralisés qui attirent de plus en plus d'emplois, 60% des emplois créés et 36% des emplois de la branche Habillement en 2015. Pour améliorer la performance des travailleurs dans le Nord, le parc de Caracol va loger bientôt un centre moderne de formation, don du gouvernement coréen. La zone franche CODEVI construit actuellement deux nouveaux bâtiments et a déjà planifié deux autres ; elle aménage aussi, en partenariat avec le MCI et la BID, un micro-parc pour loger les entreprises de restauration pour le personnel de la zone franche.

Le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) a lancé une campagne de promotion pour d'autres branches d'activités comme l'externalisation des services de secteur des technologies de l'information

comme le « Business process outsourcing (BPO) » et des services de facilité des TIC : le centre d'appel de la Digicel offre des services aux autres branches des pays de langues anglaise et espagnole de l'Amérique Centrale et des Caraïbes ; il emploie 300 personnes. D'autres centres BPO récemment installés fournissent des services de traitement de données médicales (service à la clientèle, facturation, assurance, services de santé) à des compagnies américaines, canadiennes et dominicaines.

En janvier 2017, l'ADIH a lancé officiellement le document stratégique du secteur Textile qui représente plus de 41,000 emplois et 1% du marché américain de produits textile avec les 900 millions de dollars américains d'exportations annuelles. Au cours des dix (10) prochaines années, ce secteur a un potentiel pour se développer et 300,000 emplois supplémentaires grâce à la combinaison de plusieurs facteurs dont l'extension des avantages de la loi Hope-Help pour 2025, les projets d'expansion des parcs industriels SONAPI, Caracol et CODEVI et la création de nouvelles zones franches, l'intérêt d'investisseurs étrangers à s'installer en Haïti (en janvier 2017, six nouvelles compagnies avaient déjà signé les contrats d'installation de leurs usines), la veille stratégique qu'anime la mobilisation des industriels haïtiens et leur recherche constante de nouveaux marchés. La cible que s'est fixé ce secteur est d'augmenter significativement ses exportations grâce à la diversification de leur production vers des produits ayant une plus grande valeur ajoutée. Cependant, ces réalisations dépendent, outre les actions propres au secteur, visant à consolider ses forces et à renverser ses faiblesses, de réformes à accomplir pour renforcer la compétitivité de l'économie haïtienne en général.

*Les industries produisant pour le marché local* se concentrent essentiellement dans les branches de boissons, l'agro-alimentaire, l'industrie chimique et la petite industrie. Elles se développent, en grande partie, en articulation avec le secteur agricole. Elles opèrent surtout dans le secteur informel, utilisant des techniques de production artisanale. Moins d'une vingtaine des entreprises formelles représentent le tiers des revenus collectés par le fisc haïtien et donnent plus de 10000 emplois directs et 50,000 emplois indirects.

Aussi, est-il nécessaire de valoriser l'apport de ce sous-secteur de production industrielle locale et de renforcer son rôle dans le processus d'industrialisation de substitution aux importations. Cela exige une politique de renforcement de ce réseau d'entreprises qui serait à la base l'élargissement de la classe moyenne entrepreneuriale, une amélioration des infrastructures de logistique nécessaires à l'expansion de l'agro-industrie, une politique tarifaire plus incitative ciblant l'amélioration de l'offre et surtout l'adoption de mesures de contrôle des frontières pour freiner les conséquences de la contrebande. En effet, le volume important des importations non déclarées, en particulier celles en provenance de la République Dominicaine, décourage la production et les investissements dans l'industrie nationale. Les produits fabriqués localement, les plus affectées par cette situation, sont entre autres la farine de froment (blé) ou de méteil, les boîtes et caisses en papier ou en carton, les sauces de tomate, les contenants en plastique, le maïs en gruaux et semoule, le riz la banane plantain, la volaille, le rhum et le tafia.

*L'artisanat* fait aussi partie de ce sous-secteur industrie et a pris de l'expansion pour devenir aujourd'hui un marché d'exportation de niche avec un potentiel de création d'emplois et de revenus en devises pour un nombre grandissant d'artisans, d'ateliers de production et d'entreprises de distribution. C'est le domaine de la créativité et de l'innovation à tout âge et où on retrouve beaucoup de jeunes. Les contraintes mentionnées sont généralement l'accès aux matières premières qui sont en grande partie importé (acier par exemple) et lié au besoin de protection de l'environnement (le bois), l'absence d'instruments financiers adaptés aux conditions de production des artisans, un besoin de renforcement de formation technique et de management, la disponibilité d'énergie électrique à bon marché.

Certaines demandes des entreprises du secteur (franchises et exonération de droits de douanes sur les matières premières) montrent qu'il y a une méconnaissance dans le secteur des avantages incitatifs prévus au Code des investissements 2002. Avec l'ampleur qu'ont prise ces activités comme levier de croissance, il est arrivé le moment d'établir un partenariat solide avec l'Etat haïtien pour améliorer les gains de compétitivité face à des pays comme l'Inde et la Chine.

Le MCI a entrepris au cours des dernières années le chantier de modernisation de l'appareil productif en ciblant les MPME. Il a adopté une démarche qui favorise le développement des secteurs à forte potentialité, en se concentrant sur les filières porteuses (agro-industrie, artisanat, biotechnologie, mécanique, tourisme et manufactures), qui renforce la compétitivité et leurs capacités en gestion de qualité et de respect des normes, et qui les aide à pérenniser leurs activités pour continuer à générer des emplois au bénéfice des jeunes. Pour cela, il a conçu et mis à disposition des outils pour le développement de l'entrepreneuriat : le Programme de soutien aux micro-entreprises, l'accélérateur d'entreprises, le programme d'appui à la modernisation des entreprises devenu le Service d'aide aux entreprises et de formation, le Programme des micro-parcs. De son côté, le MEF a présenté en février 2016 le projet de Centre incubateur d'innovation technologique et travaille avec des partenaires sur la création d'une Agence nationale de développement de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation qui sera surtout un organe de coordination entre les différentes initiatives déjà existantes pour maximiser les ressources. Avec le MCI et le MARNDR, il a exécuté un programme qui facilite la création et les opérations de sociétés agricoles en les aidant à formaliser leur entreprise et en leur facilitant l'accès au financement.

*Le secteur de la Construction* n'est pas encore arrivé à relever les défis l'empêchant d'être un concurrent pour les compagnies dominicaines qui depuis le séisme de 2010 sont les principaux bénéficiaires du financement de la reconstruction d'Haïti. En plus d'être les premiers fournisseurs de l'Etat haïtien, ces dernières commencent à percer le marché des résidences et projets privés. Certains questionnements ont été faits sur le traitement différencié entre ces entreprises et les compagnies haïtiennes. Les clauses juridiques obligeant la sous-traitance ont été supprimées lors des modifications du Code sur les marchés publics et les entreprises de ce secteur ont besoin d'être recapitalisées.

Le dynamisme de *la branche Commerce, Restaurants et Hôtels* est imputable en tout premier lieu à la forte croissance des flux entrants de devises au cours des trente dernières années, résultant de la forte migration externe de la population et de l'explosion concomitante des transferts des émigrés haïtiens passés de 85 millions de dollars américains en 1984 à 2.2 milliards en 2015 (25% du PIB), ce qui, combiné à la croissance de l'aide externe à Haïti, a entraîné la montée en flèche des importations et des activités de commerce au cours de cette période. Cette tendance s'est considérablement renforcée à la suite du passage de quatre cyclones en une semaine au début du mois de septembre 2008 et de l'avènement du séisme dévastateur du 12 janvier 2010, ces deux phénomènes ayant eu pour effet de multiplier par deux fois et demie le flux de devises reçues par l'économie haïtienne, passant de 2.1 milliards en 2008 à 4.5 milliards en 2010. Intégrant le caractère ponctuel de ces flux massifs d'aide, les pouvoirs publics avaient tablé sur une substitution progressive des importations par des produits et services locaux. Cet objectif n'a pas été atteint malgré les dispositions prises conjointement par l'Etat haïtien et ses partenaires pour promouvoir les achats locaux dans le cadre de l'aide humanitaire et en raison des pratiques commerciales qui se réalisaient en dehors des règles établies au détriment des intérêts des producteurs du secteur formel.

La seconde raison de la prédominance de la branche d'activités Commerce, Restaurant et Hôtels est le fait des efforts importants déployés par les autorités pour remettre Haïti sur la carte touristique et la réponse d'investisseurs qui sont venus renforcer les capacités d'accueil et de services du secteur Tourisme. Les dernières données statistiques établies pour la période 2011-2016, chiffrent à 46 le nombre de projets touristiques privés mis en œuvre représentant 453 millions de dollars américains, et qui créeront 4169 emplois directs et 12507 emplois indirects. Le parc hôtelier pourra ainsi disposer de plus de 2500 nouvelles chambres et une centaine d'appartements respectant les standards internationaux. Ces performances ont été possible grâce, entre autres à :

- L'intérêt des chaînes internationales comme Best Western, nH Hôtels, Marriott et Hilton à s'installer en Haïti,
- L'ouverture récente du premier « Resort » « Royal Decameron »,
- L'offre de service des tours opérateurs canadiens, anglais, américains, allemands et français dont le premier à venir fut Vacances Transat,
- Et, surtout, la campagne agressive pour rehausser l'image d'Haïti menée sur tous les fronts par le Ministère du Tourisme et qui était présent dans les foires touristiques et quotidiennement sur les réseaux sociaux, entretenait des relations étroites avec les médias, motivait les professionnels d'organisation des voyages.

Malgré ces efforts, demeurent encore les contraintes d'ancrage pour organiser la chaîne de valeur de ce secteur et garantir les effets multiplicateurs dans l'économie haïtienne, les faiblesses d'organisation des services connexes, l'urgente nécessité de revoir le cadre juridique et de renforcer les capacités de management tant étatique que privé, l'adoption de mesures pour contenir les impacts sur les investissements privés d'éventuelles baisses de la demande.

## Pacte pour l'emploi et la croissance économique inclusive

Adopté par le gouvernement haïtien et publié dans son intégralité à l'Annexe 2 du Budget rectificatif de l'exercice fiscal 2014-2015 (Réf. Journal Le Moniteur Spécial No.2 du vendredi 27 mars 2015), le Pacte pour l'emploi et la croissance économique inclusive est un accord conclu dans un domaine économique particulier entre partenaires stratégiques internes et externes servant de mécanisme pour renforcer des politiques publiques et faire converger les efforts des différentes composantes du secteur privé.

« L'idée est de garantir un impact significatif dans les domaines de la création d'emploi et de la croissance économique selon des objectifs et des réalisations concrètes clairement délimitées en termes de mise en œuvre et de calendrier ». Ils comprennent des mesures de politiques publiques et des actions programmées avec un calendrier de mise en œuvre ; ils suivent un frame établi et prévoit des dispositions de surveillance et de correction des écarts constatés ainsi que des indicateurs de suivi et des moyens de vérification préétablis.

La démarche suivie a été d'aligner ce processus sur la périodicité du Programme avec le FMI (2014-2017) et de distinguer deux périodes : (i) l'année de fin de mandat 2014-2015 qui comprend les mesures de politiques publiques figurant au budget rectificatif avec comme objectif de garantir un niveau de croissance atteint antérieurement de même que le maintien des emplois ; (ii) une seconde période 2014-2017 au cours de laquelle le nouveau gouvernement validerait le processus.

Quatre domaines d'interventions ont été retenus par le gouvernement :

- **Politique de stabilité économique et sociale** : qui comprend deux volets : Volet consolidation et rationalisation budgétaire (trois dispositifs de court terme adoptés dans la cadre du programme avec le FMI) et Volet de stabilisation socio-économique qui inclut le Sous-programme de haute intensité de main d'œuvre et d'habilitation (11 projets) et celui «emploi jeunes » (stage à durée déterminée dans les institutions publiques et parapubliques, remise fiscale aux entreprises employant des jeunes pour une durée minimale de trois ans ; accompagnement de jeunes pour créer leurs propres entreprises, formation professionnelles tournée vers l'emploi) ;
- **Promotion des PME** : contractualisation de soutien de l'Etat à des entreprises présentant un potentiel de croissances et de création d'emploi dans les quatre secteurs porteurs identifiés par la Commission présidentielle sur la compétitivité : Agriculture (priorité phase pilote / Agro-business), Développement urbain et logement (priorité phase pilote à un projet sites et service de 600 unités de logement destinées aux pensionnaires de l'Etat), Tourisme, Confection et vêtements ;
- **Développement des facteurs économiques stratégiques** : priorité au financement, au cadre des affaires, à la sécurité foncière, au réseau de transport et plus spécifiquement le désenclavement, à l'électrification du territoire, à la formation professionnelle et technique de la main d'œuvre, aux débouchés et à l'accès aux marchés
- **Gestion frontalière** : gestion frontalière et amélioration du transport.

Le montage institutionnel prévoit (i) la création d'un Comité d'urgence économique composé de membres de l'Exécutif en charge de coordonner l'action de l'Etat dans l'implémentation de ces Pactes ; (ii) l'organisation d'une conférence de lancement ; (iii) la mise en place de quatre groupes d'appui composés de représentants de l'Exécutif et d'associations patronales et syndicales.

Cette stratégie sert de cadre à l'action gouvernementale comme en témoigne les décisions d'orientations stratégiques et de financement du budget 2015-2016. Lors de la rencontre de février 2015 avec le Secteur privé, le Chef de gouvernement a précisé que la mise en œuvre du pacte se ferait en concertation permanente avec l'ensemble des partenaires socio-économiques y compris les universités.

Le secteur *Mines* émerge comme un secteur porteur depuis que des études ont mis en évidence un potentiel exploitable autre que les carrières de matériaux de construction qui ont constitué l'essentiel des activités de ce secteur au cours des trente dernières années. L'absence d'une politique publique solide, intégrant les composantes nécessaires pour créer des conditions d'exploitation attractives pour toutes les parties et des retombées économiques et sociales intéressantes pour Haïti, l'obsolescence du cadre légal qui date de 1976 ont handicapé les performances de ce secteur, d'où un besoin urgent de réformes profondes. C'est dans ce contexte qu'en juin 2013, le Gouvernement organisa un forum de consultation et de partage d'expérience pour dégager les grandes lignes de sa politique et présenter l'esquisse du nouveau code minier. L'augmentation des intérêts manifestés à travers les demandes d'autorisation de prospection et la volonté du gouvernement d'avancer pour capter les opportunités d'affaires qui se présentaient ont suscité des controverses publiques. Les experts ont montré les raisons pour lesquelles il était indispensable de revisiter la loi de 1976 : un besoin de facilitation de l'accès au processus, une confirmation de l'engagement des concessionnaires à supporter le développement des communautés vivant dans les zones de leurs interventions. Malgré ce plaidoyer, les réformes n'ont pas avancé et des demandes ont été produites pour la poursuite des échanges sur le projet de loi en circulation.

L'évolution des cinq dernières années a confirmé le constat fait en 2010 par la Commission présidentielle sur la Compétitivité : « *Haïti demeure un potentiel non réalisé ; Haïti demeure emprisonné dans un cycle de survie ; Haïti n'arrive toujours pas à transformer ses facteurs de production en avantages concurrentiels ; Haïti demeure prisonnier des forces politiques* ». L'économie s'est encore dégradée et de nouveaux défis se sont greffés sur ceux existant déjà et difficilement gérables : les phénomènes imputables au changement climatique, la sévérité de la crise alimentaire, le retrait des appuis massifs humanitaires de l'après 2010, pour ne citer que ces trois-là. Aussi, la fragilité du pays s'est-elle encore aggravée, montrant les effets néfastes d'une trop grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur (transferts de la diaspora, aide externe, importations).

***Le Forum Economique du Secteur privé continue de croire qu'Haïti peut créer des opportunités pour la majorité des Haïtiens à travers une économie compétitive, soutenable et diversifiée. Emplois, Recettes fiscales et Entrepreneuriat constituent la clé de voute de la modernisation d'une économie à croissance accélérée et soutenable. Aussi, le Forum Economique est-il partie prenante d'un processus organisationnel visant l'adoption d'une stratégie ciblant des politiques publiques cohérentes, inclusives, cultivant des principes de transparence, de reddition des comptes et de concurrence équitable.*** A cette fin, il recommande :



**Au titre des mesures à court terme :*****Croissance accélérée et soutenable***

- Dans un cadre de dialogue institutionnel, inclusif et transparent, revisiter les politiques publiques en cours ainsi que le Pacte pour l'emploi et la croissance inclusive adoptée par le gouvernement en accord avec la vision 2030, en tirer des recommandations pour en faire un modèle de croissance accélérée et soutenable ; partager ces propositions avec les acteurs économiques, sociaux, civiles et religieux et chercher leur adhésion au modèle de croissance ;
- Etablir un ou des mécanismes de suivi et de plaidoyer pour la mise en œuvre du modèle adopté de manière consensuelle ;

***Compétitivité :***

- Adopter une politique monétaire alignant le taux de change sur l'évolution du taux d'inflation, contrairement à la tendance des 12 dernières années qui ont vu la gourde se renforcer dangereusement au détriment de la compétitivité de la production marchande (agriculture, industrie d'exportation et de substitution aux importations et tourisme) ;

***Agriculture :***

- Former une Commission MARNDR-APB pour étudier la problématique du crédit rural et comme mentionné précédemment l'adoption de mesures de politique monétaire conduisant au maintien d'un taux de change incitatif à la production agricole ;
- Mettre en place un cadre de coopération entre le MARNDR, l'Association des assureurs d'Haïti et l'ADIH pour l'exécution du projet d'assurance et de crédit agricole avec comme cible la mise sur le marché harmonisée aux besoins des agriculteurs ;
- Réorienter les programmes d'encadrement aux producteurs du MARNDR et MCI vers des entreprises dans le but de renforcer le tissu de production agro-alimentaire ;
- Baisser les droits d'enregistrement et autres frais liés aux transactions dans les secteurs agricoles, dans les projets de construction de zones franches et de parcs industriels, ou dans les projets agro-industriels ;
- Pour combattre la déforestation, détaxer complètement les fours, réchauds et brûleurs à gaz et établir une subvention croisée à durée limitée (10 ans) pour faire baisser le prix du gaz propane sur le marché et encourager son utilisation ;

***Industrie :***

- En attendant la révision du Code du Travail, inscrire au prochain Agenda législatif la modification des articles du Code du Travail traitant de la durée et du travail de nuit. Dans ce contexte, il sera nécessaire de prendre connaissance de la proposition de loi portant modification des articles sur la durée de travail en cours d'examen au Sénat depuis le 31 janvier 2017 ;
- Encourager les investisseurs à poursuivre leurs efforts d'augmentation des capacités d'accueil pour la manufacture légère ; Réviser le tarif de l'Electricité d'Haïti pour offrir un coût des services plus faible aux industries à fort potentiel d'emplois ;

### Actions recommandées par l'ADIH pour le Secteur Textile

#### **Supporter et encadrer la Table de Dialogue du secteur textile**

1. Pérenniser le fonctionnement de la Table de Dialogue du secteur textile ;
2. Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences pour les ouvriers (formation, mise à niveau, ...) ;
3. Séparer les Ministères du Travail et des Affaires sociales ;
4. Faire en sorte de renforcer institutionnellement le Ministère du Travail afin que celui-ci remplace valablement Better Work Haiti ;

#### **Diversifier la gamme de produits fabriqués dans les usines**

1. Mettre en place des partenariats stratégiques entre les universités / centres professionnels et les usines ;
2. Promouvoir la recherche et le développement au sein des universités et centres professionnels ;
3. Encourager les investissements en équipements ;
4. Construire ou mettre à jour une base de données sur le secteur ;
5. Doter le secteur d'un centre de service et de formation professionnelle ;

**Plaidoyer pour améliorer l'image du secteur** : sa performance dépend de l'amélioration du niveau de compétitivité global du pays.

1. Organiser des ateliers de travail avec les différentes parties prenantes ;
2. Participer aux réunions des tables sectorielles organisées par le gouvernement ou d'autres entités ;
3. Mettre en place au sein de l'association une cellule de communication permanente ;
4. Conduire un plaidoyer pour la mise à jour du cadre légal des affaires (code du travail, code des Investissements, ...) ;
5. Organiser des réunions de travail avec les principaux acteurs du système financier ;
6. Renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) ;

#### **Faire du secteur textile un levier pour promouvoir la décentralisation**

1. Organiser des cellules de réflexion avec les parlementaires pour qu'ils soient imbus des besoins du secteur pour mieux l'accompagner ;
2. Promouvoir la modernisation et la construction de nouvelles infrastructures portuaires.

*Source : Etat des lieux du Secteur Textile en Haïti, Juillet 2016, ADIH*

- Renforcer le réseau industriel agro-alimentaire de substitution aux importations ;
  - i. Adopter les mesures appropriées pour renforcer le contrôle aux frontières et revisiter le tarif douanier en adoptant des taux incitant la production et l'investissement dans le secteur agro-industriel ;
  - ii. Réorienter les programmes d'accompagnement du MCI vers les entreprises de filières de production liées à la substitution des importations ;
  - iii. Offrir aux projets industriels de substitution aux importations agro-alimentaire des avantages financiers similaires à ceux des secteurs Logement et Tourisme mais adaptés aux risques et conditions d'investissement de ces projets : augmentation de la production des entreprises existantes, modernisation de la production artisanale, et attraction de nouvel investissement notamment dans la charcuterie, les œufs, le poulet de chair, la conservation et la transformation des produits de la pêche ;

- iv. Promouvoir l'installation d'entreprises industrielles de produits cosmétiques ;
- Encourager les installations industrielles de production de fours et de bombones de gaz propane GPL
- Adopter des mesures de politiques publiques pour encadrer l'essor de l'Artisanat et pour consolider les acquis comme l'un des leviers de croissance
- Mettre en application un guide d'octroi des avantages du Code des investissements de 2002 en tenant compte des spécificités propres du Secteur Artisanat ;
- Adopter comme déjà mentionner une politique monétaire conduisant au maintien d'un taux de change incitatif à la production nationale de biens échangeables internationalement (exportations et substitution aux importations) ;

### ***Construction***

- Revisiter les conditions d'octroi des marchés pour que les firmes haïtiennes puissent profiter des opportunités de la Reconstruction, notamment les clauses du Code des Marchés publics pour faire obligation au soumissionnaire étranger d'engager un partenariat avec les entreprises locales ;
- Obliger l'enregistrement fiscal de toutes les sociétés étrangères, contractantes et sous-contractantes ;
- Mettre en place un fonds de garantie permettant aux entrepreneurs haïtiens d'obtenir des cautions d'exécution à des taux compétitifs,
- Renforcer les systèmes de contrôle établis pour faire respecter le mode de construction et les normes de qualité des matériaux notamment les matériaux importés transitant par la frontière terrestre ;
- Activer un système de suivi du pourcentage de contrats et/ou sous-contrats alloués aux firmes haïtiennes (Femmes entrepreneurs, PME, pour ainsi créer des opportunités et la possibilité de renforcement des capacités des firmes nationales) ;
- Mettre en place la Commission pour le Développement Immobilier et la Sécurité Foncière ;
- Restructurer le Centre National d'Equipements (CNE) ;

### ***Tourisme***

#### **Cadre légal et structures organisationnelles**

- Revisiter l'agenda de réforme du cadre légal et réglementaire du secteur en priorisant les travaux sur la réglementation du transport touristique, des agences réceptives, les événements touristiques, l'actualisation du code des investissements de 2002 en s'inspirant des bonnes pratiques développées et des difficultés rencontrées par les investisseurs touristiques (Hébergement, Transport, loisirs et Restauration, Intermédiation) ;

- Rendre opérationnel le Conseil National du Tourisme en vue de structurer :
  - L'Office de promotion du Tourisme dont la priorité sera de travailler sur l'image de marque d'Haïti en engageant une firme internationale sur concours pour repositionner cette image à travers un programme à long terme qui transcendera les gouvernements ;
  - Les Conseils de Développement de Pôles Touristiques qui s'assureront d'inclure les besoins des pôles touristiques prioritaires dans les plans de développement des d'infrastructures et d'aménagement du Territoire ;
- Renforcer le contrôle et la qualité du produit touristique en augmentant le standard des établissements touristiques ;
- Évaluer et finaliser la « Stratégie de Développement du Secteur Touristique 2015-2035 » préparé par le Ministère du Tourisme ;
- Compléter les études pour la mise en œuvre de la Zone Touristique de Fort-Liberté (ATLATAS 2004) ;
- Mettre en place une structure organisationnelle pour la Gestion des Parcs historiques et Naturels (Parc des 3 Baies, Parc Macaya, Saut d'Eau, Citadelle, Saut Mathurine, Bassin Bleu, Dion, Grottes du Plateau central et du Sud) ;
- Inscrire dans le cadre d'une démarche durable les investissements publics à réaliser pour l'organisation de la destination GRAND NORD aussi bien que pour les circuits touristiques particuliers directement liés à des sites historiques dans l'Ouest (Parc Historique des Matheux, Parc Historique des Forts Jacques et Alexandre), l'Artibonite (Marchand Dessalines – les forts -, Petite-Rivière de l'Artibonite – Palais aux 365 portes / fort Crête à Pierrot), le Sud (les forts des Oliviers et de St-Louis, Camp-Gérard);
- Implémenter le projet de « Bureau du Patrimoine Mondial » (qui avait été proposé à l'état en 2010 et agréé par la Primature de l'époque) pouvant fournir un Directeur de haut niveau accompagné d'une équipe multisectorielle pour la gestion de tous les sites classés au rang de Patrimoine Mondial. Pour le moment, il s'agit des monuments du *Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers - PNH-CSSR* - : La Citadelle Henry-Ramiers et le complexe de Sans-Souci. Ce bureau serait en charge des services offerts dans ces monuments (musées, sanitaires, centres d'interprétation, boutiques, etc.), avec ses bureaux dans la Citadelle Henry et la ville de Milot. Le budget de ce bureau serait mis sous celui de la Présidence ou de la Primature ;
- Assurer la protection des 33 Monuments déjà classés officiellement au rang de **Patrimoine National** selon le décret présidentiel du 23 août 1995 et poursuivre les individus coupables de destruction ou d'utilisation abusive, non-autorisée et/ou à des fins personnelles de ces monuments particuliers ;
- Mettre sur pied les Conseils de Direction des organismes culturels du Patrimoine, comme exigé par leur loi organique.

**Intégration économique**

- Adopter comme déjà mentionner une politique monétaire conduisant au maintien d'un taux de change incitatif pour encourager les activités touristiques
- Organiser les chaînes de valeur indispensables pour rentabiliser les investissements dans le secteur Tourisme (Construction, Agriculture, Artisanat, Patrimoine, sites Naturelles)

**Amélioration des Circuits Touristiques**

- Engager les travaux de signalisation des attractions touristiques sur nos principales routes (places publiques, monuments, parcs historiques, naturels et archéologiques) ;
- Activer la réhabilitation des infrastructures nécessaires pour sécuriser les investissements sur la Côte des Arcadins, Jacmel, Aquin-Côte de Fer et Ile à Vache ;
- Renforcer la sécurité sur l'axe de la Route Nationale No.1 et No.2 et maintenir en permanence des postes de premiers secours ;
- Mettre la Politour en condition d'accomplir sa mission de surveillance et de sécurité ;
- Lancer une campagne de sensibilisation sur le Tourisme, l'environnement et la gestion des ordures ;
- Engager une campagne d'assainissement des principaux axes et des tronçons avoisinants les sites touristiques ;
- Identification et Protection des parcs historiques, naturels et archéologiques ;

**Développement des métiers du tourisme**

- Mettre en œuvre le projet de formation en petits métiers touristiques proposé par le Ministère du Tourisme (MDT) ;
- Mettre en place un Conseil de Direction pour l'Institut de formation en hôtellerie et tourisme (INFORTH) aux Cayes ;
- Concevoir des modules de formation continue pour les guides touristiques et les autres métiers du tourisme.

**Mines**

- Remettre en confiance la population et les acteurs du secteur notamment les investisseurs ;
- Etablir des passerelles de consultation et de suivi entre les secteurs intéressés ;
- Finaliser le document de politique nationale, le valider et le publier ;
- Revisiter l'avant-projet de loi sur le Code Minier ;

**Au titre des mesures à moyen et long terme :*****Croissance :***

- Mettre en œuvre le modèle de croissance adoptée et en assurer le suivi ;
- Adopter une législation conduisant à l'établissement de zones économiques intégrées (ZEIs), concentrant un paquet cohérent d'investissements publics et de politiques publiques susceptibles de faciliter l'éclosion d'investissements privés dans les zones ciblées ;

**Compétitivité**

- Créer le Conseil national de la compétitivité dont la principale mission sera de proposer des politiques publiques dont l'interaction favorisera le rétablissement de la compétitivité d'Haïti, d'organiser une veille des indicateurs économiques nécessaires pour atteindre et maintenir une croissance accélérée à deux chiffres, de formuler des recommandations sur les projets de développement du secteur privé, mettre à jour les recommandations de la Commission présidentielle sur la Compétitivité qui servent depuis 2010 de cadre de référence pour l'élaboration des politiques publiques;

**Agriculture :**

- Activer le vote des projets de lois déjà au Parlement :
  - i. Proposition de Loi relative à l'Irrigation,
  - ii. Proposition de Loi portant création de l'Office National de la Sécurité Alimentaire ;
- Finaliser, valider et inscrire au prochain Agenda législatif les textes déjà dans le circuit institutionnel :
  - i. Avant-projet de loi sur les assurances agricoles,
  - ii. Avant-Projet de Loi portant sur le statut de l'exploitant agricole,
  - iii. Avant-projet de loi organisant le transfert de la gestion des systèmes d'irrigation aux associations d'irrigants régulièrement constituées,
  - iv. Avant-projet de loi fixant le statut général des organisations professionnelles agricoles,
  - v. Avant-projet de loi portant modification de l'Arrêté du 20 février 2003 portant création de l'Institut national du Café d'Haïti,
  - vi. Avant-projet de loi-cadre portant création d'un Organisme Public Autonome de protection zoo-phytosanitaire et d'innocuité des aliments,
  - vii. Avant-projet de loi portant Réglementation Générale des pêches et de l'aquaculture,

**Industrie**

- Mettre en place un programme de renforcement de la promotion des avantages qu'offre l'industrie manufacturière (textile, électronique, externalisation des TIC, etc.) en Haïti pour attirer de nouveaux investissements à forte valeur ajoutée ;
- Finaliser, valider et Inscrire au prochain Agenda législatif l'Avant-projet de loi portant sur les brevets, dessins et modèles industriels ;
- Etablir la faisabilité d'une révision de la loi du 14 juin 1960 relative aux mesures de protection de l'industrie nationale ;
- Faire l'inventaire des instruments financiers de crédit destinés aux entreprises industrielles et en proposer de nouveaux plus performants notamment ceux visant à satisfaire les besoins des nouvelles entreprises (les entreprises start-up) ;

**Construction**

- Poursuivre les travaux de révision des lois et l'application des incitations pour dynamiser la construction au niveau du secteur Immobilier afin de réduire le déficit de logement estimé à plus de 300,000 résidences toutes classes confondues ;
- Réviser et actualiser la loi sur la passation des marchés publics et simplifier les procédures d'appel d'offre en vue d'encourager la participation des entreprises haïtiennes et de donner un avantage positif aux firmes au capital haïtien majoritaire ;
- Organiser dans les 10 départements des séminaires de formation aux procédures des marchés publics pour les entrepreneurs ;
- Décentraliser les appels d'offre de commandes publiques et de concession d'ouvrage de service public en introduisant des incitations pour renforcer la participation des entreprises locales avec un encadrement de professionnels de la Diaspora haïtienne originaire de ces régions ;

**Tourisme****Cadre légal et structures organisationnelles**

- Finaliser, valider et inscrire au prochain Agenda législatif les textes suivants :
  - i. Avant-projet de loi portant sur le réaménagement des structures organisationnelles du Ministère du Tourisme,
  - ii. Avant-projet de loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Institut de formation en hôtellerie et tourisme (INFORTH),
  - iii. Avant-projet de loi portant sur la révision du statut juridique des agences de voyage ;
- Finaliser et adopter le Projet d'arrêté portant sur les zones franches touristiques ;
- Réviser le décret du 6 janvier 2016 portant sur les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et la personnalisation des documents de voyage et d'une manière générale le cadre légal notamment les instruments facilitant la multidésignation et l'amélioration des procédures d'incitation aux investissements de la chaîne de valeur du tourisme ;
- Créer un *Haut-Commissariat au Patrimoine* pour la coordination des actions menées par les organismes liés au Patrimoine et la recherche de fonds pour la protection et la valorisation du Patrimoine sous toutes ses formes, particulièrement le patrimoine bâti et les sites à forts potentiels touristique, culturel et archéologique. La proposition déjà élaborée à cet effet pourrait être révisée et améliorée ;
- Élaboration et application de la Loi sur la sécurité Maritime protégeant l'accès des individus aux établissements touristiques ;

**Protection et Développement des Investissements Touristiques**

- Mettre en opération un fonds d'investissement destiné à valoriser et standardiser les chaînes de valeurs du tourisme (artisanat, pêche et agriculture) ;
- Affecter le montant des redevances touristiques perçues à des dépenses de promotion et de développement dans les zones où les fonds sont collectés (Labadie, Aéroports) ;

- Promulguer un code des investissements actualisé, basé, comme mentionné précédemment, sur les bonnes pratiques développées et des difficultés rencontrées par les investisseurs touristiques (Hébergement, Transport, loisirs et Restauration, Intermédiations) et prévoyant des instruments de financement appropriés comme les conditions régissant l'émission d'obligations par des tiers prévues dont bénéficient actuellement les zones franches ;
- Commanditer une étude cadastrale pour les zones touristiques identifiées (Côte de Fer, Fort Liberté, Chaîne des Matheux, Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers, etc.) et la protection des droits de propriétés ;
- Valider avec les secteurs porteurs de croissance une stratégie de développement des infrastructures de transport.

### **Coopération technique Sud-Sud**

- Etablir un programme de coopération technique dans les domaines de l'archéologie et de la restauration du *patrimoine bâti colonial caféier* avec Cuba dans le but de valoriser ce patrimoine particulier et rarissime, d'établir des « routes culturelles » et solliciter des classifications transnationales (Haïti-Cuba) au rang de Patrimoine de l'Humanité sur les thèmes de l'esclavage et du café ;

### **Développement urbain**

- Encourager l'adoption des schémas d'aménagement des communes comme outils de planification territoriales dans le but d'organiser les villes de manière cohérente et de corriger les faiblesses actuelles qui constituent des contraintes majeures au développement touristique ;
- Accompagner les communes pour leur mise en œuvre en renforçant l'autorité de l'Etat dans ce domaine.

### **Mines**

- Etablir un plan d'actions pour la mise en œuvre des mesures de politiques validées, et des mécanismes de suivi de la mise en œuvre ;
- Valider l'avant-projet de loi sur le Code Minier et l'inscrire au prochain agenda législatif ;
- Organiser des rencontres d'échanges et de partage d'expérience à l'intention des parlementaires ;
- Faire le plaidoyer auprès du Parlement pour le vote du Projet de loi sur la Taxation des Carrières.



## CHAPITRE 3.- INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE

Pour atteindre l'objectif d'une croissance accélérée et soutenable, une amélioration de l'efficacité doit être recherchée à travers la maîtrise des coûts et de l'offre de facilités et de services de logistiques, notamment par l'adoption de politiques publiques et l'exécution de programmes d'infrastructures visant à réduire le coût des facteurs de production et améliorer leur disponibilité. Les secteurs les plus visés en raison de leur importance capitale et stratégique dans la structure des coûts de production sont l'énergie, le transport routier, les télécommunications, les technologies de l'information, les ports et aéroports.

### Energie

L'absence de politiques publiques cohérentes et bien ciblées sur les besoins de croissance et de développement est la cause principale de la crise énergétique que connaît Haïti depuis plus d'une dizaine d'années et qui la positionne parmi les pays les moins performants dans ce secteur. En effet, Haïti ne respecte pas les trois critères fondamentaux : son système énergétique ne supporte pas la croissance et le développement ; il n'est pas capable aujourd'hui de fournir une énergie sécurisée, abordable et diversifiée ; son impact sur l'environnement demeure sévère.

En effet, les ressources biomasses constituent 75% à 80% de l'offre d'énergie et la différence est comblée par les importations de produits pétroliers. Cette offre satisfait essentiellement les besoins individuels (cuisson, transport et éclairage) au détriment des besoins des secteurs productifs. De plus, il existe une très forte inefficacité dans l'utilisation de ces ressources.

Les fours et les réchauds qu'utilisent la grande majorité des ménages sont rudimentaires et perdent une grande partie de la chaleur utile, d'où une consommation excessive de bois et de charbon de bois. Les programmes de promotion de four amélioré ou de conversion au gaz propane (GPL) n'ont pas apporté les résultats escomptés. Pour les mêmes besoins, les ménages haïtiens dépensent le double en charbon de bois que les ménages dominicains en gaz propane.

Il y a un gaspillage de combustibles pétroliers dû à l'utilisation de moyens de transport en mauvais état et de génératrices mal entretenues et manœuvrées par des utilisateurs incompetents, un réseau de distribution publique vétuste et en grande partie piraté. L'électricité est utilisée sans mesure ni effort d'efficacité. Le taux d'accès est en moyenne de moins de 30% et atteint 5% en milieu rural ; il est nettement inférieur aux taux des autres pays de la région qui varient entre 70 et 100% (100% à Cuba, 98% en République Dominicaine, 93% en Jamaïque). Les transferts et les subventions au secteur énergie constituent un des postes les plus importants des dépenses publiques, réduisant les disponibilités de l'Etat pour investir dans des projets à rentabilité économique et sociale. Pour le dernier exercice fiscal s'achevant le 30 septembre 2016, ils ont totalisé 114.8 millions de dollars américains dont 63.15% de

transferts directs du Trésor public et le reste provenant d'avances du Programme Petrocaribe. Le Gouvernement a procédé sur ce poste une réduction importante totalisant 52.6 millions dollars américains par rapport à l'exercice fiscal 2014-2015. Cependant, malgré ces efforts, cette situation continue d'affecter le déficit budgétaire dont 33% provient de ces appuis financiers à l'EDH. Cette situation est due au fait que l'EDH n'arrive à recouvrir que 31.9% de l'énergie produite principalement à cause d'un taux de facturation faible de l'ordre de 38.6% résultant des pertes techniques et commerciales avoisinant actuellement 60%-70% de la production totale d'électricité.

En 2014, Haïti n'a pu satisfaire que 50% de ses besoins d'énergie. Les investissements privés sont surtout au niveau de la production d'électricité que vendent quatre compagnies à l'EDH, de l'amélioration des conditions d'entreposage et de distribution des produits pétroliers incluant le GPL, peu au niveau des fours et réchauds améliorés, et inexistant dans le domaine de la production de bombones de gaz propane.

L'ensemble de ces investissements publics et privés se fait en dehors d'objectifs clairs et précis d'un plan de développement du secteur en adéquation avec les exigences de croissance économique et de développement durable. Le gouvernement a travaillé sur une politique énergétique dont la dernière version date de 2012 ; il ne l'a pas encore validée et mise en application. Cet avant-projet de politique prévoit cinq objectifs clés : (i) Assurer une offre en énergie adéquate aux besoins de la population et capable de soutenir la croissance économique du pays ; (ii) Promouvoir l'économie d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique; (iii) Promouvoir la recherche et le développement de l'exploitation des ressources d'énergie renouvelables en Haïti, en particulier : le solaire, l'éolien, l'hydro-énergie et les biocombustibles ; (iv) Poursuivre l'exploration des sources d'énergie fossile (le charbon minéral, le gaz naturel et le pétrole) ; (v) Créer un cadre réglementaire incitatif au développement de l'offre en énergie et au respect de l'environnement haïtien. Par la suite, le MTPTC a retenu les services d'Electricité de France pour développer dans le cadre de l'appui de la Banque mondiale un plan stratégique pour le secteur.

Le gouvernement a cependant promulgué trois décrets en février 2016 établissant le cadre de la réforme du sous-secteur de l'énergie électrique :

- Décret du 6 janvier 2016 régissant le secteur de l'Energie : ce texte établit les règles devant régir la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité que réalise un personne physique ou morale sur le territoire haïtien ;
- Décret du 6 janvier 2016 créant un organisme autonome à caractère administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière dénommée autorité nationale de régulation du secteur de l'énergie ayant pour sigle ANARSE ;
- Décret du 6 janvier 2016 créant un organisme autonome à caractère industriel et commercial jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, dénommée électricité d'Haïti.

Ces textes n'ont pas fait l'objet de consultations formelles auprès des opérateurs et professionnels du secteur qui ont réagi pour mettre en évidence de graves faiblesses susceptibles de décourager l'investissement privé dans ce secteur clé dans tout effort de développement de l'économie. Au titre de ces faiblesses, citons de façon non exhaustive : (i) allusion à une rétroactivité des nouvelles règles introduites violant ainsi le principe universel de non rétroactivité des lois, (ii) introduction de licences d'exploitation dont les conditions peuvent être revues de manière unilatérale par l'Etat après une période de cinq années alors que le secteur réclame des investissements lourds, amortissables sur de longues périodes, (iii) imposition de tarification en gourde non automatiquement indexée sur l'évolution du taux de change alors que la majorité des intrants de l'industrie est importée. L'examen de ces textes a démontré un besoin de révision en profondeur pour les adapter aux réalités locales, en n'écartant pas la possibilité de pure remise en question de leur adoption.

***Le Forum Economique du Secteur privé appuie une réforme énergétique bâtie sur une stratégie à long terme et une vision qui émergeront d'un consensus national pour un développement soutenable et durable. Cette réforme aura pour objectif de trouver le mix idéal des sources d'énergie sur lequel les acteurs concentreront leurs efforts : charbon minéral, gaz naturel, hydroélectricité, panneaux solaires, éoliennes, bio-carburants et/ou produits pétroliers.*** A cette fin, il recommande :

**Au titre des mesures à court terme :**

- Relancer le dialogue sur la politique énergétique interrompue, travailler ensemble sur le plan stratégique en cours d'élaboration, valider ces documents de politique et plan d'actions, les mettre en application comme cadre de référence de la réforme du secteur ;
- Abroger les trois décrets promulgués en février 2016 et lancer une table-ronde pour leur révision ; les finaliser sous forme d'avant-projets de loi qui seront soumis au Conseil des Ministres pour approbation et inscription à l'agenda législatif ;
- Associer les commissions concernées du Parlement à ces travaux de révision en vue d'une meilleure compréhension des enjeux ;
- Mettre en œuvre les recommandations formulées par les opérateurs pour augmenter les revenus de l'EDH et ainsi réduire la pression qu'exercent les subventions du Trésor public sur le déficit budgétaire ;

## Actions à entreprendre pour augmenter les revenus de l'EDH, Résumé Exécutif

### Situation actuelle de l'EDH :

1. Subvention du Trésor Public de l'ordre de US\$200 millions/an,
2. Solutions rapides et efficaces proposées :
  - a. Production : Négociations avec les producteurs privés (US\$36 millions),
  - b. Distribution et Transport : Réduire les pertes techniques (US\$24 millions),
  - c. Commercialisation : Augmentation des recouvrements (US\$172 millions minimum),
  - d. Administration : Réduction substantiellement les dépenses courantes de l'EDH, (US\$10 millions),

### Rappel des problèmes liés à la facturation des usagers de l'EDH :

1. Pas assez de clients réguliers,
2. Trop de clients inactifs,
3. Trop de prises clandestines,
4. Des compteurs non lus,
5. Des factures non distribuées,

### Actions recommandées dans l'immédiat :

1. Libéralisation du marché des compteurs (importation, ventes et installations),
2. Restructuration du système de lecture et de facturation avec engagement du privé,
3. Placer des compteurs dans les organismes de l'Etat,
4. Donner aux pauvres une alternative à la fraude et à l'offre des « Ti EDH »,
5. Réaliser des améliorations sur les réseaux de distribution,
6. Déclarer l'Electricité d'Haïti entreprise en difficulté,
7. Revoir et limiter autant que possible les dépenses opérationnelles de la compagnie,
8. Réengager les Donateurs internationaux dans la réhabilitation du réseau de transport, et distribution, suite aux efforts des autorités haïtiennes,

### Résultats attendus dans 18 à 24 mois : économies de US\$242 millions par année :

1. Economie de US\$18 millions/an des producteurs privés et US\$18 millions/an des usines PBM,
2. Arrivée à doubler le nombre de clients actifs (minimum 400,000 sur tout le territoire),
3. Facturation de 90% des clients actifs (au lieu de 30%),
4. Réalisation de recouvrements additionnels de US\$ 172 millions/an,
5. Economie au moins US\$10 millions/an sur les dépenses opérationnelles de l'EDH,
6. Economie environ US\$24 millions/an en réduisant les pertes techniques sur le réseau.

Source : Etudes conduites par les compagnies privées de production d'énergie électrique au cours de l'année 2016

- En coordonnant les actions des ministères responsables, des ONG et du secteur privé, réhabiliter les bassins versants à travers le pays, en commençant par les plus dégradés et ceux dont le potentiel en irrigation et en production hydroélectrique est le plus élevé ;

### Au titre des mesures à moyen et long terme :

- Promouvoir une politique de prix des produits pétroliers socialement plus équitables, qui favorise la conservation et l'efficacité énergétique et qui protège l'environnement ; Etablir, comme mentionné précédemment, une subvention croisée à durée limitée (10 ans) pour faire baisser le prix du gaz propane sur le marché et encourager son utilisation ;
- Prioriser l'exploitation du potentiel hydroélectrique du pays ;

- S'efforcer d'ici 2030, à produire 10% de l'électricité à partir d'énergies renouvelables grâce à des actions de sensibilisation auprès des consommateurs, de promotion des investissements dans la fabrication des intrants et de formation pour avoir disponible les professionnels et la main d'œuvre qualifiée qu'il faut pour la production, l'installation et la gestion de ce sous-secteur.
- Identifier et désigner des espaces consacrés au développement de forêts d'exploitation de bois ; Former et encadrer les paysans vivants dans ces espaces à exploiter ces forêts de manière rationnelle.

### **Recommandations de la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)**

Inscrire les projets d'énergie renouvelables en priorité pour rencontrer les objectifs visés dans le Décret du 20 octobre 2005 sur la gestion de l'environnement et de ceux de l'Accord de Paris sur le changement climatique (COP21), ratifié par le Parlement Haïtien en Janvier 2017. *L'engagement d'Haïti dans le cadre de l'Accord de Paris est de mettre en production 80 mégawatt de production d'énergie de sources renouvelables.*

S'efforcer d'ici 2030, à rejoindre les objectifs de l'Agence Internationale de l'Energie Renouvelable (IRENA) en ce qui attrait à la part des énergies renouvelables dans le mixte de production énergétiques grâce à des actions pour la promotion des investissements dans l'établissement de parcs éoliens, photovoltaïques et hydrauliques.

*Source : Recommandations Mars 2017*

- Poursuivre le programme d'éclairage public touchant toutes les grandes agglomérations urbaines pour que leur attractivité comme destination touristique, soit renforcée et pour que le panorama sécuritaire soit amélioré ;
- Promouvoir la diversification des carburants utilisés dans le pays en travaillant sur les opportunités qu'offrent le gaz naturel et le propane comme combustibles de substitution au bois de feu et au charbon de bois ; Encadrer et encourager la production locale de réchauds améliorés afin de mieux utiliser les ressources ligneuses ;
- Encourager la construction de nouvelles centrales électriques fonctionnant au gaz naturel ou au propane et la conversion des centrales existante pour leur permettre, autant que possible d'en consommer. Ces efforts devraient permettre non seulement de mitiger les impacts négatifs de la production d'électricité sur l'environnement mais d'en réduire considérablement les coûts ;
- Explorer l'exploitation d'hydrocarbures qui pourraient exister dans le sous-sol national ou dans nos eaux territoriales ;

### **Transport**

L'économie haïtienne dépend en premier lieu du transport terrestre et maritime pour les échanges commerciaux et du transport aérien et terrestre pour le développement du secteur touristique. Elle est très dépendante de la qualité, de la fréquence et des coûts de ces services. Ces trois facteurs influencent la connexion des marchés de production aux sources d'approvisionnement des matières premières et aux circuits de commercialisation (les marchés intérieurs et les pays d'exportation).

**Transport terrestre :** Le réseau routier qui transporte la grande majorité des marchandises et des passagers comprend 4370 kilomètres de routes dont 40% sont revêtus. Il est généralement en mauvais état. Malgré les efforts entrepris pour améliorer la desserte du maillage routier national et pour assurer un entretien adéquat, de nombreuses zones de production ne sont pas encore connectées aux circuits de commercialisation et l'accès aux attractions touristiques demeure un des facteurs de retard du développement du secteur Tourisme. L'absence de garantie de disponibilités continues de financement handicape l'exécution des programmes et projets d'investissements publics, ce qui entraîne des interruptions dans leur exécution et parfois des arrêts définitifs des travaux avant la fin du projet. Il n'y a pas de cadre et d'instruments de politique pour promouvoir les investissements privés dans ce secteur sauf les dispositions de Code des marchés publics de 2009 sur la concession d'ouvrage de services publics et l'article 20 du Code des investissements de 2002 qui adresse les besoins d'un investisseur pour son projet. Dans le budget 2015-2016, il y a eu un effort d'aligner les interventions dans le domaine des infrastructures aux exigences de la priorité d'améliorer les rendement du secteur agricole : en plus de la création d'un fonds d'investissement pour les infrastructures agricoles avec une prévision financières pour les 10 prochaines années de près de 55 milliards de gourdes, il a été pris la décision de connecter les zones de production aux zones de consommation en aménageant des pistes rurales, à partir d'un fonds de 500 millions de gourdes.

**Transport maritime :** la quasi-totalité des échanges commerciaux d'Haïti avec ses partenaires (90%) se font par voie maritime ; plus de 65% des recettes fiscales dont 85% des recettes douanières sont collectées à travers les ports. Les infrastructures portuaires jouent un rôle important dans le développement économique et social du pays. Les investissements qui se font depuis le tremblement de terre de 2010 ont amélioré ces services: (i) au port public de Port-au-Prince, la reconstruction de 410 mètres de quai avec un tirant d'eau de 12 mètres et des installations remises à neuf; un terminal moderne à plus 150 mètres de quai est déjà opérationnel, (ii) les investissements privés dans les projets de Les Moulins d'Haïti, Lafito et Terminal Varreux au niveau de la périphérie de Port-au-Prince, (iii) dans le Nord, la modernisation du port du Cap-Haïtien qui sera prochainement reconstruit avec un appui financier de 65 millions de dollars américains de la USAID et qui fera l'objet de contractualisation avec un opérateur expérimenté (contrat PPP type location) pour le financement d'équipements portuaires, la gestion, l'exploitation et l'entretien du terminal à conteneurs.

Depuis 2008, le gouvernement haïtien, à travers l'Autorité Portuaire Nationale (APN), a engagé la réforme du secteur en mettant l'accent sur la séparation des fonctions d'exploitation et de régulation. La note de politique portuaire issue en mai 2014 fixe les orientations retenues pour le nouveau système portuaire qui envisage (i) de renforcer le rôle de régulation des pouvoirs publics à travers deux organes l'un ayant pour mission d'assurer la régulation impartiale du secteur portuaire (ports publics et privés) et l'autre responsable de l'exploitation des ports publics, (ii) d'encourager les investissements privés dans le développement physique et technologique et les services y afférents, (iii) d'intégrer le secteur privé dans la gestion des ports publics toutes les fois que cela sera utile pour améliorer l'efficacité des

services, (iv) et de maintenir et de protéger la libre concurrence dans le marché des services portuaires. Ces initiatives visent à établir un système portuaire incluant des ports publics et privés opérant dans des conditions de compétition loyale, en respectant les normes internationales et nationales et en priorisant les intérêts généraux de la population. Ces ports doivent être capables de s'adapter aux conditions des marchés en offrant des services fiables, de qualité, en quantité suffisante et à des prix favorisant un meilleur positionnement des ports d'Haïti dans le contexte régional et mondial.

La démarche de l'APN a été d'adresser d'abord l'insuffisance du cadre légal et réglementaire pour la mise en œuvre d'une telle politique. Deux avant-projets de loi ont été préparés et sont en cours de finalisation pour validation, vote et promulgation :

- Avant-projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur Portuaire (ANAREP) ;
- Avant-projet de loi portant création de la Société Nationale de Gestion et d'Exploitation des Ports (SONAGEP).

Outre l'application de ces lois, elle prévoit aussi l'élaboration du Plan national de développement portuaire, la mise en place d'un régime douanier et fiscal à appliquer aux ports et aux domaines connexes, la participation d'Haïti aux schémas d'intégration régionaux et internationaux, la formation et la spécialisation des ressources humaines pour l'acquisition d'aptitudes et d'expertises propre au travail portuaire. En relation avec ces activités, la SEMANAH a annoncé dernièrement le dépôt au Bureau du Premier ministre du projet de nouveau Code maritime.

**Transport aérien :** Après le tremblement de terre de 2010, des travaux majeurs ont été entrepris pour réhabiliter l'aéroport international de Port-au-Prince qui fait encore l'objet d'un projet d'agrandissement pour répondre à de futurs besoins d'expansion : il est desservi actuellement par une quinzaine de lignes aériennes desservant les aéroports régionaux et connectant la destination Haïti au Canada, aux Etats-Unis, à Panama et à des pays des Caraïbes (Antigua, Pointe à Pitre, Providence/Turks et Caïcos, République Dominicaine, St Kitts, St Martin). L'aéroport international du Cap-Haïtien a démarré ses opérations internationales depuis plus de deux ans et est desservi par six lignes aériennes. Trois autres chantiers sont en cours : les aéroports des Cayes, de Jérémie et d'Ile à Vache ; il est aussi question d'un nouvel aéroport international à Aquin dans le cadre de la planification du pôle touristique de Côte de Fer.

Cette phase de développement du secteur aéroportuaire n'a pas encore pu donner une impulsion forte aux exportations car les produits agricoles et les vêtements sont acheminés par voie maritime, à moindre coût et dans des délais raisonnables. Il en est de même pour le tourisme car en planification touristique, un touriste correspond à un siège d'avion. Comme le montre les statistiques de ce secteur, l'augmentation de 30% du nombre de passagers entre 2011-2015 est le résultat de celle du nombre de sièges d'avion à Port-au-Prince et de l'ouverture de l'Aéroport international du Cap-Haïtien. L'un des facteurs du retard du développement touristique de Jacmel est son accès qui n'est possible que par la route. Le lancement des activités des pôles touristiques Côte de Fer et Ile à Vache dépendent de la mise en exploitation d'aéroport dans ces deux sites.

En matière de cadre juridique et réglementaire, une commande a été passée pour la modernisation du Code du transport aérien qui fait actuellement l'objet de révision de la proposition reçue.

***Le Forum Economique du Secteur privé encourage le Gouvernement à adopter des mesures de politique publique qui garantissent une exploitation efficace et efficiente des infrastructures de transport, à des coûts protégeant la compétitivité de la production haïtienne et sauvegardant les intérêts généraux des populations. Ces mesures devraient permettre aussi d'attirer des investissements privés nationaux et étrangers pour suppléer à l'insuffisance des fonds publics et à la baisse sensible des fonds externes.*** A cette fin, il recommande :

#### **Au titre des mesures à court terme :**

- Valider avec les secteurs porteurs de la croissance économique une stratégie de développement des infrastructures de transport fixant, entre autres, les priorités à court terme ;
- Etablir le cahier de charge des investissements privés pour le financement des infrastructures en établissant des conditions permettant qu'une part de ces travaux et services puissent être pris en charge par des PME locales ; Mettre en application le cadre légal et réglementaire des PPP, des législations et règlements sectoriels et un système de garantie foncière de l'Etat mettant en confiance les investisseurs ;
- Activer la réhabilitation et la construction des infrastructures en cours ou déjà identifiées en confiant ce mandat à un task-force composé de représentants des secteurs publics et des associations patronales concernés. Ce comité mixte pourrait aussi questionner les stratégies déjà élaborées, organiser leur validation et maintenir un suivi permanent de l'exécution des travaux ;
- Renforcer le programme d'entretien routier en l'étendant aux axes prioritaires liés aux objectifs du modèle de croissance adopté ; Renforcer aussi les services d'inspection routière du MTPTC pour que les dispositions soient prises à temps (i) pour lever les urgences bloquant le déroulement optimal des activités économiques, (ii) pour appliquer les normes prévues comme les règlements établis pour la construction des dos d'âne et le respect de la signalisation routière ;
- Organiser, avec les opérateurs du secteur portuaire et les représentants des autres secteurs concernés (Douanes, Travaux publics, etc.), une révision des deux avant-projets de loi déjà prêts, les faire valider et inscrire au prochain agenda législatif ;
- Achever les travaux de construction et d'aménagement des aéroports et s'assurer que leur exploitation respecte les normes internationales en vue d'éviter le déclassement des infrastructures et l'arrêt du trafic international aérien à destination ou en provenance d'Haïti ;
- Redynamiser le Fonds d'Entretien Routier (FER) afin qu'il serve valablement et exclusivement la mission du financement des travaux d'entretien du réseau routier national pour laquelle il a été créé ; Elargir son Conseil d'Administration pour y introduire un troisième représentant du Secteur Privé des Affaires, en plus des deux prévus par la Loi (les Transporteurs et les importateurs de produits pétroliers); Revoir les mécanismes de décision du Conseil d'Administration afin que les décisions se prennent à la majorité de trois membres sur quatre.



## Besoins en infrastructures de transport aérien et maritime identifiés par l'ATH

### Aéroports

- Mise en place du plan stratégique de transport aérien qui génère une collecte de fonds de 30.00 USD par passager sur les vols internationaux ;
- **Aérogare Toussaint Louverture :**
  - Construction de la tour de contrôle et aménagement de la piste
  - Finalisation des travaux d'agrandissement de la Salle d'embarquement en respectant les standards internationaux ;
  - Achèvement et création des salles de destinations et de salle de transit pour les passagers ;
  - Amélioration des supports nécessaires à la bonne marche de l'aéroport (Réseau internet, caméra de surveillance, etc.)
  - Allocation d'un espace adéquat pour les compagnies de Location de Véhicules et de réceptifs ;
- **Aéroport GUY MALARY**
  - Révision de la configuration interne de la nouvelle structure récemment inaugurée et qui a été plutôt conçue pour servir de FBO (Fixed Base Operation) ;
  - Mise en place d'une structure de gestion technique mixte AAN-Privé avec obligation de résultats ;
- **Autres aéroports**
  - Construction un aéroport international public ou privé au centre de la presqu'île du Sud pouvant desservir toute la presqu'île (Etude Aéroport Paris d'Aquin)
  - Construction du terminal de l'aéroport du Cap Haïtien
  - Balisage de la piste et installation d'appareils de navigation aérienne au Cap Haïtien
  - Mise en place d'une structure de gestion de l'aérogare de Jacmel
  - Finalisation des travaux de revêtement des aéroports régionaux de Jérémie et de Port de Paix.

### Débarcadères Touristiques

- Construction d'un brise-lame au port touristique de Jacmel et installation d'un ponton à la hauteur requises pour les navettes et mise aux normes internationales du balisage de la baie ;
- Construction d'un brise-lame pour le débarcadère des Cayes et mise aux normes internationales du ponton et du balisage de la baie ;
- Construction de débarcadères afin de desservir les ferry.

### Autres moyens de transport

- Achèvement des travaux de la route « touristique » reliant Cabaret à La Chapelle traversant la chaîne des Matheux et son Parc Naturel et Historique ;
- Dans la mesure du possible, planification, à l'entrée des villes, des bifurcations aux Routes Nationales permettant d'éviter les marchés publics et les bouchons divers qui entravent la circulation des bus des opérateurs touristiques aussi bien que des gros transporteurs.
- Planification du développement du transport par ferry (publique et touristique) spécialement dans le sud (Plan directeur du Tourisme -1996).

Source : Document de l'ATH, Décembre 2016

**Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Travailler avec les commissions du parlement au vote :
  - i. Avant-projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur Portuaire (ANAREP),
  - ii. Avant-projet de loi portant création de la Société Nationale de Gestion et d'Exploitation des Ports (SONAGEP),
  - iii. Projet de Code maritime,
  - iv. Projet de Code du Transport aérien ;
- Maintenir à jour, avec les secteurs porteurs de la croissance, en fonction des nouvelles opportunités d'affaires, la stratégie de développement des infrastructures de transport maritime ; Revoir les tarifs portuaires des ports gérés par l'APN à la baisse afin d'améliorer la compétitivité d'Haïti notamment de ces secteurs ;
- Mettre en exécution le cahier de charge des investissements privés pour le financement des infrastructures ;
- Maintenir au nombre des priorités gouvernementales le programme d'infrastructures établi pour le modèle de croissance ;
- Engager les capitaux et le savoir-faire privé pour assurer la bonne marche des installations de transport afin de garantir un entretien adéquat et en temps voulu de ces installations vitales au développement du pays ;

**Télécommunications et TIC**

Ce secteur est en pleine évolution avec une pénétration sur le territoire national qui a atteint 60.6% Avec l'arrivée sur le marché de la téléphonie mobile et de l'Internet, la façon de faire les affaires a changé et Haïti s'intègre petit à petit aux marchés mondiaux et régional. Les TIC sont de plus en plus utilisées dans le commerce, les transactions financières, l'accès aux marchés, l'administration publique et privée. Ils sont à la base des systèmes automatisés de production de biens et de développement du secteur des services comme les BPO et les ITO. La contribution des réseaux de la téléphonie mobile au PIB est de l'ordre de 3.8% et c'est un marché qui atteint presque un milliard de dollars américains. Il représente 26% des revenus collectés par l'Etat auprès des 500 plus grands contribuables.

La libéralisation de ce secteur a démarré à la fin des années 90 avec l'ouverture des marchés pour l'accès à la téléphonie sans fil. C'est à cette époque que plusieurs opérateurs ont obtenu des licences pour la construction et l'opération de ces réseaux. Le marché se chiffant à 6.1 millions d'abonnés, composé à 98% de lignes prépayées, est desservi par deux fournisseurs : (i) la Digicel (72%) qui est un investissement étranger datant de 2006 et valant plus de 600 millions de dollars américains ; (ii) la Natcom (28%) qui est un partenariat public privé établi en 2009 par l'Etat Haïtien avec la firme Viettel et qui représente un investissement direct étranger d'environ 100 millions de dollars américains.

Ces deux grandes compagnies partagent le marché de l'Internet avec quatre autres fournisseurs (Access Haïti, ACN, Hainet et Multilink) qui ont des accords avec des pourvoyeurs de services de la République Dominicaine ou sont leurs clients. La couverture du territoire avoisine les 90%. Le réseau de téléphonie fixe est pratiquement inexistant : les 150000 lignes existantes en 2006 sont réduites à un millier, le réseau ayant été détruit par le tremblement de terre de 2010 et la demande de téléphonie mobile étant plus attractive.

Le décret-loi du 12 octobre 1977 et celui du 10 juin 1987 sont les instruments légaux régissant le secteur. Ce sont des textes vétustes. L'ouverture aux opérateurs privés est de facto ; elle n'a pas suivi la libéralisation de ce marché suite aux négociations de l'OMC et Haïti n'a pas entériné l'accord y relatif. Les concessions dans le sous-secteur des services de télécommunications, ou au titre de l'AGCS au niveau de l'accès au marché et au traitement national ne figurent pas sur la liste des engagements spécifiques sur les services pris par Haïti auprès de l'OMC.

Il est donc impératif de revisiter le cadre juridique et réglementaire du secteur pour sécuriser les transactions et les investisseurs et attirer plus d'investissements. Depuis plusieurs années, des efforts sont en cours en ce sens : en 2008-2009, un avant-projet de loi sur les télécommunications avait été élaboré par les acteurs publics et privés du secteur. Une proposition de loi qui est une version « dénaturée » des précédents travaux est en circulation au niveau du Sénat et son contenu inquiète certains car elle ferait du CONATEL une entité complexe qui peut fonctionner pour le secteur bancaire par exemple mais pas pour un secteur des télécommunications dynamique et évolutif. Le MTPTC aurait aussi travaillé en juillet 2013 sur un autre texte. De manière plus spécifique, la Commission présidentielle sur le droit des affaires avait produit trois textes sur l'administration et le commerce électronique que l'Exécutif avait approuvé et déposé au Parlement pour vote. Deux d'entre eux furent votés à la Chambre des Députés le 4 septembre 2014 et ensuite au Sénat respectivement les 31 janvier 2017 et 16 février 2017<sup>3</sup>:

- Projet de Loi sur la signature électronique adaptant le droit de la preuve aux technologies de l'information et élargissant les compétences du Conseil national des télécommunications,
- Projet de loi sur l'administration électronique.

Le troisième texte « Projet de loi sur le Commerce Électronique » est toujours en circulation au Parlement.

***Le Forum Economique du Secteur privé se joint aux opérateurs privés de ce secteur pour appuyer l'urgente nécessité d'avancer avec la réforme dans un cadre de partenariat mieux équilibré, en poursuivant un objectif clair de protéger les intérêts de toutes les parties incluant ceux des consommateurs.*** A cette fin, il recommande :

---

<sup>3</sup> Ces deux textes furent promulgués aussi sous forme de décret par l'administration Martelly – Paul en février 2016.

**Au titre des mesures à court terme :**

- Revisiter les recommandations de la Commission présidentielle sur les TIC de 2009 et les mettre à jour ;
- Élaborer dans un cadre de dialogue public-privé productif une vision et un programme de réformes incluant des politiques publiques adaptées aux exigences des TIC, et des marchés locaux, régionaux et internationaux ainsi qu'un plan d'investissement pour les quinze prochaines années. Ce plan de développement du secteur devrait prévoir :
  - i. L'augmentation de la desserte pour garantir un niveau d'exploitation équivalent à celui de la région et une meilleure qualité des services (téléphone mobile et internet) ;
  - ii. L'achèvement de la mise en place et l'exploitation efficace des infrastructures majeures notamment celles nécessaires pour compléter la couverture du territoire comme l'épine dorsale, etc. ;
  - iii. Le renforcement des capacités d'accès aux TIC au niveau local et communautaire afin d'encourager une plus grande participation possible à l'économie du savoir ;
  - iv. La poursuite des activités du chantier de portabilité des numéros par lequel un abonné peut conserver son numéro de téléphone sur un réseau public en changeant d'opérateurs ;
  - v. La valorisation du potentiel dans la fourniture des services de facilité pour les TIC à forte valeur ajoutée : services ou applications TIC qui encouragent la monétisation de l'économie, la vente et/ou l'achat de biens et de services en ligne (commerce électronique), le partage d'information en temps réel, la gestion des services administratifs; applications numériques qui accélèrent le transit des produits à l'exportation ou à l'importation, améliore la gestion des marchés publics, assure une meilleure crédibilité du processus électoral;
  - vi. Un meilleur accès de la population, surtout les jeunes, aux TIC en offrant des services à des coûts abordables et en évitant d'avoir une bureaucratie avec une inertie qui risque d'accentuer l'inefficacité du secteur ;
  - vii. La sécurité et la 'cyber-sécurité' en proposant un mécanisme institutionnel (agence nationale de sécurité informatique) en charge d'établir les politiques en la matière pour mieux répondre à la « cyber criminalité » et aux « cyber menaces » sur le plan national, d'assurer l'intégration régionale d'Haïti dans le domaine du commerce électronique, de veiller à une bonne cohérence des dispositions juridiques et réglementaires avec l'ensemble du système nationale et internationale régissant ce domaine ;
- Prévoir des instruments pour sa mise à jour continue de ce plan de développement du secteur vu la rapidité avec laquelle les TIC évolue ;
- Réunir un task-force public-privé avec pour mission :
  - i. Revoir les différentes propositions d'avant-projet et de proposition de loi cadre du secteur, les analyser en faisant ressortir les avantages et les faiblesses ;

- ii. Faire une proposition de textes établissant la régulation du secteur et la loi cadre de l'organisme régulateur ;
  - iii. Vérifier si les deux décrets promulgués en février 2016 sont bien les textes de consensus rédigés par la Commission présidentielle sur la réforme du droit des affaires ; s'il y a des différences majeures ou des dispositions qui mériteraient d'être modifiées en raison de leur obsolescence, proposer de les abroger et soumettre à la ratification du Conseil des Ministres via le MTPTC les textes modifiés ;
  - iv. Proposer la ratification de traités et conventions internationales dont Haïti est partie ou devrait être partie ;
  - v. Travailler avec les commissions du Parlement pour la révision et le vote du troisième texte Projet de loi sur le Commerce Électronique ainsi que sur la Proposition de loi sur la communication audiovisuelle radio et télévision ;
- Associer les opérateurs du secteur au Projet d'un centre incubateur d'innovation technologique que met en place le MEF ;
  - Inviter l'Association Haïtienne pour le développement des TIC (AHTIC) à opiner sur les avant-projets et projets de loi en cours d'examen dans le circuit institutionnel :
    - i. Projet de loi relatif à la protection des consommateurs, ce pour garantir la cohérence avec les textes régissant les communications électroniques ;
    - ii. Refonte du code du travail ;
    - iii. Partenariats publics-privés (PPP) ;
  - Réaliser une analyse de marché et un plan de marketing pour booster la vente des services liés au TIC (BPO et autres). Ce plan inclurait des campagnes d'information, l'organisation d'évènements de promotion, la participation à des foires internationales, etc.

### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Mettre en œuvre le plan de développement du secteur ; Assurer la prise en compte de ses dispositions dans le cadre des plans de développement nationaux et des budgets annuels ; Actualiser ses dispositions toutes les fois que l'évolution des TIC l'exigent ;
- Inviter l'Association Haïtienne pour le développement des TIC (AHTIC) à participer à l'élaboration du Cadre légal et réglementaire sur la concurrence ;
- Encourager l'établissement d'une agence de certification de renommée internationale (VeriSign ou autre) pour les certificats électroniques et mettre en place une stratégie pour leur exploitation ;
- Renforcer la capacité d'Haïti à répondre aux cybers menaces ;
- Accroître le niveau et les opportunités de formation dans les TIC en offrant des incitations aux établissements du système éducatif ;
- Développer de pépinières d'entreprises dans les domaines des TIC ;

- Introduire les TIC dans les marchés publics et autres domaines comme le vote électoral ;
- Préparer une stratégie pour la numérisation du patrimoine culturel national ;
- Créer un parc industriel « Techno Park » ou « Technology Hub » et l'associer à des universités et centres de recherche haïtiens ;
- Mettre en place un système d'analyse des indicateurs de performance qui aura à formuler des recommandations en vue de leur amélioration ;
- Renforcer la présence d'Haïti dans les études internationales sur la diffusion des TIC.

## CHAPITRE 4.- CLIMAT DES AFFAIRES ET INVESTISSEMENTS

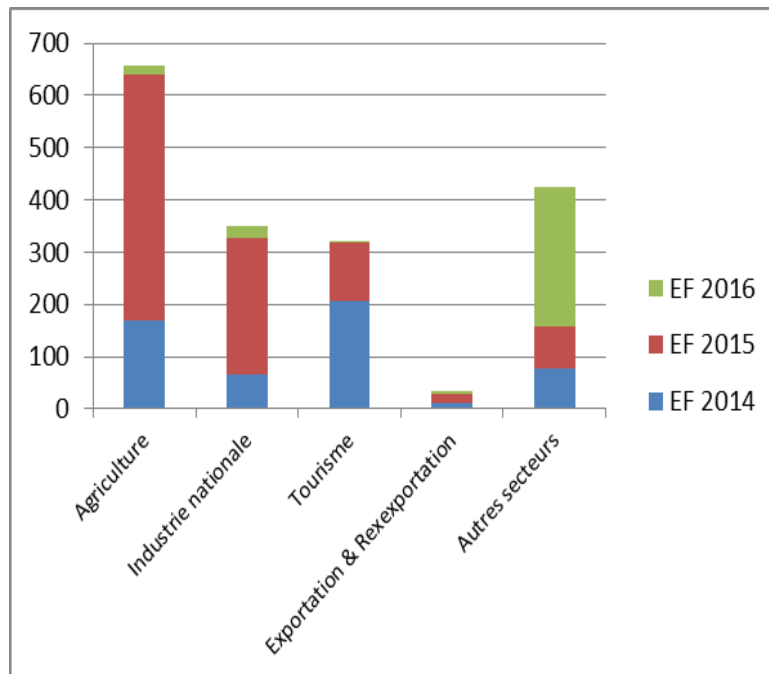
Les investisseurs mentionnent généralement de multiples contraintes structurelles qui entravent leurs projets: l'accès limité au financement, l'absence de politiques publiques cohérentes et stables, des infrastructures inadéquates et insuffisantes, l'instabilité politique et administrative, l'inefficacité des services administratifs, la complexité et le manque de clarté du régime fiscal, l'absence de texte régissant la concurrence, la corruption, l'insuffisance d'une force de travail formée, l'obsolescence des textes juridiques et l'absence de règlements clairs, le manque de rigueur dans l'application des dispositions légales et réglementaires, un système judiciaire déficient, etc.

Malgré les efforts et les campagnes menées pour promouvoir les investissements directs étrangers, les flux sont restés faibles et ne dépassent pas 200 millions par an entre 2006 et 2013.

Secteurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Banques</b>	599	4,659	1,660	1,852	1,543	2,029	9,871	15
<b>Distribution des produits pétroliers</b>	1,046	3,907	1,697	3,429	1,173	894	4,790	9,242
<b>Industrie de boissons</b>	791	4,871	7,808	8,405	12,066	11,193	11,788	26,746
<b>Manufacture (Textile)</b>	7,150	6,633	1,977	10,120	12,891	1,495	2,462	12,245
<b>Télécommunications</b>	146,389	51,089	7,222	29,609	137,810	92,369	102,796	106,578
<b>Tourisme</b>			6,652	0	7,500	0	20,750	23,500
<b>Construction</b>						5,000	2,500	6,000
<b>Autres</b>	4,606	3,616	2,429	1,997	4,755	5,843	1,040	1,990
<b>Total</b>	<b>160,584</b>	<b>74,777</b>	<b>29,448</b>	<b>55,414</b>	<b>177,740</b>	<b>118,826</b>	<b>156,022</b>	<b>186,319</b>

*Flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) en milliers de dollars américains*

Le CFI a cependant reçu de plus en plus de demandes d'admission aux avantages du Code des Investissements de 2002, particulièrement d'opérateurs du secteur agricole qui est devenu le premier bénéficiaire en 2014-2015, suivi des secteurs Industrie Nationale et Tourisme et services associés.



**Evolution des demandes d'avantages incitatifs octobre 2013 – janvier 2016**  
 Unité : Millions de dollars américains ; Sources : CFI – Février 2016

Le climat des affaires en Haïti figure donc au nombre de ceux les moins compétitifs au niveau mondial: l'indice global de compétitivité classe Haïti en 134<sup>ème</sup> position sur 140 pays, et à la dernière place de la région Amérique latine et Caraïbes. D'autres indicateurs vont dans le même sens. C'est le cas de Doing Business 2016 dans lequel Haïti est classé 182<sup>ème</sup> sur 189 pays, de l'indice global d'opportunité mesurant l'attractivité des Investissements Directs Etrangers qui le classe 133<sup>ème</sup> sur les 136 pays ayant fait l'objet de leur analyse, de la COFACE qui catégorise Haïti parmi les pays à très haut risque pour la conduite des affaires (règlement financier, recouvrement des dettes, fiabilité et accessibilité des informations, etc.).

L'un des axes majeurs de la politique du gouvernement en appui au secteur privé est la révision de textes juridiques régissant les affaires, qui a été confiée d'abord à une Commission présidentielle et ensuite à un groupe interinstitutionnel sous la coordination du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Cependant, certains de ces textes et d'autres ont fait et font l'objet de propositions de loi de la part de parlementaires. La Commission présidentielle sur le droit des affaires n'a pas épuisé son agenda : plusieurs textes sont toujours à l'étude. Par ailleurs, les ministères techniques, les institutions indépendantes et les organismes autonomes ont aussi engagé des réformes du cadre juridique régissant leurs activités. Avant de partir, l'Exécutif Martelly-Paul a adopté et promulgué des décrets dont certains sont contestés et mériteraient d'être modifiés ou abrogés.

## Textes en examen pour la réforme du Climat des affaires

### **En cours de vote au Parlement :**

- Projet de loi portant Création du Centre National de la Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité ; Projet de loi relatif à la Protection des Consommateurs ; Projet de loi relatif au Contrôle de la Qualité de Denrées Alimentaires ;
- Les trois projets de lois sur le Commerce électronique dont deux ont fait l'objet de décret et le troisième en attente de vote au Parlement ;

### **En phase de finalisation pour validation et inscription à l'agenda législatif :**

- Les trois avant-projets de loi fixant le cadre de gestion des PPP : Avant-projet de loi portant sur le régime des contrats PPP, Avant-projet de loi portant sur les audits et suivi des contrats PPP, Avant-projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du service d'appui aux PPP;
- Les textes renforçant le cadre juridique du secteur financier: Avant-Projet de loi réformant le Droit des sûretés; Avant-Projet de loi portant sur le Crédit-Bail ; Avant-Projet de loi portant sur le Bail commercial ; Avant-Projet de loi sur les bureaux de crédit; Avant-Projet de loi portant sur les coopératives financières ; Avant-Projet de loi sur les crimes financiers ; Avant-Projet de loi sur le Foreign Account Tax Compliance Act); Avant-Projet de loi portant sur le financement agricole ; Avant-projet de loi sur la Micro-finance
- Les deux avant-projets de loi sur les assurances : Avant-projet de loi cadre sur les assurances ; Avant-projet de loi portant création et organisation de l'organe de régulation et de contrôle des assurances
- Les quatre avant-projets de loi de la réforme foncière : Avant-projet de loi règlementant la profession de notaire ; Avant-projet de loi règlementant la profession d'arpenteur ; Avant-projet de loi organisant la publicité foncière, Avant-projet de loi fixant de nouvelles règles relatives à l'exécution des travaux de cadastre ;
- 16 Traités multilatéraux relatifs au commerce international analysés par la Commission présidentielle sur le droit des affaires et prêt pour dépôt au Parlement en vue de leur ratification ;

**Textes retenus dans la programmation du GTCA** Avant-projet de loi sur l'insolvabilité ; Révision du Code des Investissements (actualisation pour alignement aux nouvelles opportunités économiques et simplification) ; Avant-Projet de loi portant Création de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée et Refonte du droit des sociétés (Modification du Titre III du Livre I du Code du Commerce) ; autres modifications du Code du Commerce; Cadre légal et réglementaire sur la concurrence; Avant-Projet de loi portant création d'une Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (ANDEI)

### **Textes sectoriels recensés et d'importance pour le climat des affaires :**

**Chantiers du MEF :** la révision et la simplification des lois fiscales et leur publication sous forme de Code ; le Code et le tarif douanier ; les textes sur le domaine public de l'Etat ; l'avant-projet de loi sur l'affermage ; les textes sur la contribution foncière ; les deux avant-projets de loi de la réforme portuaire (SONAGEP et ANAREP) ; Cadre légal de gestion du littoral

**Chantiers du MCI :** Avant-projet de loi portant sur les zones économiques intégrées, Avant-projet de loi portant sur les brevets, dessins et modèles industriels, Révision de la loi du 14 juin 1960 relatives aux mesures de protection de l'industrie nationale

**Chantier du MT :** Avant-projet de loi portant sur le fonctionnement des agences de voyage ; Arrêté sur les zones franches touristiques ;

**Chantier MPTPC :** Code du transport aérien, Code maritime ; l'avant-projet de politique énergétique et les textes législatifs et réglementaires y afférents ;

**Chantier MARNDR :** Avant-projet de loi sur les assurances agricoles

**Chantier MAST :** Refonte du Code du Travail ; Avant-projet de loi sur la Caisse d'Assistance Sociale ; Avant-projet de loi sur le Fonds d'urgence ; Projet de loi-cadre sur la formation professionnelle ;

**Fondation Héritage :** Proposition de lois portant sur le libre accès à l'information (Loi sur le droit à l'information) ; Proposition de loi portant sur le Lobbyisme.



***Le Forum Economique du Secteur privé se prononce en faveur d'un cadre juridique et réglementaire des affaires aligné selon les besoins des opérateurs particulièrement les PME, qui facilitent leurs opérations, et dont les lois et les règles sont appliquées sans discrimination, stimulent les investissements nationaux et étrangers et établissent un environnement de concurrence équitable.*** A cette fin, il recommande :

### **Au titre des mesures à court terme :**

- Mettre en place une commission public-privé, regroupant des représentants de l'Exécutif, du Parlement et du Forum avec pour mandat de :
  - i. Faire un état des lieux exhaustif en reprenant les travaux des commissions présidentielles, du Groupe de travail sur le climat des affaires, des ministères techniques, des institutions indépendantes, des organismes autonomes et des parlementaires ;
  - ii. Harmoniser les textes pour éviter les doublons et corriger les incohérences ;
  - iii. Établir un agenda législatif et réglementaire visant à établir les conditions de mise en œuvre du modèle de croissance accélérée et soutenue et à stimuler les activités des PME et les investissements ;
  - iv. Adopter un mécanisme de suivi du processus de promulgation des lois et d'adoption des règlements et des modalités d'application ;
- Réduire le poids des formalités administratives et, en même temps, atténuer le pouvoir discrétionnaire de certains fonctionnaires se trouvant à des postes-clé de l'administration publique
- Accélérer les projets de guichet unique et de portail d'information qui facilitent l'accès des opérateurs aux procédures, législation et règlements ;
- Etablir un mécanisme officiel de consultations permanentes entre le Forum et ses membres, et le Parlement et ses commissions dont un programme d'échanges d'informations et de données sur des sujets d'intérêt stratégique pour la mise en œuvre du modèle de croissance accélérée et soutenue ;
- Lancer immédiatement une vaste campagne d'éducation de la population et des fonctionnaires publiques afin qu'ils comprennent l'importance capitale de stimuler les investissements et qu'ils adoptent une attitude ouverte et coopérative à l'endroit des investisseurs potentiels.
- Revoir les procédures d'élaboration budgétaire afin de cesser la pratique d'utiliser la Loi de finances comme instrument législatif pour modifier le régime des taxes, droits et redevances ou toutes autres dispositions législatives ;

### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Adopter un agenda législatif et réglementaire visant à établir les conditions de mise en œuvre du modèle de croissance accélérée et soutenue et à stimuler les activités des PME et les investissements ;

- Appliquer le nouveau cadre de procédures facilitant la mise en œuvre du modèle de croissance accélérée, équitable, durable et soutenue ;
- Faire fonctionner de manière continue le mécanisme adopté pour le suivi du processus de promulgation des lois et d'adoption des règlements.

## CHAPITRE 5.- FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

L'Exécutif a reconnu qu'une croissance soutenable passe par le développement du secteur privé en attirant les investissements stratégiques nationaux, étrangers et de la Diaspora et en renforçant le réseau des PME. Il a donné le ton en engageant la réforme des finances publiques dont les enjeux sont d'importance pour le financement de la croissance, notamment l'harmonisation des démarches de réforme fiscal dans les différents domaines, le développement d'une coopération efficace avec les partenaires techniques et financiers, la mobilisation de financements privés, la recherche d'une articulation équilibrée entre les intérêts économiques et la satisfaction de la demande de services publics, notamment celle des classes défavorisées.

### Fonds et Programmes publics de financement

Depuis plus de deux ans, pour remplacer les flux d'aide externe qui ont baissé sensiblement avec la fermeture des programmes post-séisme et l'effondrement des prix des produits pétroliers entraînant une diminution de plus de 80% du financement de Petrocaribe, l'Exécutif haïtien a mis l'accent sur la recherche de sources alternatives de financement de la croissance et d'alliance stratégique pour la mise en œuvre du Pacte sur l'emploi et la croissance économique inclusive. L'option qu'il privilégie est d'ouvrir aux capitaux nationaux, étrangers et de la Diaspora les investissements dans des secteurs prioritaires notamment l'agriculture, le tourisme et les infrastructures en ciblant à côté des grands investissements ceux des PME et des jeunes.

Aussi, en parallèle à un ensemble de mesures fiscales, certains de ces dispositifs ont été envisagés comme instruments de financement du budget 2015-2016 :

- Mobilisation de capitaux en provenance de la Diaspora à travers l'émission de bons sous forme d'obligation pour le financement de projets en mettant en ligne directement les promoteurs des projets et les haïtiens vivant à l'étranger intéressé ;
- Valorisation et titrisation des actifs du domaine privé de l'Etat (prise de participation foncière dans les projets d'investissement agricoles et touristiques). Une société d'aménagement doit être créée à cet effet dans chaque département géographique ;
- Facilitation de l'accès au crédit mutuel ;
- Création du Centre financier extra territorial localisé à l'Ile de la Gonâve qui a fait l'objet d'un décret en décembre 2015, adopté sans consultation avec les acteurs du système financier et

susceptible d'aggraver les menaces d'isolement dont souffre actuellement Haïti face aux exigences de conformité aux efforts internationaux de lutte contre le blanchiment des avoirs illicites et le financement du terrorisme. Ce décret fait actuellement l'objet d'une demande d'abrogation de la part de plusieurs acteurs du Secteur Privé dont l'Association Professionnelle des Banques ;

- Rachat des titres de dette souveraine de l'Etat haïtien ayant fait l'objet d'abandon de créance.

Le Ministère de l'Economie et des Finances qui pilote cet exercice se penche sur d'autres instruments comme la vente de Pavillon maritime « onshore », la négociation d'Accords bilatéraux de défiscalisation pour les haïtiens vivant à l'étranger retraités désireux de revenir au pays, le lancement d'un grand emprunt national pour le financement des infrastructures, la loterie fiscale pour favoriser l'inclusion financière et l'éligibilité aux programmes sociaux. Le manque de continuité caractérisant généralement l'action de l'Etat, le déficit de crédibilité dont souffre l'administration haïtienne, l'absence d'instruments légaux de protection des investissements, l'insécurité foncière, etc. sapent la confiance nécessaire des potentiels investisseurs et contrarient l'implémentation de ce genre de dispositifs.

Parallèlement à ces recherches, le MEF a adopté d'autres instruments de financement du Pacte pour l'emploi et la croissance économique inclusive :

- Etablissement d'un fonds d'assistance aux apports de 250 millions de gourdes dont 120 millions de gourdes sont disponibles au FDI et la balance serait à mobiliser auprès des institutions financières intéressées. Ce fonds serait destiné à l'octroi de prêts de 15,000.00– 100,000.00 gourdes ;
- Mise en place d'un fonds de soutien aux PME opérant prioritairement dans l'Agro-business, travaillant sur au moins 10 hectares et pouvant accéder à des prêts de 1,000,000.00 -10,000,000.00 gourdes au taux de 10-12% sur une durée maximum de 15 ans. Le fonds a été confié au FDI qui l'utilise comme levier pour mobiliser les ressources du système financier, des bailleurs et autres opérateurs.
- Création du fonds multilatéral de solidarité, d'une valeur de 20 millions de dollars américains, établissant un mécanisme de vente de droits d'accès privilégiés auprès de pays intéressés à développer des affaires dans les secteurs infrastructures (routes, ports, aéroports, parcs industriels, zones franches), énergie, agro-industrie, ramassage et traitement d'ordures et de déchets, pêche, exploitation minière, recherche pétrolière, transport public, aéronautique) ;
- Etablissement d'un fonds de garantie de crédit de 250 millions de gourdes, géré par une banque privée sélectionnée par appel à la concurrence, et pouvant servir d'assurance de crédit aux PME par les institutions bancaires privées.

A côté de ces fonds existent aussi d'autres instruments de financement que gèrent les projets d'investissements publics, ceux des bailleurs de fonds et des ONG ainsi que le FDI. La Banque de la République d'Haïti (BRH) apporte aussi son support dans la recherche de solutions aux financements

de la croissance. Elle a pris les dispositions pour alléger les conditions de crédit à des secteurs porteurs comme l'Immobilier, le Tourisme, la production nationale, le textile et les vêtements.

Les autorités financières reconnaissent que pour mettre en œuvre ces outils de financement, il faut établir la confiance par des politiques publiques appropriés, cohérentes, participatives et assez flexibles pour s'adapter à l'évolution des paramètres qui conditionnent la croissance.

***Le Forum Economique du Secteur privé est en faveur de mécanismes de financement de la croissance opérant en toute transparence, élargissant les accès au crédit aux PME, mobilisant les capitaux privés nationaux, étrangers et de la Diaspora dans des investissements productifs et d'infrastructures, sous réserve que les conditions et prérequis garantissant la protection de ces investissements soient réunis.*** A cette fin, il recommande :

#### **Au titre des mesures à court terme :**

- Faire un inventaire et une analyse des instruments de financement déjà mobilisés en vue de recueillir des recommandations en ce qui a trait à leur apport à la croissance et à la création d'emplois ;
- Faire le dépôt au Parlement d'un Projet de loi abrogeant le décret adopté en décembre 2015 portant création et organisation du Centre financier International de l'Île de la Gonâve ;
- Mettre en place les conditions pré-requises pour attirer les capitaux privés nationaux, étrangers et de la Diaspora ;
- Identifier trois indices qui ont la capacité de rehausser la crédibilité de l'administration publique et de rétablir un climat de confiance chez les investisseurs ; Etablir un plan d'actions pour leur matérialisation et en faire la promotion ;
- Développer une passerelle de dialogue et de consultation avec l'Association professionnelle des banques avant toute prise de décision en vue de s'assurer de la faisabilité des dispositifs de financement de la croissance qui seront adoptés ;

#### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Finaliser les études des autres dispositifs et les partager avec l'Association Professionnelle des Banques en vue de collecter leurs recommandations ;
- Adopter le plan de financement du modèle de croissance accélérée et soutenue ainsi qu'un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre ;
- Faire la promotion de ces dispositifs de financement en toute transparence pour éviter tout présomption d'opacité, de clientélisme et de monopole ;

### **Partenariat public-privé**

Il n'existe pas encore un consensus international sur la définition d'un partenariat public -privé qui, au sens le plus large, couvre les formes d'association du secteur public et du secteur privé pour assurer le financement, la construction, la rénovation, l'exploitation ou l'entretien d'infrastructures ou la fourniture de services publics dans le cadre de contrat de long terme. Les investissements sont généralement

réalisés par le prestataire privé ; le paiement des services permet de couvrir leur amortissement et leur exploitation ; il est assuré par les usagers ou une collectivité publique. C'est un processus long, complexe et exigeant qui s'inscrit dans un contexte social et politique dont il faut tenir compte.

Ce choix stratégique d'impliquer des opérateurs privés était pour les gouvernements, surtout ceux des pays en voie de développement, un moyen de diminuer la pression sur leurs finances publiques, de garantir de nouvelles sources de revenus, de partager les risques et d'atteindre les objectifs de services publics. Les domaines couverts par les PPP sont extrêmement variés, se concentrant spécifiquement dans les secteurs Energie, Télécommunications, Transports, Gestion de l'eau et assainissement et aussi dans d'autres comme la santé (gestion des hôpitaux) et l'éducation (écoles).

Ce concept s'est développé depuis la fin des années 90 pour pallier aux échecs des réformes des années 80 et à l'inefficacité de certaines entreprises publiques. Il a pris de plus en plus d'ampleur depuis la crise financière de 2008 qui affecte les capacités de financement des gouvernements. Pour la période allant de 2009 à 2014, le montant de ces investissements a été estimé à 1 trillion de dollars américains. Dans la région des Caraïbes, cette approche de financement des infrastructures a pris naissance dans les années 90 et continue à susciter un intérêt grandissant.

A la suite des échecs de la première génération des PPP qui faisaient appel généralement à des opérateurs étrangers, les exemples les plus prometteurs de la seconde génération sont ceux qui cherchent aujourd'hui à inclure d'autres acteurs que l'Etat et l'opérateur étranger comme des entreprises locales, les collectivités territoriales et la société civile.

En Haïti, il existe une demande croissante d'investissements se chiffrant à plus de 11.5 milliards de dollars américains pour la période 2010-2015 et un besoin crucial d'améliorer les infrastructures existantes notamment dans les secteurs Transport et Energie. La faiblesse des finances communales augmente la pression des communautés pour une offre de services publics de proximité et de qualité. Après plus de six ans, les chantiers de la reconstruction souffrent de manque de financement.

Aussi, dans un contexte de net ralentissement de l'aide externe, d'insuffisance des ressources financières publiques et des disponibilités de crédit du secteur financier national, la réponse du gouvernement à ces besoins a été de promouvoir depuis 2011 les PPP comme l'une des stratégies de financement de la croissance en adoptant une démarche qui s'appuie sur une réforme du cadre juridique et réglementaire existant, la mise en place d'un dispositif institutionnel adéquat, la disponibilité d'outils de gestion appropriés et une maîtrise du processus par les cadres concernés de l'administration publique.

**Les objectifs de la stratégie** : (i) réduire les dépenses publiques à travers la mobilisation de financements privés et sous réserve de la maîtrise du risque budgétaire induit; (ii) augmenter la capacité de financement du secteur public à travers les taxes et redevances que les nouvelles entreprises

paieront, (iii) améliorer la qualité et les coûts de vente des services publics en déléguant à des opérateurs compétents leur production et leur exploitation, (iv) inciter l'émergence d'entrepreneurs nationaux compétents grâce au transfert de technologie qu'apporteront l'expertise et le savoir-faire étranger.

**Les actions envisagées :** (i) la promotion d'initiatives de PPP, (ii) l'appui au développement du secteur privé à travers des prises de participation financières et foncières, et (iii) l'élaboration du cadre légal et réglementaire, (iv) le renforcement du rôle de l'Etat comme instance de régulation et de surveillance des obligations contractuelles.

**Le dispositif institutionnel qui comprend quatre instances :** un comité de pilotage dont la mission est de donner les orientations stratégiques, une Unité centrale de gestion des PPP créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances depuis 2012, en charge d'assurer la promotion et la gestion de contrat de PPP, un « Pôle financier » organisé autour du Fonds de Développement Industriel (FDI) comme fiduciaire du programme PPP et réunissant d'autres institutions financières, une équipe PPP au sein des institutions étatiques (ministères, collectivités territoriales, organismes autonomes, etc.). D'autres entités accompagnent aussi cette démarche ou ont des responsabilités dans un domaine connexe aux PPP : le Conseil de Développement Economique et Social (CDES) dont l'une des attributions est de se prononcer sur les contrats de PPP, le CMEP en charge de l'application et de la surveillance des entreprises publiques privatisées, les organismes de financement (BID, IFC) et les firmes d'assistance technique.

**Le référentiel national des PPP, classés en deux catégories :** (i) les PPP institutionnels (les SAM ou les SEM) si l'objet social porte sur la fourniture d'un service public ou d'intérêt général et s'il est question d'un transfert significatif au secteur privé des responsabilités et des risques liés au projet. Ils exigent la création d'une société dans laquelle l'Etat prend une participation au capital, et (ii) les PPP contractuels qui comprennent les contrats de concession d'ouvrage de service public, l'Initiative à financement privé, l'affermage, le contrat de gestion, la régie intéressée, les baux emphytéotiques administratifs, la vente conditionnelle.

*La durée :* 15-50 ans

**Les domaines visés :** infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires, agricoles, culturelles, sportives et administratives, l'exploitation minière, la fourniture de services d'éducation et de santé, d'eau et d'assainissement, d'électricité, de télécommunications, de transport, de logements sociaux ; la fourniture de services publics de proximité pris en charge par les collectivités territoriales comme les marchés publics, places publiques, éclairage public, cimetières, etc.

**Le cadre légal et réglementaire :** le droit haïtien actuel autorise la contractualisation de certaines formes de PPP au sens large du terme, faisant partie des modes classiques contractuels de délégation de service public ou de concession ou d'établissement de sociétés anonymes mixtes. L'environnement juridique est disparate, caractérisé par des textes ne respectant pas toujours le principe de la hiérarchie

des normes, comprenant des dispositions vagues, imprécises et certaines contradictoires, n'incluant aucune réglementation spécifique aux PPP sauf pour la sous-catégorie de concession d'ouvrage de service public. La proposition du nouveau cadre juridique et réglementaire déjà élaboré et prêt pour validation et inscription à l'agenda législatif :

- Avant-projet de loi portant sur le régime général des PPP ;
- Avant-projet de loi portant création et organisation d'un service déconcentré du MEF en charge de la gestion des PPP ;
- Projet d'Arrêté relatif au suivi et à l'audit des contrats PPP ;

Pour lever les contradictions et doublons diagnostiqués, il sera nécessaire de :

- Elaborer des procédures additionnelles pour la gestion des contrats de concession d'ouvrage de service publics (loi de 2009 fixant les conditions des marchés publics) : mécanismes de rémunération de l'opérateur privé, élargissement du champ de responsabilité du concessionnaire ;
- Abroger la loi créant le CMEP et transférer ses compétences à la nouvelle structure en charge des PPP ;
- Réviser les dispositions relatives à la responsabilité des risques d'exploitation en vue d'harmoniser les textes législatifs régissant les contrats de concession ;
- Elargir à d'autres secteurs les dispositions sur l'affermage ;
- Elaborer des dispositions réglementant la régie intéressée, le bail emphytéotique administratif, l'Initiative à financement privé ;
- Veiller à ce que les modifications en cours des dispositions légales régissant l'aliénation des biens du domaine privé de l'Etat incluent les préoccupations notifiées au référentiel national des PPP.

**Des projets de PPP en cours d'exécution :** (i) le nouveau quai de Labadie qui fut construit et est en cours d'exploitation par une société anonyme mixte ; (ii) la compagnie de télécommunication NATCOM qui est un joint-venture entre la Compagnie Viettel (60%) et BRH, Teleco et ses partenaires (40%) ; (iii) la production d'énergie électrique par les compagnies EPower, SOGENER et Haytrac ; (iv) la gestion de l'eau de la ville de Saint-Marc à travers un contrat PPP avec l'opérateur LYSA attributaire du marché selon les dispositions prévues par la loi cadre portant organisation du Secteur Eau potable et Assainissement ; (v) les contrats de concession qu'octroie le MTPTC sur avis favorable de la CONATEL aux fournisseurs de services de télécommunication ; etc.. Il y a d'autres projets en perspective qui sont en cours d'examen comme le port du Cap-Haïtien.

***Dans ce domaine, le Forum Economique du Secteur privé appuie le processus en cours sous réserve qu'il donne les garanties d'équité, de transparence et de concurrence loyale, qu'il favorise des joint-ventures entre les opérateurs étrangers et les investisseurs nationaux, que l'architecture mis***

***en place réserve des parts de marché pour les PME haïtiennes notamment au niveau des collectivités et l'accompagnement qui leur est nécessaire pour acquérir les compétences requises et développer les moyens financiers qu'il leur faut.*** A cette fin, il recommande :

**Au titre des mesures à court terme :**

- Etablir une matrice d'actions du Programme PPP et la rendre publique ; Adopter des mécanismes de suivi de sa mise en œuvre ;
- Valider les textes juridiques déjà prêts et en élaborer l'Exposé des motifs ;
- Faire l'inventaire des autres textes nécessaires pour s'assurer d'un processus transparent, respectueux des normes environnementales et constituant un référentiel national clair, complet, stable, mettant en confiance les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Etablir un catalogue technique des projets de PPP indispensables pour booster la croissance économique et obtenir un taux à deux digits ; Préparer et valider un plan d'actions ; Démarrer la procédure administrative ;
- Développer le cadre incitatif pour attirer les IDE ainsi que les exigences de responsabilité sociale et environnementale ;
- Développer un plan de marketing professionnel dont l'une des composantes devrait être la sensibilisation des communautés ;
- Organiser les structures de prise en charge et poursuivre la formation du personnel administratif ;
- Améliorer la transparence et la promotion de la concurrence dans le domaine de la passation de marchés publics ;
- Inciter les sociétés à contribuer en partenariat avec l'État dans des domaines prioritaires (Environnement, Santé, Assainissement, Education, Tourisme) par le biais de crédit d'impôts et/ou d'abattements fiscaux pour une partie des impôts dus. Ce mécanisme permettrait la réalisation à court terme de projets importants pour le pays, une meilleure visibilité de la transparence de la gestion de ces fonds qui serait confiée à un Comité secteur privé-public ;

**Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Inscrire les trois avant-projets de loi à l'agenda législatif de la prochaine session législative ; Développer un programme de plaidoyer public-privé auprès des commissions du Parlement en charge des recommandations sur ces textes ;
- Adopter dans un cadre cohérent et coordonné, les mécanismes et les instruments d'accompagnement aux PME ;
- Mettre à exécution le plan d'actions ;
- Documenter le processus ;
- Collaborer avec les universités pour inscrire les PPP au curriculum des différentes disciplines concernées par cette approche et organiser la formation des maîtres.



## Assurances

Le taux de pénétration de l'assurance en Haïti est le plus faible de la région des Caraïbes. Depuis le début des années 2000, les secteurs publics et privés se préoccupent de la disponibilité de produits d'assurance capables d'accompagner adéquatement la croissance. Par faute d'accès à ces produits, d'une régulation appropriée de ce secteur et d'une culture de gestion des risques et de prévention, beaucoup d'entrepreneurs et de propriétaires d'immobilier se sont retrouvés au lendemain du tremblement de terre de 2010 complètement décapitalisés. Il existe aujourd'hui onze compagnies desservant le marché dont une seule étrangère dans le domaine des assurances vie uniquement. C'est un marché à faible taux de pénétration, limité dans les valeurs par couverture tous risques, dominé par l'assurance dommage (assurance véhicules, tous risques chantiers et assurance obsèques), n'offrant aucune protection aux consommateurs, peu développé mais stable, en pleine phase de diversification et d'innovation de l'offre de produits, où les conditions de compétition entre opérateurs sont inégales.

Les obstacles majeurs identifiés sont :

- *Une forte concentration des risques* dans la zone de Port-au-Prince et de ses environs, situation étroitement liée à la distribution de la population, à la concentration des activités économiques, du pouvoir d'achat et du parc automobile ;
- *L'absence d'un cadre sécuritaire*. La législation sur les assurances date de 1956 avec certaines modifications apportées par le décret de 1981. Le Code de commerce traite spécifiquement des assurances maritimes. Il n'existe pas d'autorité de régulation. En juillet 2012, le MEF qui est l'autorité de tutelle de ce secteur, a créé un organisme intérimaire de régulation et de contrôle (l'USCA) avec pour mission d'assurer la surveillance du secteur et de préparer les outils de sa réforme. C'est ainsi qu'il y a deux avant-projets de loi élaborés, ayant fait l'objet de consultations avec les compagnies et des professionnels du secteur :
  - i. Avant-projet de la loi-cadre ;
  - ii. Avant-projet de loi créant l'organisme de régulation et de contrôle des assurances.

En attendant la validation et le vote de ces textes, l'USCA applique un début de réglementation aux compagnies privées notamment en ce qui a trait au contrôle des rapports financiers déposés par les compagnies. Le MARNDR travaille aussi sur des dispositions devant régir les couvertures d'assurance agricole et qui seront, selon les décisions à prendre par l'Exécutif, intégrées à ces avant-projets de loi ou qui feront l'objet d'un texte séparé. Entre temps, le MARNDR gère le projet SYFAAH qui a pour objectif de mettre en place un système de financement et d'assurances agricoles PPP structurant ainsi de façon globale l'offre de services financiers destiné aux agro-entrepreneurs. Ce projet se concentre sur la mise en place d'un système d'assurance-crédit et d'assurance récolte. Il a une durée de sept ans et est exécuté avec l'appui de l'IICA, Financière Agricole Québec et la Caisse Desjardins ; il a reçu en 2015 une assistance de la Suisse et de l'AFD ;

- *Les déficiences du système judiciaire* qui demeurent un obstacle majeur ;
- *Les problèmes d'identification des individus* qui sont en phase d'être résolus avec la mise sur pied de la carte d'identification nationale (CIN) et l'utilisation de plus en plus du passeport comme pièce d'identification ;
- *Le statut des compagnies* qui sont en grande partie des sociétés familiales individuelles, ayant pour la plupart des actionnaires s'adonnant à d'autres activités ; leur manque de capital et l'insuffisance de produits financiers leur permettant de placer leurs capitaux en Haïti ;
- *La difficulté de couvrir certains risques* à cause des conditions ambiantes comme le vol si l'immeuble n'est pas sécurisé, la couverture émeute, vandalisme, malveillance qui n'est généralement pas offerte dans les quartiers considérés à haut risque ;
- *Le non-respect de l'article 3 du décret du 20 mars 1981* faisant obligation d'assurer par une compagnie haïtienne les marchandises ou autres biens et facilités destinés à des personnes physiques ou morales domiciliés en Haïti. C'est surtout le cas, souvent pour des raisons d'efficacité économique, pour les multinationales, pour le Secteur de l'assemblage et pour les échanges avec la République Dominicaine ;
- *La réticence de la part des compagnies d'assurance comme des banques d'octroyer à leurs clients des cautionnements* sauf si la garantie couvre la valeur dudit cautionnement à 100% ;
- *L'absence de mécanismes compensatoires pour parer à d'éventuelles faillites à la suite de catastrophes majeures.* Vu le statut actuel d'Haïti, les conditions de réassurance sont difficiles.

**Le Forum Economique du Secteur privé se joint aux opérateurs privés et publics du secteur pour appuyer la réforme de ce secteur vital pour la croissance.** A cette fin, il recommande :

#### **Au titre des mesures à court terme :**

- Finaliser les dispositions relatives aux assurances agricoles ; Décider si elles seront intégrées à la loi cadre ;
- Activer la validation, le vote et la promulgation des deux avant-projets de loi ;
- Programmer des réunions de travail entre les représentants de l'Exécutif, du parlement et de l'Association des assureurs en vue de faciliter le vote des lois ;

#### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Doter les nouvelles structures des moyens nécessaires (ressources humaines et financières) pour mettre en application le nouveau cadre légal des assurances ;
- Etablir un plan de marketing pour promouvoir les dispositions du nouveau cadre

- Organiser des ateliers de travail au niveau national et départemental pour que des cadres de l'Etat haïtien, des assureurs et des entreprises puissent acquérir un savoir-faire et une expertise dans l'application des procédures du nouveau cadre légal ;
- Encourager l'Exécutif à examiner avec l'Association des assureurs les facilitations à adopter pour améliorer les conditions de réassurance ;
- Concevoir et mettre en place des mécanismes compensatoires pour parer à d'éventuelles faillites à la suite de catastrophes majeures.

### Réforme fiscale

Pendant les trente dernières années, la gestion des finances publiques s'est caractérisée par un ensemble de décisions adoptées pour faire face à des situations de crise comme ce fut le cas des programmes d'ajustement structurel de la fin des années 80, les réformes fiscales et la privatisation des entreprises publiques entamées en 1995, l'approche holistique depuis 2005 qui a connu deux moments forts : (i) la période 2005-2007 au cours de laquelle l'accent est mis sur la rénovation des structures organisationnelles de contrôle (IGF, ULCC, CNMP, Corps des contrôleurs financiers, décentralisation de la CSCCA), (ii) la période 2010-2013 au cours de laquelle les efforts se concentrent sur la gestion de la trésorerie et de la comptabilité publique, la recherche d'une plus grande autonomie financière de l'Etat et la gestion budgétaire. Tous ces efforts se sont déroulés en l'absence d'un cadre cohérent et d'efficacité et surtout de liaison avec les objectifs de croissance économique et de développement durable.

Pour pallier à cette lacune, en octobre 2013, le gouvernement haïtien s'est doté d'un plan stratégique de réforme s'articulant autour de cinq axes : la révision du cadre légal et organisationnel, l'organisation et la gestion des ressources humaines, la réforme des opérations

fiscales et douanière, l'amélioration des infrastructures physiques et technologiques et l'accomplissement volontaire. Les principes de gestion

#### Principes d'un Etat démocratique désireux de se développer

L'importance de la Gestion des Finances Publiques (GFP) découle du rôle central que jouent les finances publiques dans un Etat démocratique désireux de se développer : une politique budgétaire axée sur des objectifs et une gestion budgétaire transparente et participative sont à la base de prestations publiques visant à réduire la pauvreté et à atteindre les Objectifs de Développement durable (ODD). Les cinq principes de bonne gouvernance au secteur des finances publiques sont :

**La légitimité**, principe qui désigne les mécanismes de prise de décisions de politique financière fondés sur une participation appropriée, équilibrée et non discriminatoire de la population ;

**L'obligation de rendre compte**, principe qui est la responsabilité et l'obligation des instances étatiques d'être transparent dans la gestion des activités de l'Etat, la possibilité dont bénéficient et usent la société et ses citoyens de demander des comptes à l'Etat ;

**La légalité**, principe qui oblige la politique et l'administration financière publique à respecter un cadre légal valable pour tous, équitable et impartial et qui garantit principalement la prévisibilité des finances publiques et leur contrôle en toute fiabilité ;

**L'efficacité**, principe qui décrit la volonté et la capacité des organes et institutions publics d'accomplir leurs tâches de gestionnaire des ressources publiques ;

**L'action de l'Etat axée sur le développement**, principe qui se réfère aux valeurs fondamentales se reflétant dans les recettes et les dépenses de l'Etat et régissant l'activité étatique : justice sociale, durabilité écologique et économie de marché.

Les systèmes transparents et participatifs permettent aux citoyens d'influencer et d'adapter les milieux et les institutions politiques afin que ceux-ci servent leurs intérêts, de revendiquer leurs droits et de se faire entendre auprès des élites politiques.

*Tiré du texte de S. Leiderer et P. Wolff*

financière sur lesquels se fonde ce plan sont les mêmes que ceux d'un Etat démocratique désireux de se développer : reddition de compte, transparence, efficacité, crédibilité adhésion aux normes et bonnes pratiques internationales. Les objectifs visés sont de moderniser la gestion de finances publiques face aux grands défis du PSDH, de favoriser l'instauration d'une discipline budgétaire, d'accroître l'autonomie financière de l'Etat, de garantir une allocation efficace des ressources et de développer une offre importante et de qualité des services publiques. Trois niveaux institutionnels pilotent la réforme : le Comité stratégique, la Commission de réformes des finances publiques et de gouvernance économique, et les comités sectoriels.

Lors de la première phase de mise en œuvre de ce plan de réforme, le diagnostic posé sur le régime fiscal a mis en évidence les faiblesses qui entravent une bonne gouvernance des finances publiques : un faible taux de pression fiscale résultant d'une assiette fiscale restreinte, un ratio de la fiscalité directe par rapport à la fiscalité indirecte parmi les plus bas de la région, des déficiences à tous les niveaux du processus budgétaire (élaboration, faible participation des recettes courantes, exécution et contrôle), une structure administrative désuète et inadaptée, l'ancienneté et l'inadéquation de certaines législations fiscales, une gouvernance des finances locales handicapés par un manque de ressources qualifiées et d'instruments adaptés. Il est à la base de la nouvelle vision que met en œuvre la commission de pilotage dirigée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour la réforme fiscale : « *une administration fiscale moderne, performante, transparente, accueillante au sein de laquelle se développe des valeurs d'éthiques, de professionnalisme et d'intégrité qui mettent les contribuables en confiance* ». Les objectifs fixés sont : (i) rendre l'administration plus efficace en vue d'un budget plus autonome ; (ii) dématérialiser les procédures opérationnelles d'ici à septembre 2014 ; (iii) disposer d'un cadre légal et réglementaire approprié ; (iii) mettre en place une nouvelle gestion des impôts de masse ; (iv) disposer d'un environnement de travail décent. Les résultats visés sont : mobiliser plus efficacement les ressources nationales; réduire la fraude et l'évasion fiscale; réviser les taux de taxation directe et indirecte; rationaliser les incitations et dérogations fiscales qui réduisent l'assiette fiscale ou qui affaiblissent le système fiscal; s'assurer de l'égalité de traitement entre les contribuables qui est essentiel pour renforcer la crédibilité de l'administration des impôts; élargir la base d'imposition et encourager la discipline fiscale des contribuables locaux et multinationaux.

Le MEF fait état des avancées suivantes :

- La mise en fonctionnement du système de déclaration et de paiement des taxes en ligne sur le portail de déclaration électronique sur le site web de la DGI ;
- L'application de l'arrêté réglementant la franchise industrielle depuis septembre 2012 ;
- La révision des taux d'imposition et autres dispositions du régime fiscal dans le cadre des lois de Finances : Modifications des lois sur la patente, le droit de fermage, l'impôt sur le revenu, la TCA, la CFPB ; Introduction de nouveaux champs de taxation ou de modalités de collecte comme le prélèvement à la source de 10% des revenus de loyer, la nouvelle taxe sur les véhicules étrangers circulant sur le territoire haïtien, etc. ;

- La préparation d'un ensemble d'avant-projets de loi afin de mieux les adapter au contexte économique actuel : Avant-projet de loi sur le tarif douanier en recherchant un alignement avec le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CARICOM ; Projet de Code douanier, Avant-projet de loi sur la Contribution foncière des propriétés bâties et celui sur les propriétés non-bâties ; Avant-projet de loi révisant l'organisation de la DGI ;
- La mise en place de structures administratives ; le comité d'analyse d'impacts des politiques fiscales dont le secrétariat est assuré par la Direction des Etudes Economiques du MEF, la Direction des PME et celle des ONG à la DGI, des comités de valorisation des biens du domaine privé de l'Etat et de suivi de la CFPB, la création de structures de contrôle des déclarations définitive ;
- Le lancement le 7 juillet 2016 du projet d'appui à la réforme de l'administration fiscale, la DGI, dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, bénéficiant d'une assistance technique française et prévoyant quatre grands axes d'intervention : (i) la rénovation du cadre légal et réglementaire de la DGI, (ii) la structuration du cadre organique de l'institution, (iii) le renforcement et la professionnalisation du personnel, (iv) la mise en place d'une structure de communication interne et externe.

D'autres chantiers sont en cours dans le cadre de l'accord du Programme Facilité Elargie de Crédit (FEC) intervenu en 2015 entre le FMI et de l'Etat haïtien. L'objectif de cet accord est de renforcer le cadre macro-économique et financier nécessaire pour assurer la réussite des réformes devant aboutir à une croissance inclusive et soutenable à moyen terme. De manière spécifique en relation avec la réforme fiscale, cet accord cible le maintien de la stabilité macro-économique et la réduction des vulnérabilités en capitalisant sur :

- Une réduction du déficit du gouvernement central qui permettra un relâchement graduel de la politique monétaire pour dégager des disponibilités de crédit au secteur privé,
- Un ralentissement du déficit de l'EDH grâce à une meilleure performance au niveau du recouvrement de la facture énergétique auprès de la clientèle,
- Une augmentation des revenus publics en améliorant la performance de la collecte des taxes, en adoptant un code fiscal plus clair après éliminant les champs de taxation faibles, coûteux et peu performants, en poursuivant les travaux d'implémentation de la TVA (réforme de la TCA), en finalisant les travaux pour la promulgation du Code minier,
- Le renforcement des politiques fiscales pour améliorer la qualité et l'affectation des dépenses publiques par la réorientation des ressources dégagées par l'élimination des subventions à l'EDH vers les secteurs sécurité, santé et éducation, l'adoption d'un tarif social pour le transport public ;
- Le renforcement de la transparence en inscrivant au budget l'ensemble des transactions du gouvernement central.

Les engagements pris dans le cadre de ce programme incluent aussi d'autres actions intéressant les activités du secteur privé : la négociation et l'exécution d'un protocole d'accord sur la réforme de l'EDH dont l'une des composantes est la révision des contrats des fournisseurs d'électricité (IPP), la réforme

cadastrale et celle du droit foncier, l'installation en juillet 2015 d'une commission pour la préparation du nouveau code fiscal dont la remise est prévue pour juillet 2016, l'adoption d'un mécanisme automatique de tarification des produits pétroliers (formule de calcul).

Le Forum Economique du Secteur privé reconnaît les efforts accomplis et la volonté de l'Exécutif pour maintenir un cadre macro-économique favorable à une croissance inclusive. Il réitère sa position pour des politiques de gestion des finances publiques adoptées dans un cadre participatif, respectant les principes de transparence, d'efficacité, de reddition de compte, appliquant sans discrimination un Code fiscal clair avec des outils appropriés pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, la corruption, la lourdeur et l'inefficacité des procédures qui découragent les investissements, bloquent la croissance et pénalisent les PME. A cette fin, il recommande :

### **Au titre des mesures à court terme :**

- Simplifier, clarifier et harmoniser les lois, règles et pratiques fiscales en vue de rendre plus équitable et moins dissuasif le régime fiscal haïtien et de décourager l'évasion et la fraude fiscale. Il est recommandé une approche plus incitative que coercitive pour faciliter la relance de l'économie et inciter l'investissement et pour motiver les contribuables à remplir leurs obligations fiscales ce qui est un must ;
- Prendre en compte le contexte local et global actuel marqué par l'effondrement de l'économie lors de l'élaboration ou des modifications de la législation fiscale et des règlements y relatif ; procéder en concertation avec les principaux secteurs : associations patronales et professionnelles (Forum Economique du Secteur privé, Ordre des comptables, Barreau des avocats), Secteurs spécifiques de l'économie (Banques, assurance, tourisme, Agriculture, manufacture et sous-traitance, commerce et industrie, socio-professionnels), responsables politiques, religieux, syndicaux, etc. ; améliorer les canaux de communication public – privé en vue d'établir un réseau fonctionnel de concertation permanente travaillant en toute transparence pour asseoir la crédibilité du processus de consultation et éviter le clientélisme et la politisation du processus;
- Pour augmenter la pression fiscale, élargir l'assiette fiscale en recensant et en taxant correctement tous les contribuables grâce au renforcement des programmes systématiques de dépistage et d'enrôlement des contribuables ; Eviter d'augmenter les champs de taxation ou taux d'imposition imposant plus de taxes aux contribuables qui paient déjà leurs taxes ; mettre en confiance les contribuables en appliquant de manière plus uniforme et équitable les lois fiscales existantes ;
- Intégrer les représentants du secteur privé à la commission de proposition du nouveau Code fiscal et de révision des autres lois en vue de stimuler les modifications proposées et de mesurer leur faisabilité ; apporter les modifications nécessaires en indexant dans les proportions similaires les barèmes de l'impôt sur le revenu et les pénalités ; moderniser certains concepts des lois fiscales :
  - ✓ Déduction forfaitaire minimum pour permettre au contribuable de faire face à certaines dépenses sur une base individuelle (transport, santé, écolage ...).
  - ✓ Abattement d'impôts pour les contribuables évoluant dans les domaines prioritaires (Santé, Enseignement),

- ✓ Abattement d'impôts pour les contribuables et les compagnies évoluant hors du Département de l'Ouest pour promouvoir la Décentralisation ;
- Renforcer la coordination interne de l'Administration fiscale en vue de formaliser plus d'entreprises ;
- Poursuivre la réforme de la gouvernance du système fiscal en vue de réaliser la vision d'une administration fiscale moderne, performante et efficace ;
- Poursuivre les efforts de ciblage des dépenses publiques et maintenir le contrôle de leurs engagements en fonction des disponibilités budgétaires et du déficit budgétaire ;
- Etablir un mécanisme mixte public-privé permanent de consultation pour l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget en négociant avec les principaux partenaires d'Haïti des accords y relatifs ;
- Eliminer la double-taxation des actionnaires des sociétés anonymes qui décourage l'introduction d'un marché boursier en Haïti ;
- Adopter un programme de redressement fiscal basé sur le croisement des données fiscales et la stricte application des lois fiscales ;
- Maintenir un espace permanent de communication avec les contribuables pour les tenir informer et un service à la clientèle efficace pour les accompagner dans leurs démarches ; Poursuivre les efforts de diffusion du mode de fonctionnement du paiement des taxes en ligne en vue de réduire les expositions à la corruption ;
- Travailler avec les commissions du Parlement au vote du Projet de loi portant sur la gestion de la Dette Publique déposé depuis le 18 août 2013 ;
- Institutionnaliser les rapports Secteur privé – Parlement en vue de l'adoption de mesures législatives fiscales compatibles avec les besoins de développement économiques du pays ;
- Mettre en place par l'administration fiscale et les autres secteurs, parallèlement aux efforts en cours, un dispositif fiscal qui puisse satisfaire les besoins de transparence requis par la population haïtienne concernant l'utilisation des ressources fiscales et d'amélioration des services de base auxquels la population a droit ;
- Obtenir un engagement clair de l'Etat à ne pas modifier les régimes de taxes, impôts, redevances et droits ou toutes autres dispositions législatives à travers les lois de finances annuelles mais en proposant des modifications des textes de lois spécifiques à ces instruments fiscaux.

### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Valider le nouveau Code fiscal et les avant-projets de loi y relatifs, les inscrire à l'agenda législatif ; Travailler avec les commissions du Parlement en vue d'accélérer leur vote ; les promulguer et mettre en place les conditions de leur application ;
- Réduire le déficit public en engageant la réforme du secteur énergie, en établissant de systèmes efficaces et permanents de ciblage des dépenses publiques, en appuyant le cadre social du modèle de croissance adopté, en faisant respecter, notamment, la loi organique de la BRH limitant le financement monétaire du déficit public à 20% des recettes collectées par l'Etat au cours de l'exercice fiscal précédent ;

- Poursuivre les efforts de gouvernance économique en renforçant le dialogue public – privé pour éviter de rater les opportunités d'affaires et pour renforcer la compétitivité d'Haïti ;
- Actualiser la loi de 1986 créant le Conseil National de Comptabilité (CONACO) et le Conseil pour l'Enseignement de la Comptabilité (COPEC) ; réactiver ces institutions en vue de la publication d'un nouveau Plan Comptable National et Sectoriel.

### **Modernisation du cadre légal et règlementaire du secteur financier**

L'objectif à long terme que vise la politique monétaire est « *la stabilisation de l'économie de nature à rassurer les investisseurs grâce à une inflation faible et un taux de change relativement stable induisant une augmentation de l'investissement privé et du stock de capital qui, combiné à l'amélioration de la productivité, devrait avoir un effet d'entraînement sur la capacité productive et le PIB potentiel de l'économie* ». Au cours des dernières années, il s'est traduit par la recherche d'une maîtrise de l'inflation, du maintien de taux d'intérêt à un niveau très bas, d'une augmentation du crédit au secteur privé. Pour accomplir des avancées vers ces cibles, la BRH a mis en œuvre des moyens dont principalement la baisse des taux directeurs tout en contrôlant l'évolution de la base monétaire, une politique de stimulation du crédit (fonds de garantie, application de mécanismes de liquidité en faveur des banques commerciales d'Etat, exonération de l'obligation de réserves obligatoires pour la promotion du crédit dans des secteurs prioritaires).

Les dernières analyses font état des forces d'un système financier national, essentiellement bancaire (88%), solidité, performance, solvabilité et stabilité, qui ne se sont pas traduites dans l'économie réelle. En effet, les résultats sont loin d'être ceux attendus pour stimuler une croissance élevée et soutenable.

Le crédit au secteur privé a augmenté en moyenne de 15% par an entre 2003 et 2015. Cependant, il y a eu très peu d'impact sur la croissance car plus de 60% de ce crédit a été octroyé à des activités à faible valeur ajoutée essentiellement des importations de produits finis pour la consommation et il est resté concentré au sommet de la pyramide correspondant à une minorité d'entreprises. La très forte pénétration des sociétés de micro-finance et leur offre de services dans le secteur agricole, les programmes publics d'appui aux entreprises n'ont pas suffi pour suppléer et satisfaire les besoins des PME notamment des jeunes entreprises (les entreprises start-up). Leur caractère informel, l'absence d'états financiers audités, leur difficulté à fournir des titres de propriété et d'autres actifs en garantie, l'absence de systèmes d'évaluation de crédit fiables, l'absence de réglementation sur le crédit-bail demeurent les contraintes majeures qui leur bloquent l'accès au crédit.

Les craintes en termes de « dominance fiscale » ne se sont pas complètement dissipées malgré une période d'efforts pour contenir le crédit au secteur public qui a repris une courbe ascendante depuis 2013. Depuis, la politique monétaire évolue dans un contexte de dépréciation continue de la gourde, moins accélérée depuis avril 2016 en raison de l'accord de gestion de la Trésorerie signé entre le MEF et la BRH, et d'accentuation des pressions inflationnistes dans l'économie (taux de +5.6% en 2014 qui a atteint +15.2% en avril 2016).



Pour éponger ces excédents de liquidités venant du financement monétaire du déficit budgétaire, les autorités ont resserré les conditions monétaires : augmentation du taux des réserves obligatoires, intervention sur le marché des changes, paiement de certaines transaction en gourdes (règlement en gourdes des opérations sur carte de crédit et de 60% de la facture pétrolière, facilités d'octroi de crédit aux PME en gourdes à travers le programme de la BRH et de la SFI), augmentation de l'encours des bons du Trésor et relèvement de leur taux d'intérêt, etc.

A ces enjeux importants, se sont ajoutés d'autres contraintes :

- Le déficit chronique du compte courant de la balance des paiements qui a continué à s'accroître avec la faible réponse de l'appareil productif, la détérioration de la compétitivité de la production haïtienne et une dépendance de plus en plus accrue vis-à-vis des importations ;
- Une certaine inefficacité des canaux de transmission des dispositions de la politique monétaire notamment en ce qui a trait aux liens entre les taux d'intérêt sur les bons BRH et ceux pratiqués au niveau des banques commerciales,
- La dollarisation très poussée de l'économie. Haïti est le pays qui a le taux le plus élevé de la région en termes de dépôts en dollars américains par rapport à l'ensemble des dépôts, avec un écart de 32.5 points par rapport à la moyenne régionale,
- la persistance de facteurs externes négatifs : le manque de diversification des sources de financement, l'absence de mécanismes et de normes de protection des consommateurs des services financiers, le mauvais fonctionnement des registres de sûretés mobilières, l'insuffisance de l'éducation financière des agents économiques, les faiblesses du système judiciaire pour assurer une meilleure sécurité des transactions financières, le manque de produits d'assurances spécialement pour le secteur agricole ; la forte vulnérabilité aux chocs externes notamment aux désastres naturels, la précarité de titres de propriété et l'absence de cadastre qui limitent l'accès au crédit, l'instabilité politique, la porosité des frontières.

C'est dans ce contexte difficile de maintien de la stabilité des prix et du système financier que la BRH a mis en circulation en décembre 2015 la Stratégie nationale d'inclusion financière qui vise à favoriser l'accès à des produits et services financiers pouvant améliorer le niveau de vie des individus et fournir aux entreprises le financement nécessaire pour leur développement et l'extension de leurs activités. La stratégie poursuit six objectifs spécifiques :

- (1) favoriser les stratégies de développement économique ;
- (2) faciliter l'accès aux produits et services financiers ;
- (3) développer des produits et services financiers adaptés aux besoins de la clientèle,
- (4) promouvoir l'éducation financière ;
- (5) promouvoir l'installation de nouvelles technologies de l'information et de la communication (les NTIC) pour la prestation de services financiers ;
- (6) favoriser l'émergence d'un cadre formel de protection du consommateur.

Cette stratégie fait la promotion d'actions qui s'alignent aux objectifs de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus, de croissance économique au niveau local, tout ceci dans le but de construire une société plus inclusive. Sa réussite repose sur une synergie d'actions des acteurs publics et privés intervenant directement ou indirectement au niveau du système financier. Elle est aussi fonction des aménagements à faire dans le cadre légal et réglementaire pour accommoder les initiatives concourant à la réalisation des objectifs fixés.

Parallèlement, pour remédier à la lenteur des changements à apporter au cadre légal et réglementaire, le Groupe de travail sur le climat des affaires dont fait partie la BRH et d'autres institutions travaillent activement sur des avant-projets de loi qui font partie des chantiers prioritaires de la réforme du secteur financier et qui sont très attendus par la communauté des affaires :

- Avant-Projet de loi réformant le Droit des sûretés qui a été identifié comme obstacle depuis l'étude de la PROMINEX en août 1991 ;
- Avant-Projet de loi portant sur le Crédit-Bail qui a aussi fait l'objet en mai 2016 de dépôt d'une proposition de loi à la Chambre des Députés ;
- Avant-Projet de loi sur les bureaux de crédit ;
- Avant-Projet de loi portant sur les coopératives financières ;
- Avant-Projet de loi sur les crimes financiers ;
- Avant-Projet de loi sur le FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) ;
- Avant-Projet de loi portant sur le financement agricole ;
- Avant-projet de loi sur la Micro-finance ;
- Avant-projet de loi traitant de l'insolvabilité et de la faillite : Introduction de l'étape du redressement judiciaire préalablement à celle de la liquidation judiciaire et de la faillite proprement dite. Ainsi on institue l'obligation légale de protéger l'emploi et l'outil économique avant de penser à liquider l'entreprise ;
- Avant-projet de loi fixant les nouvelles règles professionnelles et déontologiques s'appliquant aux syndicats de faillite ;
- Adoption d'une nouvelle loi sur l'UCREF et des codes d'investigations criminelles, en ligne avec le Caribbean Financial Action Task Force (CFATF) ;
- Modifications de la loi sur le blanchiment et des articles du Code pénal y afférents ;
- Soumission au Parlement du projet de loi rapportant et abrogeant le décret créant le Centre financier de la Gonâve ;
- Cadre légal de la formalisation des actifs du secteur informel qui inclut un avant-projet de loi sur la formalisation des actifs informels qui a été élaboré au début des années 2000 et mériterait d'être actualisé ; la création de l'*Office National de Capitalisation* qui aura la charge d'identifier, d'inventorier, d'enregistrer et de titrer les propriétés informelles; la mise sur pied de la *Cour d'Arbitrage* devant juger et résoudre les conflits issus du processus de Formalisation / Capitalisation.

***Aussi, le Forum Economique du Secteur privé encourage l'Exécutif à :***

- Finaliser dans les meilleurs délais les modifications des textes juridiques déjà en cours d'examen ;
- Discuter ces changements avec les représentants du Secteur privé ;
- S'assurer que les propositions de loi en cours d'examen au Parlement ne sont pas contradictoires à ces avant-projets de loi qui ont déjà fait l'objet de travaux et de consultations entre l'Exécutif et les opérateurs du secteur financier spécialement les avant-projets sur le crédit-bail, la micro-finance ;
- Inscire les textes finalisés à l'agenda législatif ; travailler avec les commissions du Parlement pour activer leur vote, les promulguer et établir les conditions en vue de leur application.

**Le Forum appuie aussi d'autres recommandations déjà formulées dans des fora sur la contribution de la politique monétaire à une croissance élevée et soutenable :**

- Etablir les conditions pour la mise en œuvre par les acteurs publics et privés de la Stratégie Nationale d'inclusion financière ;
- Adopter des mécanismes permettant aux chefs d'entreprises de s'impliquer activement dans l'établissement et la gestion des fonds de garantie sans avoir à donner des garanties personnelles ;
- Chercher un meilleur alignement de la politique monétaire et des mesures d'accompagnement indispensables pour faire face aux défis d'une croissance élevée et durable, notamment celles visant à éliminer les faiblesses de l'appareil productif et à améliorer le niveau des exportations,
- Exécuter les dispositions de l'Accord du 20 avril 2016 et consolider les canaux formels de coordination des politiques monétaires et budgétaires ;
- Etablir un cadre permanent de concertation entre les autorités fiscales et budgétaires en vue de réduire à court terme et éliminer à long terme le financement monétaire et favoriser ainsi de meilleures conditions pour redonner confiance aux agents économiques pour qu'ils reprennent leurs projets d'investissement ; adopter le principe du financement du déficit budgétaire à partir de mécanisme de marché ;
- Poursuivre les travaux de renforcement du Bureau sur le crédit en vue d'établir un système fiable de renseignement ;
- Chercher la meilleure combinaison entre instruments de politiques monétaire, budgétaire et fiscale en gardant un focus sur les besoins de compétitivité de la production haïtienne ;
- Etablir un consensus sur la Politique nationale d'inclusion financière ; l'intégrer aux politiques publiques et adopter les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- Effectuer une révision de la loi organique de la BRH en vue de rallonger le mandat du Conseil d'administration à 7 ans en vue de d'assurer une plus grande indépendance de la BRH ;
- Diversifier les sources de financement du gouvernement à travers le développement d'un marché de titres (bon du Trésor par exemple) ;
- Revoir périodiquement les mesures adoptées pour promouvoir les activités des secteurs prioritaires pour la croissance (logement, agriculture, éducation, santé et tourisme) ;
- Rémunérer les réserves obligatoires ;

- Transformer les taux d'escompte et les taux sur Bons BRH en de véritable taux directeur contrairement au rôle de variables indicatives qu'ils jouent actuellement ;
- Assouplir les objectifs en termes de taux de change, afin d'éviter que les interventions des autorités monétaires en ce sens n'entraînent des distorsions sur d'autres marchés ;
- Réduire la volatilité des instruments de politique monétaire (taux de réserves obligatoires et taux directeurs notamment) en ayant recours à des variations plus faibles et étalées dans le temps.

## DEUXIEME PARTIE

### CADRE DES ECHANGES COMMERCIAUX

L'agenda de développement durable 2030, « les ODD », adopté par les décideurs des Etats membre de l'ONU en septembre 2015, considère le commerce international comme « un moteur au service d'une croissance économique inclusive et un moyen de réduire la pauvreté ». Les états membres continueront à soutenir une « vraie libéralisation des échanges » pour optimiser la contribution du commerce à la réalisation de cet agenda. Ils se sont engagés à promouvoir un « système commercial multilatéral universel, règlementé, ouvert, non-discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC ».

Le programme des ODD a retenu comme cibles, entre autres, (i) d'accroître l'aide au commerce destinée aux pays en voie de développement en particulier les PMA, (ii) de mettre en œuvre pour eux le principe d'un traitement spécial et différencié, (iii) d'améliorer leurs capacités d'exportations avec pour cible spécifique de doubler d'ici 2020 la part des PMA dans les exportations mondiales, (iv) de permettre l'accès rapide de tous les PMA, sur une base durable, aux marchés en franchise de droits et de contingentement, notamment en veillant à ce que les règles d'origine préférentielles applicables aux importations provenant de ces pays soient transparentes, simples et facilitent l'accès aux marchés ; (v) de mettre le commerce au service d'une stratégie à long terme de lutte contre la faim, (vi) de l'utiliser pour faciliter la diffusion des technologies relatives à l'énergie.

Le Gouvernement haïtien est signataire des accords de l'OMC, est membre de l'OMD et a endossé les ODD. Il est de son devoir de prendre les dispositions pour perfectionner ses systèmes de gestion des opérations commerciales afin qu'ils soient conformes aux règles internationales régissant ce domaine et qu'ils fassent partie des plus performants en matière de facilitation des échanges.

## CHAPITRE 6.- ECHANGES AVEC LA REPUBLIQUE DOMINICAINE ET LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

Les échanges commerciaux entre Haïti et la République Dominicaine ont sensiblement augmenté depuis 2010 avec une asymétrie de plus en plus prononcée largement favorable à la République Dominicaine qui est devenue depuis 2014 la première source d'approvisionnement des importations haïtiennes (36.7%), suivie des Etats-Unis.

Le déficit commercial entre les deux pays a quasiment triplé au cours des quinze dernières années, passant de moins de 500 millions de dollars américains entre 2000 et 2005 à 1.4 milliards USD en 2014. Les exportations haïtiennes étant insignifiantes (4.6 millions de dollars américains en 2014, moins de 1% du total des exportations d'Haïti), les importations représentent pratiquement la totalité de ce déficit et sont la principale source de contrebande et de fraude fiscale en matière d'échanges commerciaux en Haïti. Elles sont constituées en priorité de produits agro-industriels (37%), des intrants pour l'industrie manufacturière d'exportation de l'habillement et du vêtement (31%), et d'autres produits (32%) regroupant, entre autres, les articles en plastique, le ciment et le fer pour la construction. Leur évolution a été marqué par la forte croissance de quatre catégories de produits : les articles en plastiques, les préparations diverses (condiments et sauces), la farine, le ciment et le fer.

<b>Agriculture et Agro-industrie</b>	<b>520.13</b>
Farine et autres produits similaires	78.9
Sauce, préparations et condiments	104.55
Huiles et graisse	27.72
Biscuits sucrées	25.26
Charcuterie	19.24
Poulets	25.71
Maïs	15.51
Riz	15.14
Intrants agricoles	25.8
Bananes	11.94
Rhum & Tafia	11.25
Œufs	6.83
Boissons non alcoolisées	12.74
Autres	139.54

*Importations de produits agro-industriels en provenance de la République Dominicaine  
Unité : en millions USD, Source : CFI, Décembre 2015*

L'essentiel de ce commerce est informel et transite en grande partie à travers la frontière terrestre qui est insuffisamment équipée pour assurer un contrôle de conformité de l'entrée de ces produits tant en quantité qu'en qualité. A part les cinq postes douaniers inscrits au registre de l'Administration Générale

des Douanes (AGD), il existe un nombre important de passages clandestins estimés à 59. Les dispositifs de contrôle les jours de marché binational sont déficients. Environ 96% des importations en provenance de la République Dominicaine sont arrivées en 2014-2015 par la frontière terrestre et il a été noté un manque à gagner de l'Etat haïtien de plus de 8 à 12 milliards de gourdes.

Le taux d'enregistrement des transactions par l'AGD est faible comparativement aux statistiques de la République Dominicaine : 40.1% à Malpasse, 7.9% à Ouanaminthe, 23.1% à Belladère. Des rapports font aussi mention de pratiques de dumping qui causent des préjudices graves aux secteurs nationaux de production et qui ont pour effet d'entraver leur capacité à développer des filières capables de concurrencer les produits dominicains, de la mauvaise qualité des produits importés, notamment les produits agricoles, qui ne répondent pas aux normes sanitaires et phytosanitaires de l'Accord sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) de l'OMC. Au niveau des exportations, en raison de l'extrême porosité de la frontière terrestre et du manque d'infrastructures adéquates pour soutenir le commerce intérieur, une partie de la production agricole est échangée en dehors de toute norme de contrôle et de protection des intérêts des agriculteurs haïtiens. Les produits agricoles les plus concernés sont les avocats le café, la mangue.

Cette situation favorise l'évasion et la fraude fiscales. Elle pénalise surtout les entreprises haïtiennes produisant des biens similaires ainsi que les importateurs du secteur formel qui ne sont pas en mesure de soutenir la concurrence déloyale que la persistance de la contrebande induit. Il a été estimé que des actions pour éliminer ce phénomène, accompagnée de mesures tarifaires appropriées, inciteraient les opérateurs à investir jusqu'à 70 millions de dollars américains additionnels, ce qui entraînerait une augmentation des emplois dans ce sous-secteur de l'ordre de 40%.

Aussi, depuis plus d'une dizaine d'années, le secteur privé encourage-t-il le Gouvernement haïtien à adopter un train de mesures pour corriger ces distorsions inacceptables faisant obstacles aux objectifs d'une croissance économique inclusive et durable. Cependant, les actions correctives engagées par les autorités ne sont pas arrivées à influencer ces freins à la croissance :

- Les interventions du Task-force Anti-contrebande qui fut réactivé le 12 août 2015 et qui poursuit ses activités grâce aux financements mis à sa disposition à travers le budget 2015-2016. Sa mission est de planifier et de conduire des missions de lutte contre la contrebande sur toute l'étendue du territoire ainsi que des investigations et inspections à posteriori. Il est composé des Directeurs Généraux des Douanes, de l'Unité de Lutte Contre la Corruption, de la Police Nationale d'Haïti, de la GDI, des services des garde-côtes et des membres des Parquets de la République. Il travaille quand nécessaire avec la Commission Technique de Développement et de Gestion des Frontières (CTF). Des représentants du secteur privé des affaires participent aux réunions hebdomadaires. Les brigades mixtes mises en place par ce task-force en des points stratégiques sur tout le territoire ont opéré des opérations de saisies, de pose de scellés, de redressement de bordereaux de douane, de confiscation de marchandises et de véhicules au niveau des postes et villes frontaliers ;

- Les restrictions sur les ports d'entrée pour 23 produits en provenance de la République Dominicaine qui sont autorisés à entrer uniquement par des ports ayant des capacités de contrôle (les ports et aéroports de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien). Il a été constaté que des produits d'origine d'autres pays comme la farine subventionnée de la Turquie et d'autres produits d'Amérique Latine transitent aussi par la frontière terrestre ;

### **Mesures gouvernementales sur les modalités d'importation de 23 produits en provenance de la République Dominicaine**

Le Gouvernement haïtien applique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 une mesure obligeant l'importation de vingt-trois produits en provenance de la République Dominicaine à travers des postes douaniers équipés pour le contrôle règlementaire de qualité et de conformité. Cette mesure a pour objectifs spécifiques de :

- Améliorer les niveaux de perception des recettes fiscales qui sont traditionnellement dérisoires par rapport à celles que les autorités fiscales sont en droit de récupérer pour le compte de l'Etat haïtien ;
- Freiner la concurrence déloyale qui frappe la production nationale de biens similaires à ceux visés par la mesure du fait de la contrebande qui sévit à la frontière terrestre ;
- Protéger la santé des personnes, des animaux et des végétaux, en accord avec les dispositifs d'accords multilatéraux de l'OMC, en particulier l'Accord sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) ;
- Ne pas décourager les investissements et les importateurs légaux qui paient leurs redevances fiscales ;
- Améliorer le niveau sécuritaire des opérations de commerce international.

Les 23 produits concernés par cette mesure sont : la farine de froment, le ciment gris, l'huile comestible, le savon de lessive, les détergents en poudre, les emballages en polypropylène, l'eau potable, la peinture et les produits pour carrosserie de véhicules, le beurre de cuisine, la mantèque, les pâtes alimentaires, le métal déployé et la tôle, les tuyaux en PVC, les jus en poudre, les boissons gazeuses, la bière, les snacks (Cheeco), le maïs moulu, les matelas, les équipements lourds pour la construction incluant la location, les ustensiles ménagers en plastique, les biscuits.

- La création par Arrêté Présidentiel du 1er juillet 2015, d'une agence publique à caractère interinstitutionnel, dénommée Commission Technique de Gestion et de Développement des Frontières (CTF) chargée de veiller à l'exécution des accords et traités des frontières, de façon à garantir la souveraineté territoriale de l'État, à coordonner les actions aux frontières, à assurer la sécurité de la population et à permettre la libre circulation des personnes et des biens. Les activités en cours visent la sécurisation et la mise en valeur du potentiel des zones frontalières : (i) l'aménagement d'une plateforme de transbordement et d'un poste de contrôle et de surveillance sur le nouveau site de la douane à Fonds Bayard (Fonds Parisien); (ii) la réhabilitation du périmètre du complexe frontalier de Belladère ; (iii) études de l'axe Malpasse/Fonds Bayard et du versant nord du Lac Azuéli, (iv) l'établissement de passerelles de dialogue avec les syndicats du transport frontalier et les associations de commerçants ;

- Les restrictions et prohibitions adoptées depuis 2013 sur certains produits (salami et autres produits dérivés du porc, produits avicoles, produits carnés et animaux vivants, 27 fruits et 4 légumes), l'obtention préalable du certificat de vente libre pour les importations de farine de froment, l'interdiction d'importer les produits en polystyrène. Il faut noter que la République Dominicaine applique un régime de contingentement tarifaire et de licence sur huit produits agricoles (riz, haricot, ail, poudre de lait, sucre, oignons, maïs et poulet non transformé) ;
- Le renforcement de la coopération entre les bureaux de douanes et les autorités commerciales des deux pays notamment en matière d'harmonisation des procédures (déclaration unique) et de contrôle de la qualité ;
- La réorganisation des structures frontalières : réhabilitation des infrastructures physiques pour permettre aux fonctionnaires de l'Administration Générale des Douanes et des autres Agences étatiques d'effectuer leur travail de contrôle et de perception dans des conditions décentes ; signature en octobre 2015 d'un accord de coopération technique avec la firme israélienne HLSI pour restructurer et moderniser neuf postes douaniers et des postes de contrôle et de vigilance, pour fournir des services de surveillance aérienne, maritime et terrestre en utilisant les dernières technologies, pour acquérir de nouveaux équipements et matériels et pour organiser un programme de formation des agents douaniers déployés aux frontières.

***Le Forum Economique du Secteur privé recommande de renforcer les mesures visant à rétablir un équilibre acceptable des échanges avec la République Dominicaine dont en tout premier le renforcement des mesures de lutte contre la contrebande. Le Forum est en faveur d'une gestion des échanges commerciaux en conformité avec les dispositions des accords de l'OMC, spécialement ceux applicables aux PMA et en application du programme des ODD.*** A cette fin, il recommande :

**Au titre des mesures à court terme :**

- Maintenir la mesure en application depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 obligeant les importations de 23 produits en provenance de la République Dominicaine à travers des ports d'entrée autres que la frontière terrestre. Le maintien de cette mesure devrait durer le temps qu'il faudra pour procéder à l'amélioration des infrastructures de contrôle des postes douaniers de la frontière terrestre et au renforcement de leurs capacités en ressources humaines qualifiées ; actualiser cette liste pour qu'elle reflète continuellement les intérêts stratégiques d'Haïti ;
- Appliquer les lois fiscales et douanières sans discrimination ainsi que des mesures coercitives à l'encontre des contrebandiers et des opérateurs encourageant la contrebande. Toute marchandise pénétrant le territoire haïtien par la frontière en dehors des quatre postes frontaliers officiels (Malpasse, Ouanaminthe, Belladère et Anse à Pitre), incluant les 23 produits, soient considérées comme marchandises de contrebande et de ce fait, saisies et vendues à l'encan tel que prévu par le Code Douanier en ses Chapitres 9 et 10. Les véhicules transportant ces marchandises doivent également être saisis et vendus à l'encan tel que prévu par le Code Douanier ;



- Appliquer avec rigueur les dispositions du chapitre 10 du Code Douanier pour décourager les éventuels fraudeurs, ainsi que des mesures incitatives pour motiver les douaniers à faire leur travail et demeurer intègres (système de primes sur rendement financé à partir d'un pourcentage des entrées provenant de la vente des marchandises et autres biens saisis ou des bordereaux supplémentaires dressés par leur intervention) ;
- Obliger, en application de la loi du 18 février 2008, les agents douaniers, les inspecteurs de la DGI et de la Direction de l'Inspection Fiscale du MEF et tout autre agent public participant à la gestion des frontières à faire leur déclaration de patrimoine ; appliquer des sanctions sévères à l'encontre des agents publics, particulièrement les douaniers, surpris en collusion avec les contrebandiers ;
- Organiser une vaste campagne de sensibilisation et de communication visant à informer les importateurs, les transporteurs et les populations de la Zone Frontalière sur les méfaits et conséquences de la contrebande, de l'évasion et de la fraude fiscale et douanière ;
- Diffuser les activités du Task-force Anti-contrebande notamment celles des brigades mobiles mixtes et sécuriser jusqu'à la fin de la lutte contre la contrebande les moyens dont elles ont besoin pour exécuter leur mission comme les allocations prévues par l'article 241 du Code Douanier provenant de la vente à l'encan des biens saisis ;
- Etablir un agenda de travail entre les associations patronales et la Commission Technique de Gestion et de Développement des Frontières (CTF) en vue de mieux diriger et suivre les efforts en cours et planifier notamment les allocations de fonds disponibles dans le cadre des programmes de coopération ;
- Appliquer sans discrimination les mesures sanitaires et phytosanitaires prévues par les lois et règlements haïtiens à travers leurs agents affectés aux postes frontaliers par les Ministères de la Santé Publique et de la Population et celui de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;
- Adopter un plan d'actions pour créer autant de postes frontaliers haïtiens qu'il y a de postes frontaliers dominicains qui sont au nombre de 14 depuis la loi de 2011 ;
- Poursuivre en urgence les actions en cours d'amélioration des capacités physiques incluant des espaces de travail bien équipés pour le personnel et la vérification des marchandises, ainsi que les
- Programmes de formation des cadres visant à garantir l'efficacité et le professionnalisme des postes frontaliers ;
- Accompagner les investissements et les entreprises existantes pour produire des biens similaires et progressivement réduire la dépendance vis-à-vis des importations en provenance de la République Dominicaine ;
- En vue de rendre ainsi des décisions appropriées et cèles, implémenter à travers l'Administration Générale des Douanes et l'École de la Magistrature un programme de formation accélérée destiné aux juges de Paix de la République pour développer leur maîtrise des procédures appliquées pour les saisies de marchandises en contrebande et leur connaissance des moyens de transport et des circuits utilisés par les contrebandiers ;

**Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Exécuter un plan d'actions visant à créer autant de postes frontaliers haïtiens qu'il y a de postes frontaliers dominicains ;
- Adopter dans le cadre des échanges bilatéraux une réglementation des marchés transfrontaliers et un programme efficace d'encadrement des opérateurs haïtiens s'adonnant à ces activités ;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions de coopération entre les deux pays pour harmoniser les procédures et garantir le respect des normes sanitaires et phytosanitaires, et ce en vue de mettre en application les accords de l'OMC y relatifs ;
- Renforcer les programmes d'accompagnement des populations des villes et villages de la frontière pour alléger les effets temporaires de la lutte contre la contrebande. Ces populations vivant du trafic transfrontalier sont exposées aux contrebandiers et dépendent des services mieux structurés du pays voisins (santé, éducation, eau potable, etc.) ;
- Etablir des systèmes de statistiques et de collecte données fiables sur les échanges commerciaux avec la République Dominicaine ; assurer leur publication régulière dans des délais acceptables pour faciliter les prises de décision des opérateurs privés ;
- Elaborer et appliquer un cadre légal et réglementaire sur la concurrence et le dumping dans l'esprit de l'Accord sur la mise en œuvre de l'Article VI de l'OMC (Accord anti-dumping) ;
- Mettre en place des structures légales et institutionnelles aptes à faciliter la gestion des échanges et au besoin, l'adoption des contremesures nécessaires en cas d'utilisation de pratiques commerciales déloyales par la République Dominicaine (dumping, licence automatique/non automatique, etc.), conformément aux accords de l'OMC y relatifs ;
- Etablir le long de la frontière des systèmes d'information permettant de réaliser des saisis de biens entrant en contrebande ; le développement à l'intérieur de la PNH d'un corps spécialisé en surveillance des frontières ;
- Adopter des mesures visant à dépolitiser la carrière administrative aux niveaux intermédiaire et supérieur des agences nationales intervenant dans la gestion, le contrôle et la surveillance des frontières (douanes, police, etc.) ; former une masse critique de ressources humaines publiques et privées en vue de maîtriser l'utilisation des dispositions des accords commerciaux multilatéraux applicables aux échanges avec la République Dominicaine ;
- Créer, par Loi, une Zone Économique Spéciale, dans la partie frontalière du côté haïtien comprenant les 350 kms linéaires nous séparant de la République Dominicaine. Les facilités et exemptions prévues au Code des Investissements ainsi que par les Lois sur les Zones Franches et les Parcs Industriels seront appliquées à toutes entreprises installées dans cette Zone et cela à partir de la promulgation de cette Loi ;
- Préparer et exécuter une campagne d'information et d'éducation des Parlementaires sur la problématique des échanges commerciaux entre Haïti et la République Dominicaine et les méfaits de la contrebande et du dumping commercial.

## CHAPITRE 7.- INTEGRATION REGIONALE – CARICOM

En ratifiant le Traité de Chaguaramas révisé en 2007, Haïti s'est engagé à mettre en œuvre ses différentes composantes dont la politique commerciale qui vise, entre autres, l'intégration complète des marchés nationaux de tous les Etats membres dans une zone de marché unique et ouvert (CSME). Aussi, chaque Etat membre se doit de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les cinq régimes inscrits au traité : la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux, des personnes et le droit d'établissement des entreprises. Il doit aussi éviter l'application de mesures de politiques et l'exercice de pratiques commerciales pouvant créer des distorsions à la concurrence, limiter ou annuler les avantages auxquels le Traité donne droit aux Etats membres, interdire toutes nouvelles restrictions aux importations et aux exportations et éliminer celles existantes sauf dispositions contraires du Traité.

### Libre circulation des marchandises

Il est ici essentiellement question de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui découle du protocole IV du traité de Chaguaramas relatif à la politique commerciale et de l'article 82 du Traité faisant obligation aux pays membres d'établir et de maintenir un Tarif Extérieur Commun applicable à tous les biens qui ne bénéficient pas du traitement d'origine de la Communauté. Le TEC s'applique aux produits importés des pays tiers, les produits importés des pays membres étant admis en exonération de droits de douane. Son établissement, initié en 1991, vise à ramener progressivement les taux appliqués dans la Communauté à un maximum de 20 % pour les produits industriels et de 40 % pour les produits agricoles. Le Traité révisé a prévu aussi la possibilité d'appliquer des restrictions pour protéger les Etats membres les moins développés, à savoir :

- Dans les cas où l'importation de n'importe quel produit cause de sérieux préjudices aux producteurs locaux de produits similaires,
- Avec l'autorisation du COTED pour les industries sensibles qui peut être défavorisée par le fonctionnement du CSME,
- Si un PMA enregistre des pertes de revenus dues au fonctionnement du CSME et demande au COTED d'autoriser l'imposition de droits de douane à certains produits pour une durée limitée ;
- Si un pays moins développé veut promouvoir le développement d'une industrie et demande au COTED de suspendre le traitement d'origine de la Communauté pour des marchandises en raison de leur production dans un autre Etat.

En juillet 2002, Haïti avait sollicité et obtenu de la CARICOM un moratoire de dix-huit mois pour mettre en place les structures appropriées en vue d'appliquer le TEC. Ce moratoire a été prolongé jusqu'en 2004. Cependant, à date, le TEC n'est toujours pas mis en œuvre par Haïti. Les taux du TEC sont plus élevés que ceux du tarif douanier haïtien actuellement appliqué. Un premier ajustement a eu lieu lors de l'adoption de la Loi de Finances 2009-2010. Les autorités haïtiennes travaillent depuis 2013 sur le projet de loi d'harmonisation de ces deux tarifs. Cent vingt-sept produits ont été identifiés et ne seront

pas sujets à l'application du TEC. Ils constituent la liste de dérogation. Ce travail nécessite encore des consultations pour concilier les positions de tous les acteurs concernés et pour rédiger un Exposé des motifs assez convainquant pour avoir une décision positive des parlementaires.

Par ailleurs, pour respecter les dispositions des accords du GATT dont Haïti fait partie, une notification a été déposée devant l'OMC le 26 janvier 2017 informant de l'intention d'appliquer un nouveau tarif douanier à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 en vue d'apporter les modifications nécessaires pour aligner le tarif actuel au TEC. Cette demande inclut les décisions prises pendant la période triennale qui a commencé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'une des annexes a présenté la liste des lignes tarifaires sujettes à modification et pour lesquelles le TEC a un taux supérieur au taux consolidé en vigueur.

### **Libre circulation de services**

Les Etats membres se sont engagés à supprimer les obstacles qui pourraient limiter le droit de fournir des services et à appliquer le principe de la non-discrimination.

### **Libre circulation des personnes**

La libre circulation des personnes comprend la liberté de quitter et de rentrer dans tout Etat membre de son choix, d'avoir accès à la propriété à des fins résidentielles et/ou commerciales. Pour faciliter le déplacement des entrepreneurs, professionnels et autres catégories de personnes, certains pays ont négocié avec la CARICOM l'élimination des procédures d'obtention de visa pour leurs citoyens détenteurs d'un visa multiple américain et/ou canadien et/ou européen (SHENGEN). C'est le cas par exemple de la République Dominicaine, de Turks and Caïcos, Mexique, Costa-Rica. Pour certaines catégories de personnes et de professionnel, la CARICOM a établi des procédures pour abolir le système de permis de travail, pour introduire la reconnaissance des diplômes et certificats, pour autoriser le transfert des bénéficiaires de sécurité sociale d'un Etat membre à un autre, pour éliminer les restrictions sur les conditions de résidence et le droit de propriété. Haïti n'a pas encore ouvert ce chantier qui devrait s'inspirer des bonnes pratiques en cours et s'atteler à l'harmonisation des systèmes d'accréditation des diplômes et certificats éducatifs en vue d'appliquer les dispositions de la libre circulation des personnes.

### **Harmonisation des lois et règlements**

L'un des défis à lever est la revue de la législation régissant la libre circulation des capitaux et le droit d'établissement des entreprises. Dans ces deux domaines, Haïti doit opérer des ajustements importants de son cadre institutionnel et juridique. Deux études ont été réalisées par le projet de renforcement des capacités et leur restitution a été faite lors de l'organisation de deux ateliers de travail.

En mai 2016, la CNMP a lancé avec le Secrétariat de la CARICOM les consultations sur la libéralisation des marchés publics pour laquelle un protocole devra être adopté conformément à l'article 239 et en suivant le cadre régional de politique d'intégration (FRIP) établi en respectant le dispositif international régissant ce domaine (Accord OMC, UNCITRAL<sup>4</sup>, etc.), selon les principes de non-discrimination et de transparence du processus.

---

<sup>4</sup> United Nations Commission for International Trade Law

### Accord CARICOM - Cuba

La CARICOM a signé avec Cuba le 8 décembre 2000 un Accord commercial et économique. Haïti fait partie des Etats membres qui ont adhéré à cet accord en 2002. Cet accord porte, entre autres, les exemptions accordées par Cuba sur l'entrée d'une liste de marchandises en provenance d'un Etat membre de la CARICOM. Les pays considérés comme les plus développés de la CARICOM comme la Barbade, la Guyane ou la Jamaïque octroient en retour des concessions à Cuba. Cependant les pays les moins développés de la CARICOM ne sont pas obligés d'octroyer la réciprocité à Cuba. Aussi, le statut de PMA d'Haïti permet à ses operateurs de bénéficier de ces avantages sans obligation de réciprocité.

**L'intérêt de cet accord pour Haïti :** Le Secteur privé haïtien s'est engagé dans une dynamique de renforcement de ses capacités d'exportation. Des visites d'exploration ont été faites pour identifier les potentialités du marché cubain qui représente environ 10 millions d'habitants. Il existe déjà un marché d'exportation de produits haïtiens à Cuba. Par exemple, les pâtes alimentaires qui figurent sur la liste de l'accord CARICOM – Cuba. Haïti peut mettre à profit cet accès préférentiel pour investir dans d'autres filières potentielles.

### Accord de partenariat économique (APE)

Haïti a signé le 10 décembre 2009 l'accord conclu entre les Etats signataires du CARIFORUM et les Etats membres de la Communauté Européenne (CE). Il s'agit d'un accord complet régional, portant sur les marchandises, les services et les investissements. Déposé au Parlement en 2014, cet accord n'a pas encore été ratifié ; en début 2012, il figurait déjà dans l'agenda législatif mais la discussion parlementaire n'avait pu avoir lieu, faute de temps. Haïti n'a pas encore soumis ses listes d'offres sur les services et l'investissement.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de l'APE, commanditée par le MCI, a permis d'identifier 3 scénarios en 2012. Un consensus semblait être dégagé en 2014, entre le secteur privé représenté par le Forum Économique du Secteur Privé (FESP) et le MCI, porteur de ce dossier pour l'État haïtien, sur l'adoption du scénario prévoyant une ratification de l'accord assortie d'un traitement spécial et différencié (TSD). Ce traitement tiendrait compte du statut de PMA d'Haïti et reposerait sur la recherche d'un délai supplémentaire avant de mettre en œuvre le calendrier de démantèlement tarifaire, en particulier pour mettre en place le dispositif institutionnel de suivi de l'APE. Toute requête visant la prise en compte du TSD devrait être négociée avant la ratification. Selon les dispositions de l'article 238, Haïti devrait en 2014, soit cinq ans après la date de signature de l'APE, étendre aux pays membres du CARIFORUM (y compris à la République Dominicaine) les mêmes privilèges octroyés à la partie CE. Les

ressources du Fonds Européen de Développement (FED) seront mobilisées pour la modernisation des instruments juridiques haïtiens régissant les différents domaines couverts par l'APE. Elles devraient également être utilisées dans le cadre de la mise à niveau des institutions haïtiennes impliquées dans le processus de mise en œuvre des différentes composantes de l'APE.

**Le Forum Economique du Secteur privé appuie une politique d'intégration régionale d'Haïti et l'adoption d'instruments de gestion, juridiques et institutionnels appropriés.** A cette fin, il recommande :

### **Au titre des mesures à court terme :**

#### ***Mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC)***

- Réviser l'avant-projet de loi préparé par le gouvernement haïtien pour prendre en compte les avis et le positionnement des opérateurs privés qui n'avaient pas été consultés en 2013 ;
- Organiser des ateliers de travail à l'intention des fonctionnaires publics et des opérateurs privés sur les modalités d'application du TEC ;

#### ***Accord CARICOM - Cuba***

- Elaborer le projet de décret de ratification de cet accord et l'inscrire au menu de l'agenda législatif de la prochaine session de la 50<sup>ème</sup> législature ;
- Etablir un programme de coopération commerciale par décision de la prochaine commission mixte Haïti-Cuba ;

#### ***Accord de partenariat économique (APE)***

- Avant la ratification, réviser la liste de libéralisation tarifaire d'Haïti (communément appelée « liste d'exclusions »), en vue de tenir compte des contradictions existant entre les priorités stratégiques sectorielles et la liste d'exclusion actuelle ;
- Réviser l'Exposé des motifs présenté en 2014 afin d'introduire les réserves liées notamment à l'application de l'article 238 et permettre au pays de jouir d'un délai égal au moins à cinq ans ;
- Négocier un programme d'accompagnement et de renforcement des capacités privées pour la mise en œuvre de l'APE ;

#### ***Libre circulation des personnes***

- Négocier l'élimination des visas d'entrée pour les citoyens haïtiens voyageant vers les pays membres de la CARICOM détenteurs d'un visa multiple américain et/ou canadien et/ou européen (SHENGEN)

#### ***Harmonisation des lois et règlements***

- Adopter un agenda de réformes en vue d'implémenter les engagements pris pour l'établissement du CSME ;

#### ***Renforcement du partenariat avec le MCI***

- Développer une stratégie publique-privée pour le pilotage des questions commerciales, notamment pour la gestion et la négociation des accords multilatéraux qui incluraient :

A) Le partage des résultats des travaux réalisés dans le cadre de l'assistance technique de l'Union Européenne sur :

- ✓ L'état des lieux : (i) des Accords Commerciaux Multilatéraux (ACM) de l'OMC signés et ratifiés par Haïti, (ii) la mise en œuvre des composantes du traité de Chaguaramas révisé établissant la CARICOM et le CSME, (iii) la participation d'Haïti à l'APE
- ✓ Les propositions d'actions pour la mise en œuvre des domaines couverts par les Accords Commerciaux Multilatéraux,

- ✓ L'évaluation des besoins en coopération technique et financière d'Haïti dans le cadre de la mise en œuvre des composantes du traité,
- ✓ Le document pour une rationalisation de la gestion et du suivi des accords commerciaux par le MCI.

B) L'établissement de mécanismes de dialogue et de concertation permanents ;

C) L'association du privé à certaines démarches pour guider l'action gouvernementale en vue de maintenir le cap sur les priorités des entreprises. Le mécanisme de financement de ce comité devrait se limiter aux acteurs nationaux en vue de garantir l'appropriation par les haïtiens ;

D) La recherche d'un cadre de facilitation pour mieux intégrer le secteur privé dans le comité de pilotage de certains programmes stratégiques. Cette approche a été utilisée dans le cadre de programmes en cours d'exécution et les résultats sont dans certains cas mitigés surtout en raison de la nature des activités ou des difficultés qu'éprouvent, certaines fois, le secteur privé à s'impliquer dans la mise en œuvre. Cette intégration a porté fruit dans le cadre des activités de mise en place de l'infrastructure de qualité où un rapprochement entre les entreprises et le BHN a été noté. L'analyse de la stratégie de mise en œuvre est à encourager pour déceler les éléments clefs à la base de ce succès.

### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

#### ***Mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC)***

- Promulguer pour application à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 le texte du nouveau tarif douanier qui tient compte des préoccupations des opérateurs privés ; Veiller à l'application d'un ordre de service de la Direction générale de l'AGD demandant à tous les postes frontaliers de le mettre en application ; Publier un avis pour en informer le public en général ;
- Evaluer périodiquement l'impact du nouveau tarif douanier ; mettre en place un système de veille en vue de formuler les recommandations appropriées pour éviter des impacts négatifs sur la production et les échanges commerciaux ;
- Explorer de nouveaux marchés dans la Communauté et mettre en place un programme de sensibilisation, d'information et de promotion des opportunités d'affaires pour Haïti ;

#### ***Libre circulation des personnes***

- Poursuivre des actions visant la reconnaissance des diplômes et certificats haïtiens selon le système établi par la CARICOM ;
- Mettre en place un système d'accréditation des diplômes et certificats pour les ressortissants de la Communauté ;
- Etablir des procédures claires pour le déplacement des citoyens haïtiens voyageant vers les pays membres du CARICOM ;

**Accord CARICOM - Cuba**

- Adopter et promulguer le décret de ratification et s'assurer du dépôt des instruments de ratification ;
- Sensibiliser et promouvoir les dispositions de l'accord auprès des opérateurs locaux ;
- Exécuter le programme de coopération commerciale ;

**Accord de partenariat économique (APE)**

- Engager un plaidoyer auprès des parlementaires pour la ratification de l'APE assortie d'un traitement spécial différencié (TSD) ;
- Mettre en place de dispositifs institutionnels publics et privés pour la mise en œuvre des dispositifs de l'APE.

**Harmonisation des lois et règlements**

- Exécuter l'agenda de réformes pour implémenter les engagements pris pour l'établissement du CSME

**CHAPITRE 8.- FACILITATION DES ECHANGES**

La facilitation des échanges est un facteur clé de développement économique. Depuis la signature de l'Accord de Bali (AFE), il est admis que faciliter le commerce consiste à simplifier les transactions commerciales et à réduire les coûts qui y sont associés. Cet accord formule des engagements étroitement liés aux procédures douanières et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) travaille en étroite collaboration avec l'OMC pour sa mise en œuvre. L'analyse a révélé un degré élevé de cohérence entre les dispositions de l'AFE et plus de 40 instruments et outils de l'OMD qui leur offrent différents niveaux de soutien. Les normes et outils de l'OMD couvrent les exigences de l'AFE en termes de coopération et de coordination avec les autres organisations présentes aux frontières. Il sera éventuellement nécessaire de revoir ou de mettre à jour certains d'entre eux ou d'élaborer de nouveaux outils pour y ajouter de nouvelles orientations sur les exigences de l'AFE.

Comme l'OMC, l'OMD a défini des stratégies claires dans ce domaine, notamment une politique d'assistance technique pour renforcer la capacité de ses membres. Car, les procédures simplifiées et les modalités améliorées de gestion des frontières contribuent à la création d'un environnement commercial plus prévisible et plus transparent pour le commerce légitime transfrontalier.



## Guichet Unique

Le « Guichet unique » fait partie des obligations de l'Accord sur la facilitation des échanges (Article 10 alinéa 4) : « *Les Membres s'efforceront d'établir ou de maintenir un guichet unique, permettant aux négociants de présenter les documents et/ou les données requis pour l'importation, l'exportation ou le transit de marchandises à un point d'entrée unique aux autorités ou organismes participants. .../... Les Membres notifieront au Comité les détails du fonctionnement du guichet unique. ... /... Les Membres utiliseront, dans la mesure du possible et de ce qui sera réalisable, les technologies de l'information à l'appui du guichet unique.* ». Cet outil offre l'avantage d'accélérer et de simplifier les flux d'informations entre commerçants et pouvoirs publics et d'apporter des avantages significatifs à tous les acteurs intervenant dans les échanges transfrontaliers. Son utilisation doit se conformer aux régulations appliquées aux importations et exportations. Son champ d'actions couvre des questions d'ordre politique, technique, administrative et juridique. La législation sur le commerce électronique fait partie des éléments de son cadre opérationnel.

Avantages pour les pouvoirs publics	Avantages pour les négociants
1. Rentrée régulière de recettes (barrière aux fraudes fiscales)	1. Abaissement des coûts grâce à la réduction des délais
2. Amélioration des flux d'informations en sélectionnant des TIC appropriées	2. Sortie et dédouanement des marchandises plus rapides
3. Possibilité de recourir à des techniques élaborées de gestion des risques à des fins de contrôle et de sanction	3. Prévisibilité dans l'application et l'interprétation des règles
4. Utilisation plus efficace et plus économique des ressources	4. Utilisation plus efficace et plus économique des ressources
5. Amélioration de la transparence et de l'intégrité	5. Amélioration de la transparence et de l'intégrité

La gestion du guichet unique est confiée à une entité qui informe les autres organismes concernés ou déclenche des contrôles combinés. Son installation exige la restructuration des processus opérationnels, l'harmonisation des données, et des changements de comportement et d'attitude chez les acteurs qui interviennent dans son environnement : les douanes, les institutions en charge des contrôles de qualité, sanitaires et phytosanitaires (MCI, MSPP, MARNDR), les entreprises de transport, les négociants (importateurs et exportateurs) et les autres organismes en charge d'une fonction de la gestion frontalière. La coopération et la coordination entre ces acteurs spécialement celles entre les organismes publics sont les ingrédients indispensables pour garantir l'efficacité de cet outil de gestion.

*Rôle des douanes* : ce rôle est majeur en raison de sa position au sein du système de réglementation des flux transfrontaliers, de son implication dans les transactions commerciales et de collecte d'information, et de par l'étendue de ses activités. L'Administration Générale des Douanes a engagé cette réforme avec l'appui de la CNUCED. Le projet d'amélioration des performances de SYDONIA est en cours et l'AGD a déjà en 2015 mis au point les formalités pour l'enregistrement des déclarations en ligne et le paiement à travers le système bancaire online.

## Accord sur la facilitation des échanges

A la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali en décembre 2013, les Membres de l'OMC ont conclu les négociations relatives à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE ou TFA en anglais) qui comprend un ensemble de dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit.

La coopération entre les douanes et les autres autorités compétentes pour les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières fait également partie de cet accord. Il comporte aussi des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine. Il n'amoindrit aucune des obligations énoncées dans le GATT de 1994, les droits et obligations des accords SPS et OTC. En cas de conflit avec le GATT de 1994, les dispositions de l'accord primeront.

Cet accord porte donc sur les activités, les pratiques et les formalités règlementaires de la douane. Il implique (i) un processus d'amélioration continue engageant toutes les agences de régulation des frontières, (ii) la transparence et l'efficacité dans la chaîne d'approvisionnement pour réduire les coûts et les délais par la simplification, la standardisation, l'harmonisation et la modernisation ; (iii) la collaboration entre les secteurs public et privé pour atteindre de meilleures performances.

Selon les analystes, les gains potentiels de la facilitation des échanges sont considérables car les dispositions de l'AFE ont été établies pour réduire les charges administratives et les coûts de transaction : l'application de l'accord facilitera la réduction du coût total du commerce de plus de 14% pour les pays à faible revenu, de plus de 13% pour les pays à revenu intermédiaire et 10% pour les pays développés.

Cet accord répond aux demandes des entreprises qui veulent des procédures plus transparentes, accessibles et prévisibles, des formulaires standardisés et un point d'accès unique pour tous les services et organismes publics. 71 pays dont 7 de la région ont déjà ratifiés le protocole. Dès que le nombre de ratification aura atteint 108, il entrera en vigueur et sera d'application par tous les Etats membres de l'OMC.

La constitution d'un Comité nationale de Facilitation des échanges (CNFE) fait partie des obligations contraignantes de l'accord (article 23.2). C'est une structure mixte publique – privé qui a pour mission de faciliter à la fois la coordination interne et la mise en œuvre des dispositions de l'accord est un organe de consultation où sont pris en compte les intérêts et recommandations des acteurs privés lors des prises de décision.

Le succès de la mise en œuvre de l'AFE dépend de l'engagement des administrations des douanes, de leur capacité d'adaptation et de coopération avec les autres autorités de réglementation et de la qualité

de leurs relations avec les représentants clés du secteur des affaires. Leur rôle est donc essentiel au sein du Comité national de Facilitation des échanges (CNFE) : elles occupent le poste de président ou de vice-président. Lors de l'Atelier d'avril 2016, il a été procédé au classement des dispositions devant figurer dans la Catégorie A et qui devront être notifiées par Haïti dans l'année suivant l'entrée en vigueur.

#### **Quelques indices additionnels pour justifier la ratification de l'AFE par Haïti :**

Le temps n'est généralement pas pris en compte par les administrations haïtiennes ; or partout dans le monde il est considéré comme un obstacle considérable aux échanges ;

Les coûts de logistique sont élevés dans les pays en développement ;

Le coût des échanges en Haïti est plus faible que la moyenne régionale mais 3.5 fois plus élevé qu'en Bolivie, Champion régional ;

Le coût d'importation est légèrement plus faible que la moyenne de la région mais 3.25 fois plus élevé qu'au Salvador.

**Autres Opportunités pour Haïti :** De grandes opportunités s'offrent aux agriculteurs des pays émergents et des PMA suite aux décisions de la dixième conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en décembre 2015 :

Élimination des subventions à l'exportation dans les pays développés et progressivement dans les pays en développement,

Acceptation dans le cadre de l'OMC des mesures de soutien interne dans le secteur agricole au niveau des PMA ;

Bénéfice pour Haïti du paquet de Nairobi relatif notamment : au secteur des services (le tourisme), aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

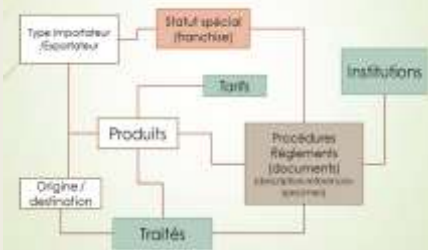
### **Programme de facilitation des échanges**

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie exécute un programme de facilitation des échanges avec l'appui financier de la Banque mondiale qui poursuit comme objectif d'appuyer le Gouvernement haïtien dans la mise en œuvre des principales recommandations de l'EDIC notamment dans le domaine de l'agro-logistique en vue d'améliorer les capacités de commercialisation. Les activités suivantes ont été réalisées ou sont en cours dans le cadre du projet :

- i. Quatre diagnostics portant sur les douanes, le secteur des camionneurs, les chaînes d'approvisionnement de produits clefs, l'industrie maritime ;
- ii. La création d'un portail d'information commerciale d'Haïti (PICH) ;
- iii. La préparation d'un plan de facilitation des exportations vers la République Dominicaine ;
- iv. La contribution au plan de modernisation de la douane et la participation à la révision du code douanier ;
- v. Les études de faisabilité pour la mise en place de plateformes de logistique pour les produits agricoles périssables (emplacements stratégiques, types d'offres de services, coûts d'établissement et de fonctionnement, modèle commercial durable incluant investissements, besoins opérationnels, potentiel de partenariats publics-privés). Cette étude va guider les

équipes d'intervention de la banque disposant de budget pour le développement des infrastructures comme celles proposées par le projet de chaîne logistique.

#### Domaine de définition du Portail



#### Portail d'information commerciale d'Haïti (PICH)

« Un portail d'information commerciale est un site web qui vise à fournir, à partir d'une source unique, toutes les informations que les importateurs ou les exportateurs doivent savoir pour se conformer aux obligations réglementaires des agences gouvernementales qui contrôlent l'exportation, l'importation ou le transit de biens. ».

C'est l'instrument par excellence qui permettra à Haïti de remplir les obligations de l'Accord de Facilitation des Echanges (FAE) sur la publication des informations relatives (i) aux procédures d'importation, d'exportation et de transit, (ii) aux tarifs douaniers et autres taxes et frais, (iii) aux règlements de classification, d'évaluation et d'origine, (iv) aux restrictions ou prohibitions, (v) aux pénalités prévues et aux dispositions d'appel, (vi) aux accords commerciaux multilatéraux couvrant les importations, les exportations et le transit des biens et services, (vii) aux procédures sur les quotas en douane. En effet, il offre des renseignements clairs et précis sur la réglementation et les formulaires relatifs aux importations et exportations de produits haïtiens. Il dispose une base de données sur les instruments juridiques et réglementaires haïtiens et internationaux dont fait partie Haïti, les partenaires commerciaux, les produits prohibés et contrôles, l'accès aux marchés, le commerce des services. Il offre aussi une fenêtre sur les actualités dans le domaine commercial ainsi que l'opportunité aux entrepreneurs de poser des questions.

Ce portail renforce ainsi l'appareillage mis à la disposition des entrepreneurs, des acteurs commerciaux et des investisseurs pour développer leurs affaires. Il est logé à l'adresse suivante : [www.haiticommerce.gouv.ht](http://www.haiticommerce.gouv.ht). Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est porteur de ce dossier avec un appui financier de la Banque Mondiale (BM). La conception et la mise en ligne du portail ont été confiées à la firme Nathan Associates Inc.

Le programme de facilitation des échanges fait partie d'un portefeuille plus large de projets que le MCI, le MEF, les agences internationales et d'autres institutions engagent en appui au développement du secteur privé. A titre indicatif :

- Programme de révision du cadre légal des affaires ;
- Programme d'amélioration du climat des affaires ;
- Projet du Cadre Intégré Renforcé (CIR) – Mise en œuvre de l'EDIC ;
- Mise en place du centre de développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat ;
- Mise en œuvre d'activités de renforcement de création et gestion des entreprises ;
- Appui à la formalisation, à la capitalisation de 20000 MPME recensées sur l'ensemble du territoire ;
- Développement du secteur privé via la promotion des investissements (2 projets) ;
- Fonds de garantie au développement des PME et des entreprises (2 projets) ;
- Appui à la mise en œuvre des normes dans les PME des filières agricole prioritaires ;
- Appui au développement des zones franches sur la frontière Haïtiano-Dominicaine : construction d'un agro-village à Morne Casse ;
- Mise en place de micro-parcs et de centrales d'achat et de distribution (3 projets) ;

- Programme intérimaire d'appui à la gouvernance à l'investissement local (AGIL) ;
- Renforcement des capacités et de l'investissement dans trois communes du Département du Centre ;
- Promotion de zones d'investissements (Belle Anse, Anse à Pitre, Ouanaminthe) ;
- Plan foncier de base sur la bande côtière des communes de Cité Soleil, Cabaret, Archaie, Montrouis.

***Le Forum Economique du Secteur privé appuie l'Accord de Facilitation des Echanges et encourage ses membres à s'impliquer dans l'établissement et l'exécution de la feuille de route nationale pour sa mise en œuvre.*** A cette fin, il recommande :

**Au titre des mesures à court terme :**

- Engager un plaidoyer auprès des acteurs publics et privés pour établir la feuille de route nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE), pour instituer le Comité national de facilitation des échanges (CNFE) et pour lancer les travaux de mise en œuvre. Le CNFE deviendra l'instance formelle de partenariat entre l'Administration Générale des Douanes et les représentants clés du secteur des affaires ;
- Préparer le projet de décret de ratification de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) ;
- Préparer la notification communiquant les dispositions classées dans la Catégorie A ;
- Organiser une présentation de haut niveau au secteur des affaires du projet de réforme des douanes incluant le guichet unique ;
- Mettre en opération le portail d'information commercial (PICH) ;
- Faire l'inventaire des portails traitant d'information commerciale et adopter des mesures d'harmonisation ;
- Diffuser les études de facilitation des échanges et organiser un programme d'ateliers d'information et de formation à l'intention des opérateurs privés et des cadres de l'administration publique ;
- Faire profiter au secteur privé des possibilités d'encadrement des institutions internationales impliquées dans la Facilitation des Echanges en particulier l'OMC, l'OMD, le CCI, la CNUCED,
- Etablir avec le secteur privé une révision du portefeuille des projets en cours de réalisation et prévus pour le prochain budget 2017-2018 ;

**Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Promulguer le décret de ratification de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) et s'assurer du dépôt des instruments de ratification ;
- Engager les actions visant l'accomplissement des dispositions classées Catégorie A.
- Préparer les deux autres notifications concernant les Catégories B et C ;
- Maintenir à jour les données que fournit le portail d'information commercial.

## CHAPITRE 9.- PROGRAMME AIDE AU COMMERCE - HAÏTI

L'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) a été réalisée en 2013 à travers le Cadre Intégré Renforcé (CIR) qui se définit comme :

- Un instrument de cohérence pour assurer une utilisation optimale des ressources limitées en faveur des PMA,
- Un processus visant une meilleure intégration des questions commerciales aux stratégies globales et de développement national,
- Un programme multi-donateurs qui aide les PMA à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial et à surmonter les obstacles au commerce du côté de l'offre.

La matrice d'actions réalisée dans le cadre de l'EDIC, construite avec les acteurs privés et publics, met en évidence les contraintes à adresser pour Haïti et recommande les actions prioritaires à engager. Un rapport d'évaluation des coûts des principaux projets prioritaires de cette matrice d'actions a été élaboré par la cellule du CIR.

Suite à cette première étape, les efforts se sont concentrés sur l'intégration des priorités de l'EDIC dans les plans de développement du Gouvernement haïtien. La cellule du CIR a aussi établi un dialogue avec les donateurs afin de faciliter la mobilisation des ressources destinées au financement des projets d'aide au commerce présentés dans le Plan intersectoriel à moyen terme de l'aide pour le commerce (PIMT). Ce plan d'actions a été conçu sur la base des priorités de la matrice d'actions de l'EDIC et de l'identification des programmes et projets réalisés avec les ministères techniques en charge de secteurs porteurs de l'EDIC (Agriculture, Industrie Textile – Habillement, Tourisme, Industrie culturelles et créatives, TIC et services de facilités par le TIC, Secteur minier). Ce plan s'articule autour de trois piliers :

- **Pilier 1** : Aménagement d'un environnement propice au commerce qui regroupe des programmes et projets d'intérêt pour la croissance et la compétitivité des secteurs porteurs de l'EDIC ;
- **Pilier 2** : Appui à l'investissement privé dont les programmes et projets visent à :
  - i. Apporter une contribution à l'activité productive par des interventions visant à protéger les produits phares d'Haïti,
  - ii. Donner l'impulsion nécessaire au développement de l'industrie Textile – Habillement portée à souhait par des grappes d'entreprises se sous-traitant mutuellement,
  - iii. Faire émerger une mode haïtienne différenciée, au mieux possible par l'art et l'artisanat,
  - iv. Favoriser l'implication des milieux académiques dans la recherche de solutions aux problèmes d'énergie électriques,

- v. Faciliter l'application de politiques publiques sous forme d'accompagnement technique et de conseils divers aux PME touristiques et services associés, de mesures de facilitation aux promoteurs de grands évènements ;
- **Pilier 3** : Soutien aux secteurs / filières porteurs de L'EDIC qui vise à créer les conditions propices à une augmentation et à une diversification de la base de production et d'exportation ainsi qu'à une meilleure élaboration de l'offre de manière à réduire progressivement le déficit chronique de la balance commerciale d'Haïti.

Ce plan d'actions a fait l'objet d'un atelier de restitution au cours du mois de mars 2016 et devrait servir de cadre pour canaliser les assistances financières et techniques au développement du commerce d'Haïti. A l'agenda du CIR, figure aussi l'élaboration d'une stratégie commerciale axée sur l'exportation.

Le cadre institutionnel du CIR a été officiellement établi par arrêté présidentiel pris le 13 mars 2013 : un comité mixte de pilotage a été créé et est composé de huit membres dont quatre représentants du secteur privé et d'autres associations de la société civile à côté des quatre représentants du secteur public (MCI, MPCE, MEF, MAEC). Les autres instances sont :

- Le Facilitateur des donateurs, la Banque mondiale, a aussi un siège d'observateur à ce comité. Le CIR est supporté par six organisations internationales : Banque mondiale, Centre du Commerce Internationale, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD ;
- Le point focal qui est le MCI et qui joue le rôle de secrétariat du comité mixte. Il est assisté de la cellule du CIR qui est responsable de la conduite quotidienne des activités du CIR ;
- Un réseau interactif et intersectoriel de mise en œuvre (RIMO) qui a été aussi constitué avec les représentants des institutions devant agir pour la réalisation des objectifs des trois piliers du PIMT. Cette plateforme est appelée à évoluer au besoin et à intégrer de nouveaux partenaires.

***Le Forum Economique du Secteur privé encourage un plaidoyer auprès des membres du comité de pilotage du CIR pour qu'il y ait une meilleure appropriation du programme d'aide au commerce et pour assurer ainsi la durabilité des actions et une prise en charge concertée de l'intégration d'Haïti au système commercial mondial et régional.*** A cette fin, il recommande :

- Valider et mettre en œuvre le PIMT ;
- Mieux impliquer les partenaires privés dans le processus du CIR ;
- Développer un outil de communication du PIMT ;
- Etablir avec le comité de pilotage un plaidoyer pour que les projets du PIMT soient inscrits à la Loi de Finance ;
- Organiser de concert avec les partenaires clés du Secteur privé et de la société civile des ateliers de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques des projets inscrits au PIMT ;
- Finaliser de manière concertée les travaux d'élaboration de la politique commerciale, valider le texte

final et le mettre en application ; profiter de cette occasion pour revoir avec le secteur privé l'examen des politiques commerciales d'Haïti réalisé par l'OMC en 2015 et s'entendre sur un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations faites par l'OMC lors de la réunion du 12 février 2016 ;

### **Au titre des mesures à moyen et long terme :**

- Adopter des mécanismes d'actualisation du PIMT en vue de capter les nouvelles opportunités d'affaires ;
- Assurer une diffusion plus large du PIMT à travers les associations du Secteur privé sur tout le territoire (conception d'un plan de plaidoyer en ce sens).

## TROISIEME PARTIE

### CADRE POUR UN TRAVAIL DECENT DANS LES ENTREPRISES HAÏTIENNES

Le travail décent est un objectif central dans la lutte contre la pauvreté et les efforts des pays pour un développement socioéconomique durable, inclusif et harmonieux. Il se définit comme « *la possibilité pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité* ». Les quatre (4) objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent sont : (i) la création d'emplois, (ii) le respect, la promotion et la mise en œuvre des principes fondamentaux au travail, (iii) l'extension de la protection sociale, et (iv) la promotion du dialogue social et du tripartisme.

En septembre 2009, lors du Sommet de Pittsburg, les dirigeants du G-20 ont accueilli favorablement le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT et la construction d'une « croissance économique structurée autour de l'emploi ». Ils ont pris l'engagement de « *mettre en œuvre des plans de relance qui favorise le travail décent, contribuent à préserver l'emploi et donnent la priorité à une croissance centrée sur l'emploi* ». En septembre 2015, les Etats membres des Nations Unies ont renouvelé cet engagement en adoptant l'Agenda de développement durable 2030 : l'ODD 8 plaide pour une croissance économique soutenue partagée et durable, le plein emploi productif et le travail décent. L'une de ses cibles est l'application d'ici 2020 du Pacte mondial pour l'emploi.

Le 19 février 2015, le gouvernement haïtien, le secteur privé, et les syndicats ont signé un protocole d'accord avec le BIT pour la mise en œuvre par un comité de pilotage tripartite du cadre de coopération technique du BIT : Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) pour la République d'Haïti 2015-2020. Ce Programme sera l'instrument de coordination des initiatives et de mobilisation des ressources pendant la période 2015-2020. Tous les projets du BIT en Haïti, actifs et futurs, devront s'inscrire dans ce cadre de coopération. Il « se veut un document pratique, mis au service des mandants tripartites haïtiens pour faire progresser l'Agenda du travail décent » en Haïti. Il définit vingt et un (21) résultats qui s'alignent aux cadres nationaux et s'articulent autour de quatre (4) priorités qui sont :



- **Priorité 1** : Respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail
- **Priorité 2** : Créer des opportunités et favoriser des conditions de travail et revenus décents pour les femmes et les hommes
- **Priorité 3** : Promouvoir un socle de protection sociale universelle et non discriminatoire
- **Priorité 4** : Renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Pour l'année 2015, le Comité national de suivi qui se réunit chaque mois a choisi de travailler sur trois (3) des vingt et un (21) résultats : (i) la finalisation de la révision du Code du travail dont l'ADIH est le coordonnateur pour le Patronat ; (ii) la formation professionnelle. Le Forum Economique a été désigné par le Patronat pour coordonner ce volet ; (iii) le dialogue social qui a fait l'objet d'un atelier de travail tripartite les 3, 4 et 5 décembre 2015.

## CHAPITRE 10.- REFORME DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL

Le patronat haïtien s'est engagé dans le cadre de la priorité 1 du PPTD à respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail. C'est ainsi que le Résultat 1.2 du PPTD se concentre sur la révision du Code du travail dans le cadre d'un processus de dialogue tripartite :

*« Le Gouvernement, avec l'appui du BIT et suite à un processus de dialogue tripartite, reprend la révision du code du travail qui devra être finalisée le 31 juillet 2015, tout en tenant compte des normes internationales du travail ratifiées par le pays et des commentaires des organes de contrôle de l'OIT. »*

La stratégie retenue dans le cadre du PPTD est d'élaborer un projet de code qui visera à promouvoir la justice sociale, l'équité et le développement social et économique durable, tout en respectant le contexte social et économique du pays. Les acteurs tripartites s'assureront de la conformité du projet de Code avec les Normes internationales du travail ratifiées par Haïti, y compris les huit Conventions fondamentales. Les travaux de formulation se feront avec un appui juridique fourni par le BIT. Des ateliers bipartites et tripartites seront organisés pour la révision des chapitres et un atelier final pour la promulgation tripartite du code révisé. L'échéancier fixé dans le PPTD par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), les employeurs et les travailleurs pour atteindre le Résultat 1.2 était 2015. Un projet de code est disponible mais certains points sont toujours en discussion.

Ce projet de Code préparé par une consultante canadienne employée par l'OIT avec l'accord du Gouvernement, des Syndicats de Travailleurs et des Associations patronales haïtiennes a fait l'objet d'une première révision tripartite en Octobre 2013. Lors de cette révision, appuyée par une mission spéciale de l'OIT, une dizaine de chapitres ont été revus et ont fait l'objet d'accord total ou partiel. Les chapitres concernant les horaires de travail, le travail de nuit ainsi que les conditions de licenciement ou

de démission d'un travailleur sont toujours en discussions. Il était prévu de reprendre et finaliser la révision tripartite du Projet de Code en 2015, cependant, les multiples crises politiques ont retardé cette reprise qui devrait avoir lieu avant la fin de 2016.

***Le Forum Economique recommande vivement que le MAST relance le processus tripartite de révision du Code du travail en invitant les syndicats et les associations patronales à se réunir avec les représentants de l'Etat pour trouver les consensus nécessaires à la finalisation de l'avant-projet de loi du Code du Travail.***

## CHAPITRE 11.- POLITIQUE SALARIALE

« Faut-il préserver la compétitivité des industries, la stabilité économique et, par la même augmenter le niveau d'emploi ? Ou protéger, au nom de l'équité le pouvoir d'achat des ouvriers et salariés ? » Tel avait été le dilemme posé en juin 1991 par le secteur privé qui à cette époque avait recommandé entre autres d'entreprendre une enquête sur la compétitivité internationale des industries pour servir de base à toute politique salariale. En effet, pour un pays comme Haïti où le tissu productif est essentiellement composé d'entreprises intensives en main d'œuvre, où les autorités ont historiquement mené des politiques publiques privilégiant la stabilité du taux de change, toute variation des salaires à la hausse entraîne des pertes de compétitivité.

Le texte juridique de référence pour la détermination du niveau de salaire minimum est le Code du Travail, adopté le 23 février 1984, et qui, dans le Chapitre VI traitant des salaires, fait exigence de fixer le salaire minimum par Loi ou Décret sur recommandation du Conseil Supérieur du Salaire (le CSS) en fonction de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation (l'IPC).

La loi de 2009 modifiant le salaire minimum a introduit en son article 4 l'évolution de l'ensemble des indices macro-économiques comme indicateurs pour la révision du salaire minimum. Malgré l'absence d'un CSS opérationnel, les analyses d'impact sur l'avenir des industries et des autres secteurs avaient orienté les décisions prises pour modifier le salaire minimum.

Avec la nomination des membres du CSS en 2013, les analyses motivant les révisions de 2014 et de 2016 faite par l'Exécutif à travers un Arrêté présidentiel et non une loi se sont surtout appuyées sur l'évolution de l'inflation et la dépréciation de la gourde. Le salaire minimum a été fixé pour chaque segment proposé par le CSS et qui regroupe un ensemble d'entreprises. L'administration publique a été exclue de cette catégorisation. Le dernier ajustement n'a pas satisfait l'ensemble des ouvriers qui continuent à revendiquer pour un salaire minium plus élevé.

### **Cadre légal et réglementaire régissant la détermination du salaire minimum**

1. Articles 91 et 92 du Code du travail : ces articles fixent la distribution des établissements de travail en 3 catégories : agricoles, industriels et commerciaux
2. Article 137 du Code du travail : le salaire minimum est fixé par la loi ou par décret sur rapport motivé du Conseil Supérieur des Salaires (CSS). Toute augmentation est justifiée par celle du coût de la vie et toutes les fois que l'Indice des prix à la consommation est égal ou dépasse 10%.
3. Loi du 29 septembre 2009 (Moniteur No. 109 du mardi 6 octobre 2009) : cette loi a fixé les niveaux des salaires et la composition du CSS.
4. Arrêté nommant les membres du CSS (14 juin 2013 et juillet 2014).
5. Arrêté du 16 avril 2014 révisant les niveaux de salaire minimum en précisant le mode d'application par type d'entreprises. Une nouvelle catégorisation des entreprises est fixée.
6. Refonte du Code du travail en cours : le projet en cours (version novembre 2014) précise :
  - a. Les attributions du CSS et les références pour la formulation de ses recommandations (sources d'informations, consultations à faire, etc.) ;
  - b. Le mode de fixation et de calcul des salaires minima qui sont fixé par Arrêté du gouvernement sur proposition du CSS ;Aucune disposition n'adresse la distribution des établissements de travail.

Le CSS a formulé dans son troisième rapport d'autres recommandations de mesures :

- Renforcer l'Inspection du Travail du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, en vue de faire appliquer le salaire minimum sur tout le territoire national, tout en continuant à promouvoir le dialogue tripartite, comme condition essentielle à la promotion de la création d'emplois et de l'amélioration des conditions de vie des classes laborieuses ;
- Initier des mesures d'accompagnement des ouvriers du Parc Industriel pour la nourriture et le transport, de les codifier dans le budget de la République dès le prochain exercice fiscal. A cet égard, Le CSS recommande au Gouvernement, au secteur patronal et au secteur syndical de faire preuve de pro-activité et d'entreprendre des efforts de promotion des mesures d'accompagnement des ouvriers, notamment dans les domaines de la sécurité sociale et du logement ;
- Travailler en vue de baisser le coût de l'électricité pour le secteur industriel ;
- Faire respecter et appliquer la durée normale du travail de huit (8) heures par jour dans tous les secteurs de l'économie. Le principe des heures supplémentaires demeure, mais ne saurait être imposé aux ouvriers et employés ;
- Créer les conditions et le cadre nécessaires pour transformer les divers territoires du pays en milieux dynamiques porteurs de croissance et y activer les bassins d'emplois ;
- Promouvoir activement une politique et une stratégie de diversification économique et industrielle orientées vers des secteurs à forte valeur ajoutée, capables de supporter des salaires plus élevés, et abandonner, progressivement et à terme, le modèle économique de compétitivité fondée sur les bas salaires et les rentes de situation ;

- Promouvoir par des mesures actives de politique, la formation professionnelle, la qualification de la main-d'œuvre et l'emploi productif, dans les filières de production prioritaires définies dans la stratégie de développement d'Haïti.

***Le Forum Economique du Secteur privé recommande que le Conseil Supérieur des Salaires publie les analyses et études ayant motivé la catégorisation actuelle des entreprises ainsi que les recommandations d'augmentation des différents salaires minima proposés dans ses trois derniers rapports. Il serait également indiqué que les représentants du Secteur Patronal siégeant au CSS reçoivent l'appui de professionnels recrutés et payés par les associations patronales afin de les aider à bien assumer leur tâche de négociation lors du processus de révision des salaires minima.***

## CHAPITRE 12.- ENDOSSEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le résultat 2.4 du PPTD traitant de la formation professionnelle renforce les Engagements 5 et 6 du « Pacte National pour une éducation de qualité » que le Secteur privé a endossé en décembre 2015 :

### **Pacte National pour une éducation de qualité**

#### **Engagement no 5 : Promouvoir la formation « tout au long de la vie »**

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour faciliter la disponibilité de l'offre de formation tout au long de la vie afin d'assurer : l'employabilité des jeunes, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, et la mise en adéquation des compétences professionnelles avec les exigences du marché du travail.

#### **Engagement no 6 : Développer et améliorer la qualité de l'Enseignement technique et professionnel**

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour que la prochaine législature ratifie toutes les lois se rapportant à l'Enseignement Technique et Professionnelle à savoir, un cadre pour la régulation de ce sous-système, la mise en place d'un mode de reconnaissance des acquis, le développement d'un curriculum en adéquation avec le marché du travail.

La participation du Patronat Haïtien au PPTD réitère donc sa volonté de travailler avec les représentants du gouvernement haïtien, des organisations de travailleurs et du BIT à la modernisation du sous-secteur de la formation professionnelle pour le doter d'instruments juridiques et d'outils de gestion nécessaires pour accomplir la vision qu'ils partagent dans le cadre du PPTD : « *Une politique et des actions de formation technique et professionnelle pilotées par la demande de compétences et d'emplois indépendants du marché du travail afin d'offrir des programmes de formation technique et professionnelle à la satisfaction des entreprises et motivant la formalisation des petits entrepreneurs du secteur informel* ». Il s'est ainsi engagé à prendre les dispositions pour :

- S'impliquer dans la mise en œuvre de la Politique nationale de formation professionnelle ;
- Etre un acteur actif dans la réforme de gouvernance de l'INFP avec les organisations de travailleurs ;
- Participer au pilotage sectoriel en vue d'une meilleure adéquation de la demande et de l'offre de compétences ;
- Rechercher avec les autres acteurs du système une formule adaptée au contexte haïtien pour le financement public-privé de la formation professionnelle dans une perspective de pérennisation des actions ;
- Veiller à ce que les actions et produits du PPTD liés directement à la FTP (Révision du Code du travail, politique de l'emploi, Politique pour la réintégration des travailleurs migrants retournés en Haïti, promotion de l'emploi décent et durable, etc.) et celles liées indirectement à la FTP sont en concordance avec les autres actions et produits en cours d'exécution quel que soit le résultat dans lequel cette action ou ce produit est inscrit.

Le PPTD a fait choix comme secteurs prioritaires la construction, l'Agro-alimentaire, le Tourisme et les emplois verts. Le Patronat haïtien aura à s'assurer que ces secteurs prioritaires le sont toujours au regard de l'évolution de l'économie et des besoins en formation actuels et futurs des entreprises. Le PPTD met l'accent autant sur les emplois du secteur formel que ceux du secteur informel. Il sera nécessaire d'adresser la problématique de la formation professionnelle dans le cadre de la nouvelle vision pour ces deux secteurs, le premier à travers la demande des entreprises établies et le second par le biais des programmes et associations qui agissent avec les opérateurs du secteur informel. Pour arriver à se mobiliser et à maintenir une participation active des principaux acteurs sociaux, le PPTD a estimé qu'il sera nécessaire de renforcer leur capacité, d'où l'importance d'identifier ces renforcements en fonction des engagements du Patronat haïtien et de les inscrire dans son plan d'actions.

**Le Forum Economique du Secteur privé encourage tous les partenaires à appuyer les 5 engagements identifiés lors des consultations de 2015-2016 :**

**Engagement 1. Participation au futur Conseil National** prévu dans le projet de loi de modernisation de la formation professionnelle en tenant compte de :

- 1.1 L'adoption d'un mécanisme pour introduire les modifications aux projets de loi sur la formation professionnelle et demandées par le Patronat haïtien ;
- 1.2 L'engagement d'un Plaidoyer structuré et bien orchestré pour arriver au vote et à la promulgation du projet de loi cadre modifié ;
- 1.3 La mobilisation du Patronat dans les 60 jours suivants la promulgation de la loi cadre pour la désignation de ses représentants ;

**Engagement 2 : Etablissement de comités sectoriels** qui auront le mandat d'assurer la concertation au niveau des branches d'activités et de faciliter les analyses de situation de travail en :

- 2.1 Mobilisant l'expertise des acteurs clés du patronat ;
- 2.2 Capitalisant sur ces nouvelles relations pour jeter les bases du nouveau système d'apprentissage ;

**Engagement 3 : Appui au financement de la formation professionnelle** par les entreprises à travers les instruments financiers proposés par le projet de loi cadre, notamment la taxe sur la masse salariale convertie en taxe d'apprentissage, en :

- 3.1 s'assurant de la faisabilité de ces mesures au regard de la réforme fiscale en cours,
- 3.2 engageant un Plaidoyer sur le choix des mécanismes de gestion de ces ressources basées sur une bonne compréhension des intervenants et une définition appropriée des rôles à tous les niveaux ;

**Engagement 4 : Participation des entreprises et des associations aux conseils d'administration des sept centres publics**, particulièrement pendant les années 2016 – 2017 aux organes de gestion du Centre Pilote de Formation Professionnelle à Port-au-Prince et du Centre de Formation Professionnelle de Jérémie, en s'assurant que le modèle proposé est compatible aux fonctions de chefs d'entreprises et peut être répliqué moyennant les conditions et contextes spécifiques à chaque centre de formation professionnelle;

**Engagement 5 : Ouverture des entreprises aux stagiaires** dans le cadre d'un processus d'organisation et d'accueil qui

- 1.1 Protège les droits des stagiaires,
- 1.2 Dote les entreprises et les centres de formation d'outils de gestion appropriés comme la convention de stage, la couverture d'assurance, etc.
- 1.3 Engage des expériences pilotes.

**Formation professionnelle : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre du résultat 2.4 du PPTD –Haïti**

<b>PRIORITÉ 2. Créer des opportunités et favoriser des conditions de travail et revenus décents pour les femmes et les hommes</b>	
<b>RÉSULTAT 2.4.</b> Le Gouvernement, avec l'appui du BIT et sur la base de consultations tripartites, a appuyé la mise en œuvre de la future politique de formation professionnelle et technique, ainsi que la modernisation et le renforcement du système de formation professionnelle. Une attention particulière est portée à la demande d'emploi, en mettant notamment en place un système de stages, d'apprentissage et de placement en entreprise	
<b>STRATEGIE :</b> Les principaux acteurs de la formation professionnelle doivent être renforcés afin d'anticiper les besoins du marché du travail en matière de compétences et d'adapter l'offre de formation à l'évolution des besoins sur le marché du travail, à travers des actions identifiées dans le Plan national d'action pour l'amélioration des compétences du G20. Une attention particulière sera portée aux groupes vulnérables comme les femmes, les personnes vivant avec un handicap physique. Pour renforcer l'employabilité des jeunes diplômés ou certifiés, un programme d'apprentissage en entreprise sera développé avec le secteur privé par l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et le développement de l'apprentissage réformé de type alterné. Des services d'orientation et de placement pourront être intégrés aux centres de formation professionnelle afin d'établir un lien direct avec les employeurs et la main d'œuvre qualifiée ou semi-qualifiée.	
<b>INDICATEURS</b>	<b>ACTIONS DU PATRONAT HAÏTIEN A PROGRAMMER</b>
Promulgation de la politique et stratégie nationale pour la formation professionnelle ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dissémination du projet de politique au sein du patronat haïtien ;</li> <li>2. Plaidoyer auprès du prochain gouvernement pour l'inscription à l'Agenda législatif des lois révisées sur la formation professionnelle ;</li> <li>3. Plaidoyer auprès du Parlement (50<sup>ème</sup> Législature) pour le vote des lois qui seront à nouveau déposées sur la formation professionnelle ;</li> </ol>
Fonds alloués (secteur privé, budget national, FRH et bailleurs) pour sa mise en œuvre ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plaidoyer pour une fiscalité dédiée à la formation professionnelle ;</li> <li>2. Adoption de mécanisme de fonctionnement du fonds pour la formation professionnelle ; Mise en opération de ces fonds ;</li> <li>3. Adoption de mécanismes de suivi de l'implantation de l'Engagement 2 du Pacte national pour une éducation de qualité auquel le Forum Economique et d'autres entités du Patronat ont adhéré pour le Secteur privé en octobre 2015</li> </ol>
Nombre de jeunes formés accédant à un stage d'apprentissage en entreprise (50% sont des femmes) ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablissement d'une réglementation et d'un système de suivi des stages et d'apprentissage en entreprise</li> <li>2. Promotion des bonnes pratiques en cours dans les entreprises ;</li> </ol>
% de placement des jeunes formés un an après la fin de la formation.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablissement d'un système de suivi des placements après la formation professionnelle ;</li> <li>2. Mise en place d'un programme de placement dans chaque filière prioritaire ;</li> </ol>
<b>PRODUITS</b>	<b>ACTIONS DU PATRONAT HAÏTIEN A PROGRAMMER</b>
Accompagnement de la mise en œuvre de la politique et stratégie de la formation professionnelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation du Patronat à la création du Conseil national sur la formation professionnelle ; Mise en opération dudit conseil ;</li> <li>2. Adoption de mécanismes de suivi de l'implantation des Engagements 5 et 6 du Pacte national pour une éducation de qualité auquel le Forum Economique et d'autres entités du Patronat ont adhéré pour le Secteur privé en octobre 2015 ;</li> <li>3. Mise en place de mécanismes de suivi de l'expérimentation de la RVAEP et de sa faisabilité par les entreprises ;</li> </ol>

Redéfinition de la gouvernance interne de l'INFP afin d'y intégrer les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de renforcer le lien entre la formation professionnelle et l'intégration au marché de l'emploi.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consultations avec les membres du Patronat sur la nouvelle législation devant régir le fonctionnement de l'INFP et qui est en cours d'élaboration ;</li> <li>2. Cadre de PPP à établir pour l'EFTP</li> </ol>
Comme inscrit dans le PSDH, un Forum des partenaires de la formation professionnelle et du marché du travail (ou un « observatoire pour la formation professionnelle et l'emploi ») sera mis en place afin d'assurer une meilleure adéquation de la main d'œuvre aux besoins du marché du travail.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation du Patronat à la création du Conseil national sur la formation professionnelle ; Mise en opération dudit conseil ;</li> <li>2. Création et mise en opération de l'observatoire pour la formation professionnelle et l'emploi ;</li> </ol>
Pilotage d'approches sectorielles de l'anticipation et de l'amélioration des compétences dans les secteurs de la construction, de l'agro-alimentaire et du tourisme, par le biais de conseils sectoriels bipartites (employeurs/pouvoirs publics) ou tripartites, également chargés d'évaluer la qualité et la pertinence des programmes de formation.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inscription des thématiques de la formation professionnelle au sein du Conseil Technique Consultatif du secteur Tourisme et à l'agenda de la commission nationale pro-tourisme une fois la commission installée ;</li> <li>2. Création par le MTPTC, le CNIAH, l'AHEC d'un conseil sectoriel sur la formation professionnelle et la validation des acquis de l'expérience professionnelle ;</li> <li>3. Intégration de la problématique de la formation professionnelle dans l'agro-industriel, dans les programmes d'assistance technique et de renforcement des PME ;</li> <li>4. Renforcement des capacités et de la représentativité de l'Association Nationale des pêcheurs ; Extension du modèle de l'AECID développé avec les pêcheurs du Sud-Est ; Intégration du prochain programme Pêche de la BID (2016) aux actions en cours avec l'INFP ;</li> </ol>
Des études et des échanges d'expériences sud-sud pourront être organisés sur les différentes modalités de financement public-privé et pérennisation de la formation professionnelle.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation d'un atelier de travail sur le financement de la formation professionnelle dans le cadre du montage du fonds</li> </ol>
Dans ce cadre, le BIT pourrait appuyer l'INFP à adapter et certifier la formation en gestion des entreprises de construction verte et en gestion d'entreprises/coopératives agricoles.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partage d'expériences sur la gestion des entreprises de construction verte et en gestion d'entreprises/coopératives agricoles ;</li> <li>2. Mise en place d'un comité intersectoriel pour la réglementation de la gestion d'entreprise verte ; l'un des mandats de ce comité serait de définir un cadre d'incitation pour les entreprises ;</li> <li>3. Un appel à manifestation d'intérêt pourrait être lancé pour identifier des entreprises qui seraient intéressées à cette certification;</li> </ol>



## CHAPITRE 13.- INSTITUTIONNALISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Il n'existe pas de définition universellement acceptée du dialogue social. Une définition opérationnelle largement utilisée par l'OIT sert généralement aux échanges entre les acteurs du tripartisme : « *le dialogue social englobe toutes formes de négociations, de consultations ou d'échange d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale.* » Le *Tripartisme* est une forme de dialogue sociale qui permet aux représentants des trois secteurs (Etat – Patronat – Travailleurs) de s'exprimer sur un pied d'égalité et en toute indépendance en vue de rechercher de solutions à des problèmes d'intérêt commun.

Le mandat du dialogue s'articule autour de trois composantes : échanges d'informations, consultation et négociations. Les facteurs de succès du dialogue social tripartite national sont spécifiques à chaque pays mais il est indispensable qu'existent :

- De solides fondements démocratiques garantissant le respect et l'exercice des libertés et des droits fondamentaux,
- Des partenaires sociaux forts, indépendants et représentatifs,
- Une volonté et une détermination de l'Etat, des organisations d'employeurs et de travailleurs à s'engager dans le dialogue pour le long terme, à cultiver une relation de confiance mutuelle, à négocier sur un même pied d'égalité et de réciprocité, et à accepter les décisions du dialogue prises de manière consensuelle et dans l'intérêt commun de tous,
- Des règles de conduite claires et bien définies, respectées par tous ceux et celles qui sont parties prenantes du dialogue,
- Et si possible une assise institutionnelle qui garantit la pérennité du processus.

L'existence d'un espace de dialogue social tripartite au niveau national opérationnel apporte prospérité et paix sociale. Pour les autorités nationales, c'est un moyen de disposer d'informations fiables pour l'élaboration de politiques publiques efficaces. Pour les organisations d'employeurs et de travailleurs, c'est l'opportunité de mieux se connaître et de résoudre les problèmes par la voie pacifique. Ces trois acteurs du dialogue social tripartite peuvent avoir des opinions divergentes mais agissent en fonction de l'intérêt commun. La priorité 4 du PPTD « *Renforcer le tripartisme et le dialogue social* » regroupe quatre résultats qui visent à établir un espace de dialogue tripartite structuré, représentatif des intérêts de l'Etat, des employeurs et des travailleurs.

***Le Forum Economique du Secteur privé recommande que, comme décidé lors de l'atelier organisé en Décembre 2015 sous les auspices de l'OIT, soit mis en place un Comité tripartite de Suivi ayant comme objectif principal la production d'un accord visant à l'institutionnalisation du Dialogue Social Tripartite.***

**Dialogue social : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.1 du PPTD –Haïti**

<b>PRIORITÉ 4. Renforcer le tripartisme et le dialogue social</b>
<b>RÉSULTAT 4.1.</b> Le Gouvernement, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, et avec l'appui du BIT, élabore une proposition de mécanisme permanent de dialogue social.
<b>STRATEGIE :</b> L'atteinte d'une meilleure formalisation, structuration et institutionnalisation du dialogue social se fera à travers la mise en place d'un cadre de prévention des conflits et le renforcement de l'implication des partenaires sociaux dans les programmes nationaux de développement, l'incitation à la négociation collective pour la révision ou la conclusion de conventions collectives, l'adoption d'une politique salariale dans le secteur privé.
<b>INDICATEURS</b>
Mise en place d'un comité tripartite pour l'élaboration de la proposition de création d'un organe national de dialogue social ;
Etude participative sur la faisabilité d'un mécanisme permanent de dialogue social menée et acceptée par le comité tripartite susmentionné.
<b>PRODUITS</b>
Une étude, sensible au genre, sur la situation du dialogue social au niveau national et sectoriel est réalisée et vulgarisée ;
Organisation d'ateliers tripartites pour définir la proposition d'un mécanisme de dialogue social permanent (représenté par 50% de femmes)
Constitution d'un groupe tripartite, au sein du Comité de suivi du PPTD, responsable de l'élaboration d'une proposition d'organe national de dialogue social
Formation des membres du comité sur la culture de dialogue social
Appui technique pour l'élaboration de la proposition
Développement d'un plan stratégique participatif du futur mécanisme de dialogue social
Elaboration des mécanismes de consultations et de fonctionnement des organes du dialogue social existants
Définition des mécanismes de participation des partenaires sociaux aux organes du dialogue social

**N.B. Les actions du patronat haïtien liées à ces indicateurs et produits sont à identifier**

**Dialogue social : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.2 du PPTD –Haïti**

<b>PRIORITÉ 4. Renforcer le tripartisme et le dialogue social</b>
<b>RÉSULTAT 4.2.</b> Le Gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs, avec l'appui du BIT, renforcent leurs capacités techniques pour améliorer les mécanismes de dialogue social et de négociation collective dans les secteurs public et privé, notamment pour la prévention, l'identification et la résolution des conflits.
<b>STRATEGIE :</b> La stratégie à déployer repose sur l'élaboration d'un diagnostic portant sur la situation de référence du dialogue social. Ce diagnostic identifiera les renforcements de capacités nécessaires des acteurs du dialogue social. Il sera également l'occasion de vulgariser les bonnes pratiques en matière de dialogue social et de négociation collective, particulièrement dans le secteur textile à travers le programme Better Work, pour la mise en place de mécanismes de résolution des différends et conflits.

INDICATEURS
Diminution des conflits sociaux
Degrés de la perception du gouvernement et des partenaires sociaux de l'importance de mettre en place des instances permanentes de dialogue social et de négociation.
Augmentation des conventions collectives (sectorielles ou entreprises) ou accords bipartites
Mise en place de comités bipartites ou tripartites sectoriels
PRODUITS
Diagnostic et identification des besoins en renforcements de capacités des acteurs du dialogue social.
Répertoire et capitaliser les bonnes pratiques en matière de dialogue social et de négociation collective, particulièrement dans le secteur textile à travers le programme Better Work ;
Les membres du comité de suivi du PPTD et d'autres cadre regroupant l'administration du travail, des organisations d'employeurs et de travailleurs (50% sont des femmes) sont formés en techniques de négociation et médiation ;
Programme Better Work renforcé et l'expérience de table de dialogue social sectorielle est répliquée ;
Etudier la faisabilité de mise en place de mécanismes de dialogue social sectoriel permanent, par exemple dans le domaine de l'éducation ;
Appuyer les acteurs concernés sur les nouveaux mécanismes de dialogue social, leur participation aux débats et aux décisions sur les politiques sociales et économiques et la résolution des conflits sociaux ;
Appui au changement des comportements chez les partenaires tripartites pour prévenir et/ou gérer les conflits de travail.
Echanges d'expériences (par exemple le Sénégal ou le Rwanda) sur le processus d'institutionnalisation du dialogue social.
Mobiliser les partenaires sociaux par des campagnes de sensibilisation sur l'importance du dialogue social et faciliter l'accès à l'information ;
Un documentaire sur le dialogue social effectif au sein d'une entreprise est produit

**N.B. Les actions du patronat haïtien liées à ces indicateurs et produits sont à identifier**

#### Dialogue social : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.3 du PPTD –Haïti 2015-2020

PRIORITÉ 4. Renforcer le tripartisme et le dialogue social
<b>RÉSULTAT 4.3.</b> Les organisations d'employeurs et de travailleurs, avec l'appui du BIT, ont renforcé leurs capacités techniques à servir leurs membres, en conformité avec le concept du travail décent.
<b>STRATEGIE :</b>
INDICATEURS
Nombre de membres des organisations de travailleurs et employeurs renforcés, formés (50% de femmes)
Nombre d'accords bipartites incluant le concept de travail décent
Diminution des cas de discrimination dans le lieu du travail
PRODUITS
Formation des organisations de travailleurs et employeurs sur les principes et droits fondamentaux au travail
Formations syndicales
Appui à l'amélioration de la qualité et l'efficacité des services des organisations d'employeurs et des travailleurs

**N.B. Les actions du patronat haïtien liées à ces indicateurs et produits sont à identifier**

## CHAPITRE 14.- REFORME DE LA SECURITE SOCIALE

La réforme du système de protection sociale en Haïti est un défi de longue haleine mais essentiel. L'appui de l'OIT est de renforcer les capacités des institutions afin de jeter les bases d'un dialogue national sur la réforme du système de protection sociale, en encourageant et soutenant la mise en place progressive de réformes fondées sur la notion de socle de protection sociale, dans une approche à plusieurs niveaux, interinstitutionnelle et regroupant de multiples organismes.

À plus long terme, la protection sociale pourra en outre avoir un effet stabilisateur sur le plan économique et un impact sur la pauvreté chronique, en particulier si elle est intégrée dans des mécanismes de dialogue social et des institutions tripartites efficaces. Pour cette raison, un certain nombre d'institutions partenaires des Nations Unies – sous l'égide du Conseil de coopération inter institutions pour la protection sociale – ont déjà pris contact avec les institutions nationales pour commencer à jeter les bases d'un socle de protection sociale.

L'un des enjeux les plus importants est l'obligation faite aux entreprises de contracter auprès de l'OFATMA pour leur personnel et ouvriers une couverture d'assurance maladie maternité en plus de la couverture accident. Les conclusions de la rencontre du 15 septembre 2015 sont les suivantes :

- L'OFATMA devra être doté d'une nouvelle loi organique ;
- En attendant cette nouvelle loi, l'OFATMA a décidé d'accorder un moratoire aux entreprises en difficulté pour l'application de la couverture maladie maternité. D'après l'Association des assureurs, ce moratoire devrait s'achever le 30 septembre 2016.

Les représentants du secteur privé, les syndicats et l'OFATMA ont convenu de mettre en place un mécanisme de dialogue social tripartite sous la médiation du BIT. L'OFATMA et le secteur privé ont accepté d'établir une passerelle de communication en vue de faciliter les échanges dans le respect des engagements qu'ils ont pris. Il reste entendu qu'avec la réduction de l'aide internationale qui a provoqué une augmentation de 40% des frais de santé à la charge des patients, il sera nécessaire d'adresser dans son ensemble la problématique de l'accès aux soins de santé de qualité ainsi que celle du financement assuré essentiellement par les ménages (directement ou par le biais du patronat haïtien, des assurances, des appuis de la diaspora) et les programmes internationaux.

***Le Forum Economique du Secteur privé recommande d'appuyer les représentants du Secteur Privé au sein du CAOSS afin que ceux-ci puissent formuler de façon cohérente et cohésive les propositions d'actions à entreprendre :***

- Procéder à un audit actuariel du Fonds de l'ONA ;
- S'assurer que les dépenses de gestion de l'ONA se fassent dans le respect de la Loi et des règlements ;
- Formuler les propositions de réformes légales et administratives devant permettre au CAOSS de jouer

- Son rôle de Conseil d'Administration responsable de la Gestion pleine et entière des organismes de sécurité sociale en Haïti, de l'ONA et de l'OFATMA, notamment pour doter ces organismes, comme mentionné précédemment, de véritables conseils d'administration dotés de pouvoir de désigner leurs directeurs généraux, en proposer la révocation au besoin, proposer les budgets de ces entités, en effectuer le contrôle et proposer tous amendements au besoin ;
- Formaliser la passerelle de dialogue entre les associations du Secteur Privé concernées par la réforme de l'OFATMA et la Direction de cette organisation.

Le Forum Economique du Secteur privé encourage aussi ses membres, chacun selon leur champ d'actions et dans un esprit de cohérence, d'harmonisation, de rentabilité financière et économique, et de respect du droit universel de la liberté individuelle, à examiner avec les autorités nationales les voies et moyens nécessaires pour améliorer à terme l'accès aux soins de santé en priorité des travailleurs du Secteur privé et leur contribution au programme de couverture de santé universelle<sup>5</sup>.

#### Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 1.3 du PPTD –Haïti

<b>PRIORITÉ 1 : Respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail, ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail</b>
<b>RÉSULTAT 1.3</b> Le Gouvernement, avec l'appui du BIT et en consultation avec les partenaires sociaux, a développé et renforcé le cadre juridique de la protection sociale suivant les orientations des normes de l'OIT, notamment la recommandation n° 202 et la convention n° 102.
<b>STRATEGIE :</b> La dernière loi de protection sociale datant de 1967, de nouvelles politiques sociales et lois doivent être revues et élaborer afin d'avancer vers la ratification de la Convention N°102 concernant la norme minimum de Sécurité Sociale. Le BIT appuie le MAST, le CAOSS et d'autres institutions clés à renforcer et à étendre progressivement la couverture de la protection sociale. Des formes hybrides innovantes de couverture (contributives et non contributives) seront développées et testées pour les travailleurs employés dans l'économie informelle et les migrants
<b>INDICATEURS</b>
Modification et promulgation de nouveaux textes légaux en ligne avec les orientations de la recommandation numéro 202 et la convention numéro 102
<b>PRODUITS</b>
Améliorer la compréhension par l'ensemble des parties prenantes des concepts de la protection sociale et des pratiques actuelles
Appui technique et juridique pour la révision et réforme des lois de sécurité sociale en cours et pour les mettre en conformité avec les principes de la Conventions N° 102 de l'OIT.

**N.B. Les actions du patronat haïtien liées à ces indicateurs et produits sont à identifier**

<sup>5</sup> Voir Annexe 2 : Propositions de la Chambre Franco- Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI)

**Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 3.1 du PPTD –Haïti**

<b>PRIORITÉ 3 : Promouvoir un socle de protection sociale universelle et non discriminatoire</b>
<b>RÉSULTAT 3.1 :</b> Le Gouvernement, avec l'appui du BIT et suite à un dialogue tripartite, a développé une politique et une stratégie pour la création d'un socle de protection sociale (SPS), à travers l'élaboration d'un diagnostic relatif aux mesures de protection sociale existantes, et en référence aux normes pertinentes de l'OIT, notamment la recommandation n° 202.
<b>STRATEGIE :</b> Il est central de favoriser la stabilisation et la sécurité des revenus ainsi que l'accès aux services de base. Il doit être atteint en associant des objectifs à long terme – stimuler l'élaboration de politiques et le développement institutionnel – et des interventions directes dont l'objectif immédiat est la création d'emplois dans des secteurs clés pour stabiliser les revenus. Le but essentiel est non seulement de permettre aux haïtiens et aux haïtiennes de s'extraire de la pauvreté, mais aussi d'éviter qu'ils ne retombent dans une pauvreté extrême, grâce à un socle de protection sociale efficace <sup>6</sup> et à des interventions axées sur les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes. Le socle de protection sociale s'articule autour de quatre piliers : Le socle de protection sociale s'articule autour de quatre piliers : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'accès à des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;</li> <li>2) La sécurité élémentaire de revenu pour les enfants ;</li> <li>3) La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de travailler ;</li> <li>4) La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.</li> </ol>
<b>INDICATEURS</b>
Un plan d'action national de protection sociale est adopté, résultant d'un dialogue national sur la protection sociale ;
Extension du nombre des assurés et bénéficiaires de l'ONA et OFATMA via un Conseil d'Administration (CAOSS) opérationnel ;
Pourcentage de personnes couvertes par les différentes options du Socle de Protection
<b>PRODUITS</b>
Organisation d'une conférence tripartite sur la protection sociale par le MAST ;
Lancement d'une table sectorielle de la protection sociale et des états généraux de la protection sociale.
Développement d'une matrice de diagnostic des besoins en protection sociale – prenant en compte les besoins spécifiques liés au genre - afin d'identifier les lacunes et les problèmes pour la mise en œuvre du socle de protection sociale ;
Coordination entre les donateurs, les organismes publics haïtiens, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, afin de clarifier et de rassembler les démarches entreprises dans les domaines inhérents au SPS.
Mettre à jour et finalisation l'évaluation rapide <sup>7</sup> des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
Validation du processus en communiquant les résultats aux représentants du gouvernement, aux travailleurs et aux employeurs, aux donateurs et aux organisations de la société civile (y compris en créole).
Mise en place d'expériences pilotes de socle de protection sociale (intégrées aux programmes du BIT d'appui aux micro-entreprises, IPEC et/ou appui aux migrants)

**N.B. Les actions du patronat haïtien liées à ces indicateurs et produits sont à identifier**

<sup>6</sup> Le socle de protection sociale (SPS) est une couverture sociale de base qui doit être étendue à l'ensemble de la population. Suite à l'adoption de la Recommandation sur les socles de protection sociale en juin 2012, la « création et l'extension de socles de protection sociale » sont devenues un domaine de première importance pour l'OIT. Les éléments du SPS en Haïti ont été traités par l'OMS, l'UNICEF, la FAO, le PAM, l'ONU-HABITAT, la Banque mondiale, la BID ainsi que les gouvernements des États-Unis, du Canada, de Cuba, du Venezuela, du Mexique et du Brésil.

<sup>7</sup> Mise à jour de l'état des lieux réalisé par l'UNICEF et du programme initial d'évaluation rapide de l'OIT.

**Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 3.2 du PPTD –Haïti**

<b>PRIORITÉ 3 : Promouvoir un socle de protection sociale universelle et non discriminatoire</b>
<b>RÉSULTAT 3.2 :</b> Le Gouvernement, avec l'appui du BIT et sur la base de consultations tripartites, a élaboré une proposition pour la réforme du système de sécurité sociale qui articule toutes les institutions impliquées et a renforcé le rôle et les capacités techniques du Conseil d'Administration des Organismes de Sécurité Sociale (CAOSS), ONA, OFATMA et d'autres institutions clés, tel que le CSS, en vue de renforcer et d'étendre progressivement la couverture de la protection sociale.
<b>STRATEGIE :</b> Un point essentiel à ce stade consiste à contribuer au bon fonctionnement du conseil d'administration tripartite des organismes de sécurité sociale (CAOSS). Un système mieux structuré faciliterait le passage de programmes de transferts en espèces actuellement mis en œuvre de manière dispersée à un système de protection et d'aide encadré juridiquement et basé sur des droits, y compris pour la plus grande partie des travailleurs de l'économie informelle.
<b>INDICATEURS</b>
Formalisation du rôle du CAOSS avec la création d'un secrétariat permanent ;
Nombre de membres du CAOSS formés aux fonctions d'administrateur ;
Nombre de réunions de la Table Sectorielle opérationnelle sur la protection sociale, incluant les partenaires sociaux.
<b>PRODUITS</b>
Créer une base de données nationale pour identifier, suivre et évaluer les catégories et les bénéficiaires vulnérables, avec une perspective genre, communs de l'ONA et de l'OFATMA
Améliorer le respect par les employeurs du secteur privé des obligations en matière de déclaration des employés et de paiement des cotisations de sécurité sociale (auprès de l'ONA et de l'OFATMA) ;
Assurer la mise en place effective et le bon fonctionnement de l'administration tripartite des organismes de protection sociale (par le biais du CAOSS) ; Formation des membres de la CAOSS aux fonctions d'administrateur
Appuyer le MAST, le CAOSS et d'autres institutions clés à renforcer et à étendre progressivement la couverture de la protection sociale
Améliorer la compréhension par l'ensemble des parties prenantes des concepts de la protection sociale et des pratiques actuelles ;
Explorer et tester des formes hybrides innovantes de couverture (contributives et non contributives) pour les travailleurs employés dans l'économie informelle, particulièrement les femmes.

**N.B. Les actions du patronat haïtien liées à ces indicateurs et produits sont à identifier**

### Sécurité sociale : Engagements du Patronat haïtien dans le cadre des résultats 4.6 du PPTD –Haïti

<b>PRIORITÉ 4 : Renforcer le tripartisme et le dialogue social</b>
<b>RÉSULTAT 4.6 :</b> Le Gouvernement, avec l'appui du BIT, sur la base de consultations tripartites, a développé et mis en œuvre un programme national de santé et sécurité au travail
<b>Stratégie :</b> La stratégie d'intervention en matière de Sécurité, Santé au Travail (SST) est orientée vers la consolidation des bases et des normes techniques de la pratique de la SST : a) renforcement de la capacité d'intervention des institutions œuvrant dans les domaines de la SST; b) promotion de la démarche « prévention-productivité/développement durable/normes internationales du travail » dans les secteurs clés de l'économie ; c) formation et implication des partenaires sociaux dans la gestion des conditions et du milieu de travail.
<b>INDICATEURS</b>
Nombre d'inspecteurs du MAST et de l'OFATMA formés ;
Elaboration tripartite d'un programme national de Sécurité, Santé au Travail (SST).
<b>PRODUITS</b>
Mise en place d'un comité tripartite pour la rédaction d'un programme national de SST ;
Formation des membres du comité sur les normes nationales et NIT en matière de SST ;
Appui à la création de comité SST au sein des usines et entreprises ;
La législation et la réglementation nationales en SST sont renforcées et actualisées en prenant en compte, notamment, les normes internationales du travail pertinentes ;
Les capacités des structures pertinentes sont renforcées en SST ;
Les capacités des intervenants (professionnels de la SST, Inspecteurs du travail, Inspecteurs d'OFATMA, Comités de SST, et des Partenaires sociaux) sont renforcées en SST ;
Des rencontres nationales et sous régionales d'échanges d'expérience sont organisées.

**N.B.** Les actions du patronat haïtien liées à ces indicateurs et produits sont à identifier



## ANNEXE 1

### PLAN DE COMMUNICATION

#### OBJECTIFS DU PLAN

- Faire connaître l'agenda ainsi que les priorités qui y ont été identifiées ;
- Engager un plaidoyer auprès des Autorités Publiques, de l'Exécutif, du Parlement et des Collectivités Territoriales afin de les convaincre du bien-fondé des priorités dégagées par l'Agenda ;
- Etablir et maintenir des passerelles de communication avec les organisations identifiées comme partenaires pouvant faire avancer et aboutir l'Agenda : Société Civile, Communauté Internationale (Ambassades, IFI, ONG), Partis Politiques, etc. ;
- Organiser le témoignage des représentants du Secteur Privé auprès des Commissions Parlementaires ;
- Préparer un « who is who » détaillé du Parlement incluant les secrétariats des deux Chambres ;
- Apporter, en fonction de l'évolution du contexte économique et à la demande du Conseil du Forum, les amendements nécessaires pour maintenir les propositions et recommandations de l'agenda en alignement parfait aux besoins d'amélioration de l'environnement des affaires.

Les objectifs ci-dessus pourront être modifiés par le Conseil du Forum en fonction de l'évolution de la conjoncture.

#### CIBLES ET STRATEGIE DE DIFFUSION

1. **Présentation au niveau de l'Exécutif** : le Forum adoptera une stratégie de présentation de l'Agenda à l'Exécutif ciblant le prochain gouvernement et des institutions publics liées à la mise en œuvre des thématiques de l'Agenda.
2. **Présentation au niveau du Parlement** : le comité de pilotage statuera sur le plan de travail avec le Parlement dont la finalité est le plaidoyer des thématiques de l'Agenda, l'établissement et le maintien de passerelles permanentes de communication avec les commissions parlementaires, la mise en place des outils de suivi avec ce pouvoir de l'Etat.
3. **Présentation au grand public** : le comité de pilotage organisera une série de rencontres avec les autres composantes de la société et les partenaires d'Haïti en vue de partager avec eux le positionnement du secteur des affaires sur les thématiques essentielles pour établir le nouveau consensus social pour la Révolution de Croissance.

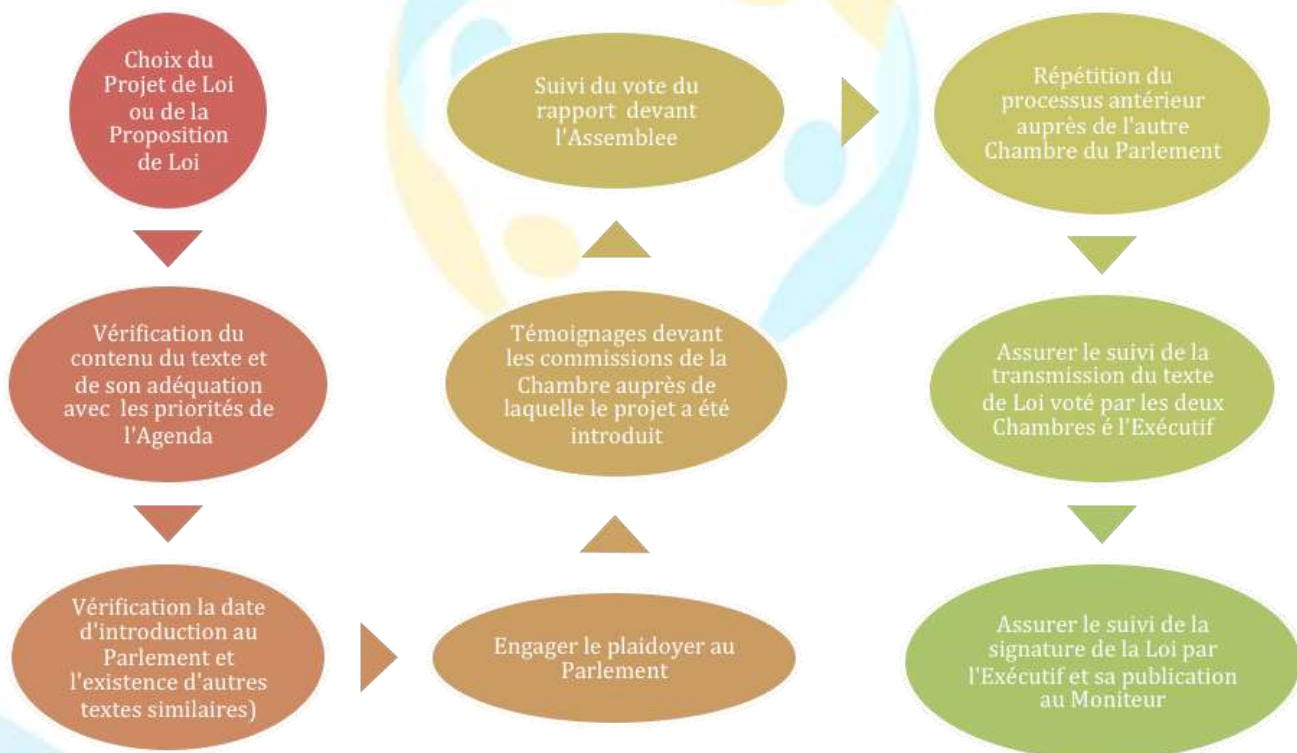
## STRUCTURE DE PILOTAGE DU PLAN

Le pilotage et le suivi de la communication seront assurés par le Conseil du Forum Economique du Secteur privé. Il se fera appuyer par les représentants des Conseils des Associations et des Groupes membres du Forum, des consultants employés par le Forum à cet effet. Il pourra aussi s'adjoindre d'autres professionnels bénévoles ou rémunérés en fonction des thèmes à débattre ou des tâches spécifiques à effectuer. Le secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par une équipe de quatre professionnels choisis parmi les Directeurs des Associations membres du Forum.

Le Comité de Pilotage établira un Calendrier d'Exécution définitif incluant des objectifs spécifiques ainsi que les équipes chargées de les faire aboutir ainsi que des outils de suivi et de rapportage. Un budget devra, également, être bâti afin de permettre au secrétariat du comité de pilotage et aux équipes techniques d'effectuer leurs tâches avec professionnalisme et dans les délais impartis.

## EXEMPLE D'OUTIL DE SUIVI DE L'AGENDA :

Suivi d'un Projet de Loi ou d'une Proposition de loi classé prioritaire dans l'Agenda



## ANNEXE 2

## PROPOSITIONS DE LA CHAMBRE FRANCO-HAÏTIENNE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CFHCI) EN VUE DE L'ENDOSSEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTE ET DU PLAN DIRECTEUR 2012-2022 DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

L'accroissement de la richesse des sociétés passe par une meilleure santé de la population et s'appuie sur la valeur fondamentale de **sauver des vies** et de **sauvegarder le bien-être**. Comme toutes les populations du monde, cette valeur intrinsèque s'inscrit dans les engagements que la nation haïtienne a pris dans le cadre de son combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité. Ces engagements se reflètent dans les déclarations internationales ainsi que dans la Constitution ; notamment :

- **Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948)** : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour les soins médicaux...* »
- **Article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (1966)** ratifié par le parlement haïtien en 2012 : « *Les mesures que les Etats parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice [du droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre] devront comprendre les mesures nécessaires [pour]...la diminution de la mortalité et de la mortalité infantile, ainsi que le développement sain de l'enfant...la prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques, professionnelles et autres, ainsi que la lutte contre ces maladies...* »
- **Convention 102 du BIT** « *en garantissant des soins médicaux .... La sécurité sociale améliore la productivité et contribue à la dignité et à l'épanouissement de l'individu.* »
- **Article 19 de la Constitution de 1987** : « *L'État a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* »
- **Article 23 de la Constitution de 1987** : « *L'État est astreint à l'obligation d'assurer à tous les citoyens dans toutes les collectivités territoriales les moyens appropriés pour garantir la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé par la création d'hôpitaux, centres de santé et de dispensaires* »

Autant d'instruments légaux qui devraient nous guider dans la quête de l'amélioration du financement accordé à la santé en Haïti. Un autre argument de taille est le fait qu'une meilleure santé entraîne une plus grande richesse, ce qui devient un élément important pour un décollage de l'économie. Comme observée par la Commission sur la macroéconomie et la santé la sagesse de chaque culture nous enseigne que la santé est une richesse en termes de bien-être humain et en termes de création de richesse. **La santé de la population a été identifiée comme l'un des facteurs les plus solides et les plus puissants de la croissance économique, avec une meilleure santé qui génère des avantages économiques importants pour les individus et les familles ainsi que leurs communautés et la société de manière générale.**

Il existe trois canaux par lesquels la meilleure santé d'un individu se traduit en prospérité économique accrue pour une nation : 1) les individus eux-mêmes, 2) leurs familles et 3) la société dans laquelle ils vivent et travaillent. Tout ceci constitue une nation vivant sur un territoire dont Haïti.

**Pour arriver à la réduction significative de la pauvreté, des inégalités de revenus et la promotion d'une croissance soutenue et équitable, les grandes orientations du secteur pour les prochaines années sont traduites à travers les ENGAGEMENTS SUIVANTS :**

1. **Rétablir la santé au niveau des priorités nationales.** Bien que des dépenses totales de santé de 5 à 7% du PIB soient des niveaux que l'on retrouve dans beaucoup de pays à revenu faible et intermédiaire, Haïti se retrouve avant dernier dans le monde pour la part des dépenses publiques de santé dans le total des dépenses publiques. A date, la santé n'est pas une priorité dans le budget national de l'État haïtien malgré l'objectif de 15% de dépenses publiques en santé fixée en 2012 ;
2. **Renforcer le cadre légal régissant le secteur de la santé**
  - a. *L'adoption de projets de loi déjà soumis au Parlement :*
    - Projet de Loi définissant l'Organisation et le Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Population.
    - Projet de Loi relatif au Syndrome d'Immunodéficience Acquise.
    - Projet de Loi sur le Service Social et la résidence des professionnels et techniciens de la santé.
    - Projet de Loi réglementant la production, la distribution, les conditions d'importation et d'exportation, le stockage et la consommation des médicaments.
    - Projet de Loi portant création et organisation de l'Ordre National des Médecins.
    - Projet de Loi portant création et organisation de l'Ordre National des Infirmières et Infirmiers.
    - Projet de Loi régissant l'exercice des professions de la santé.
    - Projet de Loi portant sur la fortification des aliments en micronutriments.
    - Adoption du Règlement Sanitaire International (RSI)
  - b. *Rédaction et soumission de projet de loi*
    - Projet de loi sur le fond national pour la santé
    - Projet de loi sur la sécurité transfusionnelle
    - Projet de loi portant sur la réforme hospitalière
    - Projet de loi définissant le cadre légal de la surveillance épidémiologique
    - Projet de loi sur le fonctionnement des établissements et cliniques du secteur
    - Privé-lucratif de soins de santé
    - Projet de loi sur les services publics en matière de santé.
    - Projet de Code d'Hygiène Publique révisé.
    - Projet de loi sur la médecine légale
    - Projet de loi réglementant le fonctionnement des assurances de santé
    - Projet de loi sur l'avortement
    - Projet de loi sur le Système d'Information Sanitaire National Unique (SISNU) ;
3. **Maintenir et « potentialiser » l'engagement important des partenaires.** Dans ces conditions, la population a besoin d'un financement externe important. L'extraordinaire générosité des partenaires en santé pourraient gagner en efficacité à moyen et long terme i) en basant le niveau

d'engagement sur les besoins prioritaires (définis par le gouvernement) ; ii) en rendant les engagements plus prévisibles et plus durables pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de financement de la santé et iii) en privilégiant le partenariat avec l'État afin de favoriser son engagement, son renforcement et sa responsabilisation dans le secteur santé ;

4. **Urgence à développer une stratégie limitant le paiement au point des prestations de services de santé.** Il est démontré que 20 à 30% de dépenses directes des ménages en santé dans les dépenses totales de santé signifie l'inaccessibilité des services de santé pour une partie importante de la population. Pour offrir à tous le droit à la santé sans risque de s'appauvrir, il est important de rendre obligatoire les contributions des personnes qui peuvent payer, par l'imposition et/ou les cotisations d'assurance et de trouver les moyens que l'État puisse payer les institutions prestataires de services pour les plus démunis. Cela nécessite l'introduction ou le renforcement du prépaiement et de mise en commun des ressources car rien ne sert d'avoir un bon système de protection contre les risques financiers si les services de santé sont inexistantes et/ou de mauvaise qualité. Il est l'important que les institutions de santé reçoivent l'argent nécessaire à la couverture des coûts opérationnels qu'imposent des services de qualité profitables à tous ;
5. **Organiser l'objectif de CSU à partir d'un panier de soins « adaptés ».** L'OMS a estimé les coûts de prestations des services de santé essentielle à un peu plus 86 dollars par personne en 2015. L'analyse montre qu'il s'agit d'une référence possible pour Haïti avec l'aide de ses partenaires. L'objectif de CSU de la politique nationale de santé, pourrait être rendu opérationnel en définissant et en rendant accessible pour tous un panier de soins de qualité centré sur les besoins prioritaires et en y concentrant, dans la durée, ces moyens potentiellement disponibles. Une telle approche, que l'on pourrait qualifier de « pacte CSU », est possible mais complexe. Elle implique aussi des réformes importantes sur plusieurs des composantes du système de santé (ressources humaines, intrants, prestations de services, etc.), la concentration de l'essentiel des ressources sur cet objectif exige du **leadership, du courage et de la constance** de la part des autorités tant les pressions de différents secteurs (professionnels, privés, externes, etc.) seraient fortes pour les faire dévier sur un autre chemin ;
6. **Rendre disponible les services de santé de qualité dans tout le pays** particulièrement dans les 125 sections communales dépourvues d'infrastructures de santé et améliorer la Prestation des services et de soins de santé dans les institutions existantes ; et **continuer avec la mise en œuvre**
7. **Et l'extension du Centre Ambulancier National (CAN)** et des programmes de lutte contre les violences et les accidents incluant les centres ambulanciers régionaux ;
8. **Ressources Humaines pour la mise en fonctionnement des nouvelles institutions de santé et renforcement des institutions existantes** : employés toutes catégories confondues, médecins spécialistes, pharmaciens, dentistes etc., et la mise en œuvre des nouvelles mesures de rétention du personnel et la consécration d'un statut particulier pour les prestataires de services de santé avec des salaires correspondant aux diplômes de ce personnel ;

9. **Renforcement et unification du système d'information pour la santé** pour rationaliser et rendre plus efficace le processus de production de données et de disposer à temps d'une information sanitaire stratégique fiable sur les problèmes de santé (en termes de morbidité, mortalité), sur les facteurs associés, sur l'utilisation des services de santé par la population et sur l'impact de la politique sanitaire à partir des stratégies et interventions mises en œuvre ;
10. **Poursuivre les efforts pour une meilleure gestion de la gouvernance du secteur santé** tant au niveau programmatique que budgétaire avec une attention particulière sur les programmes d'investissement public financés par le trésor public ; en utilisant **le Financement Basé sur les résultats (FBR)** qui est un outil au service de la Couverture de Santé universelle puisqu'il permet des services de meilleures qualités ce que souhaitent la population et qui nous amènera à la croissance économique. Le FBR bien mis en œuvre garantit la reddition de comptes ;
11. **Renforcer la modernisation structurelle et fonctionnelle des principales infrastructures de santé** existantes ainsi que l'extension du réseau hospitalier avec pour objectif une couverture optimale du pays par des institutions de santé de qualité ;
12. **Continuer à améliorer les services de santé** pour assurer le développement du capital humain prenant comme cadre de référence les indicateurs du PSDH incluant ceux de l'objectif du millénaire du développement (OMD) ; le Millenium Challenge Corporation (MCC) et les ODD ;
13. Prendre des dispositifs **pour mettre en œuvre la politique nationale de Pharmacie et des médicaments** et permettre la disponibilité et la distribution optimale des médicaments essentiels à travers le pays et engager une lutte contre les médicaments contrefaits en se basant sur la mise en place du SNADI (système national d'approvisionnement et de distribution des intrants) ;
14. **Reformer la gestion hospitalière** en conférant aux institutions de santé **un statut particulier** ce qui permettra de considérer les prestations hospitalières comme des services en termes économiques. La réforme vise à assurer aux hôpitaux **une autonomie de gestion** avec un statut d'Etablissement Public de Santé. Ceci permettra une gestion plus souple des hôpitaux qui devront assurer **l'équilibre de leurs comptes et une qualité des soins** pour répondre à leurs obligations de **performance** ;
15. **Diminuer l'exposition de la population aux risques qui ont un lien avec la santé, le commerce et l'industrie** en éliminant l'importation d'aliments et de produits malsains, en améliorant la gestion des ordures ménagères, en renforçant les programmes de sensibilisation liés au tabagisme, à l'alcool et à la sécurité routière. De nombreux facteurs de risque intermédiaire pour les maladies chroniques non transmissibles (MNT) représentent un fardeau de plus en plus lourd pour le pays ; ces facteurs sont directement liés à l'alcool, au tabac et à une mauvaise alimentation ;

La continuité des actions entreprises dans le cadre de la Vision du secteur et de la Politique Nationale de Santé ainsi que la mise en œuvre de ces ENGAGEMENTS identifiés comme prioritaires seront des facteurs déterminants pour l'atteinte des objectifs fixés pour Haïti, pays émergeant en 2030 et, l'amélioration de l'accès et de la qualité des services de santé qui contribueront à une population en meilleure santé et plus productive.

### Importance d'investir dans la santé

Les pauvres sont en moins bonne santé et meurent plus jeunes que les autres. Dans cette catégorie de la population, les taux de mortalité infantile et maternelle et l'incidence de la maladie sont en moyenne plus élevés que dans d'autres catégories, avec un accès plus limité aux soins médicaux et aux dispositifs de protection sociale. Les femmes et les jeunes filles pauvres sont encore plus désavantagées, au plan sanitaire, que leurs homologues masculins en raison des inégalités prévalant entre les sexes. **Pour les pauvres en particulier, la santé est aussi un atout économique de première importance.** Elle est la clé de leur survie. **Lorsqu'un pauvre tombe malade ou se blesse, la famille entière risque de se trouver piégée dans un cercle vicieux qui porte progressivement atteinte à ses sources de revenu face au coût élevé des soins médicaux.**

L'investissement dans la santé est de plus en plus reconnu comme un vecteur important – bien que jusqu'ici négligé – de développement économique. **Comme l'a montré la Commission Macroéconomie et Santé et de l'OMS, une sensible amélioration de leur situation sanitaire est un préalable indispensable pour permettre aux pays en développement de rompre le cycle de la pauvreté<sup>8</sup>.**

La **bonne santé de la population facilite le développement** par le jeu de divers mécanismes, en partie interdépendants mais dont les effets se cumulent :

- **Augmentation de la productivité de la main-d'œuvre.** Les travailleurs en bonne santé sont plus productifs, moins souvent absents et gagnent des salaires plus élevés que les travailleurs malades. Il en résulte un accroissement de la production, une diminution du taux de rotation de la main-d'œuvre, plus de bénéfices pour les entreprises et une augmentation de la production agricole.
- **Accroissement de l'investissement intérieur et étranger.** Une forte productivité de la main-d'œuvre encourage l'investissement. Il est en outre vraisemblable que l'enraiment des maladies endémiques à caractère épidémique, telles que le sida, et la mise en place de structures de prises en charges des urgences stimuleront l'investissement étranger, du fait qu'il ouvre de meilleures perspectives de croissance pour les entreprises étrangères et qu'il réduit les risques sanitaires encourus par leur personnel.
- **Renforcement du capital humain.** Des enfants en bonne santé apprennent mieux. L'amélioration de la situation sanitaire s'accompagne d'une baisse de l'absentéisme scolaire et d'une diminution des abandons précoces ainsi que d'une augmentation du potentiel cognitif des enfants, ce qui, à terme, contribue à élargir la base de capital humain.

<sup>8</sup> Revue de l'OCDE sur le développement. OMS Macroéconomie et santé.

- **Accroissement du taux d'épargne intérieure.** Une population en bonne santé consacre plus de ressources à l'épargne et l'allongement de l'espérance de vie incite à épargner pour la retraite. Cette épargne vient elle-même accroître les fonds disponibles pour l'investissement dans des équipements.
- **Évolution démographique.** L'amélioration concomitante de la situation sanitaire et du niveau d'instruction entraîne une baisse des taux de fécondité et de mortalité. Au bout d'un certain temps, la fécondité en vient à diminuer plus vite que la mortalité, d'où un ralentissement de la croissance démographique et une réduction du rapport de dépendance économique (rapport entre le nombre d'actifs et celui d'inactifs). Il a été démontré que ce « dividende démographique » était une source importante de croissance du revenu par habitant dans les pays à faible revenu. (Cela dit, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire où l'incidence du VIH/sida est élevée, une forte mortalité prévaut dans la population d'âge actif, ce qui accroît le rapport de dépendance économique et réduit d'autant la croissance. En revanche, dans les pays à revenu élevé, les taux de natalité ne peuvent guère baisser davantage et le nombre de retraités augmente, de sorte que le rapport de dépendance économique s'accroît également.)

Abstraction faite de ses effets bénéfiques au plan macroéconomique, l'amélioration de la santé a des répercussions sur les générations suivantes qui ressortent clairement au niveau microéconomique, et surtout des ménages. Le « dividende démographique » est particulièrement important pour les pauvres, qui ont tendance à avoir plus d'enfants et à « investir » moins dans l'éducation et la santé de chaque enfant. La taille des familles diminuant à mesure que la situation s'améliore aux plans de la santé et de l'éducation, les enfants ont plus de chances d'échapper aux conséquences que les maladies infantiles peuvent avoir sur leurs capacités intellectuelles et physiques et obtiennent de meilleurs résultats scolaires. Ils auront ensuite moins de risques de souffrir d'incapacités ou de handicaps, et donc moins de risques d'encourir des dépenses médicales excessives et plus de chances d'exploiter au mieux leur potentiel de gain. Une fois devenus adultes, ils disposeront de plus de ressources à investir dans la garde, la santé et l'éducation de leurs propres enfants



**ANNEXE 3****PROPOSITIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA GRAND'ANSE (CCIGA)**

Le positionnement géographique du Département de la Grand 'Anse ne constitue pas comme on peut le faire comprendre un handicap à son développement, au contraire, la CCIGA continue de croire que la croissance économique de cette zone ne peut pas se faire sans de nouvelles politiques de développement durable et large.

- A) En relançant une agriculture moderne facilitant l'augmentation de la croissance de la production agricole.
- Des centres de machines agricoles motorisées dans chaque arrondissement.
  - Système d'irrigation et de canalisation
  - Crédits Agricoles
  - Banques d'Intrants
  - Chéptels organisés
- B) Construction et amélioration des voies de pénétration inter communales :  
Le passage de l'ouragan Matthew nous renouvelle la grande nécessité des voies de communication inter communales, nécessité de restaurer les routes existantes et en déboucher d'autres, en faisant des appels d'offre à des compagnies spécialisées évitant ainsi toutes formes de corruptions (compagnies bidons).
- C) Disponibilité d'un système d'eau potable dans les différentes communes et restaurer ceux existants.
- D) Création d'un Micro Parc pour valoriser la production agricole et des filières clairement spécifiées.
- E) Construction d'un port ouvert au commerce extérieur d'une importance capitale pour le développement économique du Département.
- F) Le secteur de l'énergie est vital pour l'économie d'où l'importance de réduire le coût des produits pétroliers par l'utilisation d'énergie renouvelable :
- a) Hydraulique (Rivière Grand' Anse, Voldroque),
  - b) Solaire,
  - c) Geoplutonique (le sol renferme de l'énergie thermique 100% renouvelable).
- G) Renforcement et agrandissement de l'Ecole Professionnelle afin d'avoir d'autres ressources humaines disponibles.
- H) Un système sanitaire répondant aux besoins de la population tout en respectant les normes administratives.

## ANNEXE 4

## LISTE DES PERSONNALITES ET INSTITUTIONS RENCONTREES

<b>Tom Adamson,</b>	ADIH
<b>Patrick Almonor,</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
<b>Clifford Apaid,</b>	ADIH
<b>Pierre Ary,</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Est
<b>Bérénice Baussan,</b>	AMARH
<b>Edouard Baussan,</b>	AMARH
<b>Jean-Phillipe Baussan,</b>	AMARH
<b>Clément Béhida,</b>	ADIH
<b>Véronique Nadal Blanchet,</b>	ATH, Blue Azul S.A.
<b>Carl-Auguste Boisson,</b>	E-Power
<b>Pierre-Marie Boisson,</b>	Forum Economique
<b>Maarten Boute,</b>	Groupe DIGICEL
<b>David Brandt,</b>	CARRIBBEX S.A.
<b>Gregory Brandt,</b>	Forum Economique, CFHCI
<b>Richard Buteau,</b>	ATH
<b>Harold Cadet,</b>	ALSA
<b>Maxime D. Charles,</b>	Forum Economique
<b>Jean Robert Jean Baptiste Charles,</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre
<b>Pierre Chauvet,</b>	ATH
<b>Dave Coles,</b>	ADIH
<b>Gabriel Coupaud,</b>	CFHCI
<b>Georges Duret,</b>	ADIH
<b>Paul Duvot,</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
<b>Hervé Fuertes,</b>	CFHCI
<b>M. Madsen Gachet,</b>	MCI
<b>Nicole Gardère,</b>	ATH
<b>René Gattereau,</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud
<b>Lyse Farah Gelin,</b>	Forum Economique
<b>Marc Georges,</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
<b>Gilbert Gonzales,</b>	REBO S.A.
<b>Geoffrey Handal,</b>	AMARH
<b>Christopher Handal,</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ouest, Forum Economique
<b>Nathalie Hermanthin,</b>	ADIH
<b>Didier Hyppolite,</b>	ATH

**Béatrice Ilias,**  
**Daniel Jadotte,**  
**Fritz Jean,**  
**Enex Jean-Charles,**  
**Carline Joseph,**

**Monode Joseph,**  
**Jules Joseph,**  
**Raphaël Juliá,**  
**Ben Kett,**  
**Gérard Laborde,**  
**Régine René Labrousse,**  
**Marc Larose,**  
**Isabelle Le Maréchal,**  
**Eilhem Lemke,**  
**Herbert Lingue,**  
**Valérie Louis,**  
**Carl Frédéric Madsen,**  
**Eric Madsen,**  
**Luc Maiche,**  
**Philippe Mathon,**  
**Mireille Mérové-Pierre,**  
**Beatrice Nadal Mevs,**  
**Carl Mondé,**  
**Clifford Reginald Nau,**  
**Hélène Pecheault,**  
**Agnès Pierre-Louis,**  
**Claude Roumain,**  
**Marie-Louise Russo,**  
**Chenet Saint-Vil,**  
**Georges Sassines,**  
**Norma Powel,**  
**Kim Sassine,**  
**Colette Sémexant,**  
**Pascale Théodate,**  
**Réginald Villard,**  
**Nonce Zéphir,**

ADIH  
 AMCHAM  
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Est  
 Secrétariat du Conseil des Ministres  
 Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti et Chambre  
 de Commerce et d'Industrie de l'Artibonite.  
 Chambre de Commerce et d'Industrie de la Grande Anse  
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord  
 BID  
 CFI  
 ADIH, Groupe Digicel  
 ADIH  
 MCI  
 CFHCI, Air France  
 ADIH, ENMARCOLDA S.A.  
 ATH  
 ATH  
 ADIH  
 AMARH  
 Total Haïti  
 ADIH  
 Cabinet Mérové-Pierre  
 ATH, Blue Azul S.A.  
 MARNDR  
 MEF  
 CECI/PCV  
 ATH  
 AMARH  
 ADIH  
 BACCOZ  
 ADIH  
 CFI  
 CCIH  
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord  
 MCI  
 AMARH  
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

**ANNEXE 5****LISTE DES MEMBRES DU FORUM ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVÉ**

Association des Industries d'Haïti (**ADIH**), représentée par **Georges B. Sassine**

Association Maritime d'Haïti (**AMARH**), représentée par **Edouard Baussan**

Association des Professionnels de Banques (**APB**), représentée par **Maxime D. Charles**

Association Touristique d'Haïti (**ATH**), représentée par **Béatrice Nadal Mevs**

Chambre de Commerce américaine en Haïti (**AMCHAM**), représentée par **Carl-Auguste Boisson**

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (**CCIH**), représentée par **Carline Joseph**

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ouest (**CCIO**), représentée par **Frantz Bernard Craan**

Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (**CFHCI**), représentée par **Gregory Brandt**

**Groupe COLES**, représenté par **Stephan Coles**

**Groupe DEKA**, représenté par **Christopher Deeb**

**Groupe DIGICEL**, représenté par **Maarten Boute**

**Groupe SOGEBANK**, représenté par **Pierre-Marie Boisson**

**Groupe UNIBANK**, représenté par **Carl Braun**

Entreprise Cimenterie Nationale d'Haïti (**CINA**), représentée par **Pablo Lopez**

Entreprise **Comme il Faut**, représentée par **Jean-Dany Pierre-François**

Entreprise Les Moulins d'Haïti (**LMH**), représentée par **Jamie Marks**

## ANNEXE 6

### Liste des sigles

<b>ADIH</b>	Association des Industries d'Haïti
<b>AECID</b>	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AFE</b>	Accord sur la facilitation des échanges
<b>AGCS</b>	Accord général sur le commerce des services
<b>AGD</b>	l'Administration Générale des Douanes
<b>AHEC</b>	Association Haïtienne des Entreprises de Construction
<b>AHTIC</b>	Association Haïtienne pour le développement des TIC
<b>AMARH</b>	Association Maritime d'Haïti
<b>AMCHAM</b>	Chambre de Commerce Haitiano-Américaine d'Haïti
<b>ANAREP</b>	Autorité Nationale de Régulation du Secteur Portuaire
<b>ANARSE</b>	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie
<b>APB</b>	Association Professionnelle des banques
<b>APE</b>	Accord de partenariat économique
<b>APN</b>	Autorité Portuaire Nationale
<b>APP</b>	Association des Professionnels du Pétrole
<b>ATH</b>	Association Touristique d'Haïti
<b>BACOZ</b>	Bureau de Coordination des accords CARICOM
<b>BID</b>	Banque Interaméricaine de Développement
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BPO</b>	Business process outsourcing
<b>BRH</b>	Banque de la République d'Haïti
<b>CAOSS</b>	Conseil d'Administration des Organes de Sécurité Sociale
<b>CDES</b>	Conseil de Développement Economique et Social
<b>CFPB</b>	Contribution foncière sur les propriétés bâties
<b>CCI</b>	Centre du Commerce International
<b>CFI</b>	Centre de Facilitation des Investissements

<b>CFHCI</b>	Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie
<b>CIR</b>	Cadre Intégré renforcé
<b>CMEP</b>	Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques
<b>CNE</b>	Centre National d'Equipements
<b>CNFE</b>	Comités Nationaux de Facilitation des Echanges
<b>CNIAH</b>	Conseil National des Ingénieurs et Architectes Haïtiens
<b>CNMP</b>	Commission Nationale des Marchés Publiques
<b>CNSA</b>	Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>CODEVI</b>	Compagnie de Développement industriel (Ouanaminthe)
<b>CONATEL</b>	Conseil national des Télécommunications
<b>COFACE</b>	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
<b>COTED</b>	Conseil pour le Commerce et le Développement Economique de la CARICOM
<b>CSCCA</b>	Cour supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
<b>CSME</b>	Marché et Economie unique de la CARICOM
<b>CSS</b>	Conseil Supérieur du Salaire
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>Digicel</b>	Compagnie de Téléphone Unigestion Holding S.A.
<b>DPP</b>	Dialogue Public -Privé
<b>EDH</b>	Electricité d'Haïti
<b>EDIC</b>	Etude diagnostique pour l'intégration du commerce
<b>EFTP</b>	Enseignement et formation technique et professionnelle
<b>Forum</b>	
<b>Economique</b>	Forum Economique du Secteur Privé
<b>FDI</b>	Fonds de Développement Industriel
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FTP</b>	Formation technique et professionnelle
<b>GATT</b>	Accord général sur les tarifs et le commerce
<b>GTCA</b>	Groupe de travail sur le climat des affaires
<b>GPL</b>	Gaz de pétrole liquéfié (gaz propane)

<b>G20</b>	Groupe de 19 pays et de l'Union européenne, créé après la succession des crises financières des années 1990
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>IFC</b>	International Finance Corporation
<b>IGF</b>	Inspection Générale des Finances au MEF
<b>IICA</b>	Institut Interaméricain de Coopération Agricole
<b>INFORTH</b>	Institut de formation en hôtellerie et tourisme
<b>INFP</b>	Institut National à la Formation Professionnelle
<b>IPP</b>	Fournisseur indépendant privé d'électricité
<b>ITO</b>	Information Technology Outsourcing
<b>MAEC</b>	Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes
<b>MARNDR</b>	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
<b>MAST</b>	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
<b>MCI</b>	Ministère du Commerce et de l'Industrie
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MPME</b>	Micro, petites et moyennes entreprises
<b>MT</b>	Ministère du Tourisme
<b>MPCE</b>	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
<b>MTPTC</b>	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
<b>MW</b>	Mégawatts
<b>NTIC</b>	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable qui remplacent les ODM
<b>ODM</b>	Objectifs de développement du Millénaire
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OFATMA</b>	Office d'Assurance Accidents du travail, Maladie et Maternité
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMD</b>	Organisation Mondiale des Douanes
<b>ONA</b>	Office National d'Assurance- Vieillesse
<b>ONG</b>	Organisations non-gouvernementales
<b>OTC</b>	Obstacles techniques au commerce

<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PICH</b>	Portail d'information commerciale d'Haïti
<b>PMA</b>	Pays moins avancés
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PNH</b>	Police Nationale d'Haïti
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>Politour</b>	Police Touristique (corps de la PNH)
<b>PPP</b>	Partenariat public- privé
<b>PPTD</b>	Programme de Promotion pour un Travail Décent
<b>PSDH</b>	Plan stratégique de Développement d'Haïti – Haïti, Pays émergent en 2030
<b>RVAEP</b>	Reconnaissance de la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle
<b>SAM</b>	Société anonyme mixte
<b>SEM</b>	Société d'économie mixte
<b>SEMANAH</b>	Service Maritime et de Navigation d'Haïti
<b>SONAGEP</b>	Société Nationale de Gestion et d'Exploitation des Ports
<b>SONAPI</b>	Société Nationale des Parcs Industriels
<b>SPS</b>	Mesures sanitaires et phytosanitaires
<b>SYFAAH</b>	Système de financement et d'assurances agricoles en Haïti
<b>TCA</b>	Taxe sur le chiffre d'affaires
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun de la CARICOM
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>ULCC</b>	Unité de lutte contre la corruption
<b>UNCITRAL</b>	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
<b>USCA</b>	Unité de supervision des compagnies d'assurance au MEF
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>USD</b>	Dollars des Etats-Unis d'Amérique



## Remerciements

Le Forum Economique du Secteur Privé remercie tous ceux et celles qui ont collaboré à l'élaboration de l'Agenda Socio-économique du Secteur Privé, particulièrement les membres du Comité de Pilotage et les commanditaires qui ont encouragé et appuyé financièrement la réalisation de ce projet :



# FORUM

ECONOMIQUE DU SECTEUR PRIVÉ



Angle des rues Ogé & Faubert, Lotus Plaza, Pétion-Ville  
(509) 28 11 47 47 • 28 11 57 57  
Info@fesp.ht • www.fesp.ht